

2010RP-05

Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail

Brahim Boudarbat, Maude Boulet

Rapport de projet
Project report

Montréal
Avril 2010

© 2010 *Brahim Boudarbat, Maude Boulet*. Tous droits réservés. *All rights reserved*. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.
Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO

Partenaire majeur

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Partenaires corporatifs

Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Banque Scotia
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
DMR
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Gaz Métro
Hydro-Québec
Industrie Canada
Investissements PSP
Ministère des Finances du Québec
Power Corporation du Canada
Raymond Chabot Grant Thornton
Rio Tinto
State Street Global Advisors
Transat A.T.
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

ISSN 1499-8610 (Version imprimée) / ISSN 1499-8629 (Version en ligne)

Immigration au Québec :

Politiques et intégration au marché du travail¹

Brahim Boudarbat², Maude Boulet³

Contexte

À cause du vieillissement de sa population, le Québec fait face à une diminution imminente et rapide de son nombre de travailleurs disponibles sur le marché de l'emploi. S'il souhaite que les nouveaux arrivants au Québec participent pleinement à lutter contre cette diminution appréhendée, le gouvernement québécois devrait favoriser une meilleure intégration des immigrants au marché du travail.

Les réformes successives survenues depuis le milieu des années 1990 ont fait en sorte que les nouveaux arrivants au Québec sont plus scolarisés, font partie de la tranche d'âge la plus active sur le marché de l'emploi et ils maîtrisent mieux le français. Pourtant, ils peinent plus à s'intégrer au marché de l'emploi que les immigrants qui vivent dans les autres provinces canadiennes. Cette situation survient malgré l'implication importante du Québec dans les politiques d'immigration.

Le rapport de recherche « *Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail* » tend à montrer que les modifications aux règles d'immigration au Québec ont donc eu l'impact désiré, mais l'intégration des immigrants au marché de l'emploi laisse à désirer.

¹ Les auteurs voudraient remercier Claude Montmarquette pour ses commentaires et suggestions hautement appréciés. Les auteurs tiennent également à remercier Marie Connolly Pray pour sa lecture attentive et ses commentaires et suggestions pertinents. Les auteurs remercient également Catherine Coutu qui a agi comme assistante de recherche. Enfin, les auteurs sont très reconnaissants au CIRANO pour le support financier accordé pour la réalisation de cette étude.

² Université de Montréal, CIRANO.

³ École de relations industrielles, Université de Montréal.

Une intégration plus difficile, tout indicateur confondu

En 2006, le taux d'emploi de la population native du Québec était de 11,4 points de pourcentage supérieur à celui des immigrants.

Comme le montre le graphique 9 (p. 51 du document principal), cet écart était le plus important parmi ceux des provinces considérées. À titre de comparaison, il était de 5 points de pourcentages en Ontario, de 5,1 points de pourcentages en Colombie-Britannique et de 4,9 points de pourcentage dans l'ensemble du Canada. Comme le taux d'emploi des natifs du Québec était similaire à celui des autres provinces, l'écart plus élevé constaté au Québec est essentiellement attribuable à un taux d'emploi inférieur des immigrants vivant dans cette province.

Les difficultés du Québec en matière d'intégration des immigrants au marché de l'emploi se reflètent également dans les autres indicateurs du travail. Ainsi, le taux de chômage des immigrants québécois est 6 points de pourcentage plus élevé que celui des natifs. Cet écart est considérablement supérieur à celui observé dans les autres provinces. Par exemple, il est de 1,8 point de pourcentage en Ontario, de 0,7 point de pourcentage en Colombie-Britannique et de 1,4 point de pourcentage dans l'ensemble du pays (graphique 11, p. 53).

Règle générale, la situation en emploi des immigrants s'améliore avec le temps écoulé depuis l'arrivée au pays. Cette amélioration est toutefois plus lente au Québec qu'ailleurs au pays (graphique 10, p. 52 et graphique 12, p. 54).

Ces données portent à croire « *que la situation sur le marché du travail des immigrants du Québec est plus problématique que dans les autres provinces canadiennes. Pourtant, cette province se démarque par son implication en matière d'immigration. Il devient donc pertinent de se questionner sur les causes de ce désavantage.* » (p. 53).

Revirement de situation depuis 1981

Ces données indiquent un revirement de situation au cours des 25 dernières années. Alors que le taux d'emploi des immigrants était supérieur à celui des Canadiens de naissance vivant au Québec en 1981 (74,5 % contre 67,5 %), la situation était inversée vingt-cinq ans plus tard. En 2006, le taux d'emploi des Canadiens de naissance vivant au Québec était de

82,6 % alors qu'il était de 71,2 % pour les immigrants, soit un taux d'emploi moindre qu'en 1981. La même situation prévaut pour le taux de chômage. Alors que le taux de chômage des immigrants était plus faible que celui des natifs en 1981, il était plus élevé en 2006.

Des revenus à la traîne chez les immigrants

Le tableau 17 (P. 68) indique que l'écart de salaire hebdomadaire moyen entre immigrants et natifs s'est creusé entre 1980 et 2005. Le salaire hebdomadaire moyen des immigrants était 3,3 % inférieur à celui des natifs au Québec en 1980. En 2005, l'écart s'était grandement creusé et les immigrants touchaient un salaire 14 % inférieur à celui des Canadiens de naissance vivant au Québec.

Ce constat s'applique toutefois à l'ensemble des provinces considérées et se maintient même lorsqu'on tient compte du temps de travail. Sur le plan des salaires, les immigrants du Québec ne semblent donc pas être désavantagés par rapport aux immigrants des autres provinces.

Conséquemment, le taux de faible revenu des immigrants québécois a considérablement augmenté de 1980 à 2000. Alors qu'il se situait à 18,4 % en 1980, il était de 31 % vingt ans plus tard, ce qui représente plus du double de celui des personnes natives du Québec. Le taux de faible revenu des immigrants vivant au Québec était également plus élevé qu'en Ontario (18,6 %) et qu'en Colombie-Britannique (23,2 %). Le graphique 16 (p. 75) fait la synthèse des taux de faible revenu dans les trois provinces.

Des immigrants scolarisés et maîtrisant le français

Ainsi, la situation économique des immigrants installés au Québec s'est précarisée depuis le début des années 1980. Elle est également plus précaire que les immigrants vivant en Ontario, en Colombie-Britannique et, plus généralement, dans l'ensemble du Canada. Pourtant, les nouveaux arrivants au Québec sont plus scolarisés, plus jeunes et maîtrisent mieux les langues officielles qu'auparavant.

En effet, le niveau de scolarité des immigrants accueillis au Québec a progressé de façon phénoménale en 20 ans. Alors qu'en 1981, 15,4 % des immigrants très récents⁴ du Québec détenaient au moins un baccalauréat, ils étaient 51 % à détenir au moins un diplôme de premier cycle universitaire en 2006. De même, le pourcentage d'immigrants très récents ne détenant aucun diplôme est passé de 40 % en 1981 à 9,3 % en 2006 (tableau 10, p. 45).

Par ailleurs, les immigrants arrivant au Québec maîtrisent mieux le français. Ainsi, 23,4 % des immigrants admis au Québec en 2008 connaissaient le français seulement et 37 % parlaient le français et l'anglais. Au total, ce sont donc 60,4 % des immigrants admis au Québec en 2008 qui connaissaient le français (voir : tableau 7, p. 42). Le Québec compte d'ailleurs la proportion la moins élevée d'immigrants qui ne connaissent aucune des deux langues officielles à leur arrivée parmi les provinces considérées.

Enfin, les immigrants accueillis au Québec font également partie de la tranche de population la plus active sur le marché de l'emploi. En effet, la proportion d'immigrants âgés de 25 à 44 ans admis au Québec en 2008 a augmenté de 10 points de pourcentage par rapport à 1998. Cette hausse a été contrebalancée en majeure partie par une baisse de la proportion des immigrants admis à l'âge de 24 ans ou moins (voir tableau 11, p. 46).

Les déterminants de l'intégration au marché du travail

L'intégration des immigrants au marché du travail semble fortement influencée par la région d'origine des immigrants, le lieu d'obtention de leur diplôme et leur âge à leur arrivée au pays.

De fait, les immigrants venant des États-Unis, et d'Europe de l'Ouest (y compris l'Europe septentrionale et méridionale) ont un taux d'emploi supérieur et un taux de chômage inférieur aux immigrants venant d'autres régions. Inversement, les immigrants originaires d'Afrique du Nord connaissent un taux de chômage très élevé en 2006 au Québec avec 18,8 %. Pourtant, ce groupe est de plus en plus dominant dans l'immigration au Québec. De même, les immigrants vivant au Québec et venant d'Asie méridionale avaient un taux de chômage de 19,1 %. En Ontario, en Colombie-Britannique et dans le reste du Canada, le

⁴ Comprends les immigrants âgés de 25 ans et plus et arrivés au cours des cinq années précédant l'année de référence. Par exemple, entre 1976 et 1981 pour l'année 1981.

taux de chômage des immigrants venant de ces deux régions était beaucoup plus faible qu'au Québec (voir : tableau 15, p. 58). La région d'origine serait donc un facteur important à considérer lorsqu'on veut analyser les performances des immigrants sur le marché du travail.

Un autre facteur qui influe sur l'intégration des immigrants au marché du travail est le lieu d'acquisition de leur diplôme. Ainsi, les immigrants qui détiennent un diplôme postsecondaire obtenu au Canada ont un taux d'emploi supérieur à ceux qui ont obtenu leur diplôme à l'extérieur du pays (81,7 % contre 69,1 %). À titre de comparaison, les personnes natives du Québec et qui détiennent un diplôme postsecondaire ont un taux d'emploi de 88 %. Le graphique 13 (p. 60) synthétise les informations sur le taux d'emploi en fonction du lieu d'obtention du diplôme postsecondaire.

L'âge à l'arrivée au Québec semble également jouer un rôle dans l'intégration au marché de l'emploi. Globalement, les immigrants arrivés très jeunes performant mieux que ceux arrivés à l'âge de 20 ans ou plus. Leur taux d'emploi est très comparable à celui des natifs dans les trois provinces considérées. Pour ce qui est des immigrants arrivés à 30 ans ou plus, l'écart entre leur taux d'emploi et celui des natifs est le plus élevé au Québec avec 17,3 points de pourcentage contre seulement 7,8 points en Ontario et 10,6 points en Colombie-Britannique (graphique 15, p. 65).

Conclusion

Au fil des années, la grille de sélection des immigrants du Québec a évolué de manière à faire reposer les flux migratoires sur des facteurs prônant une contribution des immigrants à plus long terme plutôt qu'une contribution aux besoins immédiats du marché du travail : maîtrise du français, niveau de scolarisation, âge d'activité maximale sur le marché du travail, etc.

Globalement, il semble que les modifications depuis 1996 à la grille de sélection des immigrants du Québec ont eu les effets attendus. Les immigrants accueillis au Québec maîtrisent généralement mieux le français, sont issus en plus grande proportion de la tranche d'âge susceptible de participer au marché de l'emploi et ont un niveau d'éducation

supérieur à celui observé avant les modifications. Ils sont donc plus susceptibles de s'intégrer au marché de l'emploi.

Pourtant, la situation économique des immigrants qui vivent au Québec s'est précarisée au fil des années. Elle est également plus précaire que dans les autres provinces canadiennes. Ainsi, le Québec sélectionne des immigrants qui ont le potentiel de contribuer positivement à la croissance économique de la province, mais ce potentiel ne semble pas se concrétiser de façon maximale.

Il est possible que les plus grandes difficultés vécues par les immigrants sur le marché du travail au Québec soient le résultat conjugué de plusieurs facteurs incluant les immigrants eux-mêmes, les employeurs et le gouvernement. Par exemple, on pourrait se demander si les immigrants auraient pu eux-mêmes faire quelque chose pour améliorer leur situation. Par ailleurs, les employeurs du Québec pourraient exercer davantage de discrimination à l'égard des immigrants ayant des compétences professionnelles étrangères que ceux des autres provinces canadiennes. La situation des immigrants pourrait aussi s'expliquer par la défaillance ou l'inadaptation des politiques et institutions du marché du travail au Québec par rapport au type d'immigrants qui s'installent dans la province et par rapport aux problèmes d'insertion qui leur sont propres. Ainsi, l'État, les travailleurs (immigrants dans le cas échéant) et les employeurs pourraient tout autant être mis en cause pour expliquer la situation québécoise. Nous pensons que, pour se fixer, la question mérite des études plus approfondies.

Table des matières

Liste des tableaux	1
Liste des graphiques	3
Faits saillants	5
Introduction	8
1. L'apport de l'immigration au défi démographique et la problématique de l'intégration au marché du travail	9
2. Les politiques de sélection canadienne et québécoise des immigrants	12
2.1. Le Programme des candidats des provinces	13
2.2. Stimulation de l'immigration des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires	14
2.3. Le système de sélection des travailleurs qualifiés du Canada	16
2.4. La grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec	19
3. Évolution des flux migratoires et des caractéristiques des immigrants du Québec.....	26
3.1 Évolution de l'immigration au Québec sur le plan quantitatif	26
3.1.1. Le flux migratoire a suivi une évolution en dent de scie.....	26
3.1.2. La diminution du poids relatif de l'immigration au Québec	28
3.1.3. La part de la population du Québec occupée par les immigrants tend à augmenter	31
3.1.4. L'augmentation de la part de l'immigration économique	32
3.1.5. Les résidents temporaires	34
3.2 Évolution de l'immigration au Québec et au Canada sur le plan qualitatif.....	36
3.2.1. Évolution de la structure des régions d'origine des immigrants	36
3.2.2. Évolution des connaissances linguistiques des immigrants	41
3.2.3. Hausse du niveau de scolarité des immigrants	44
3.2.4. Âge à l'admission	46
4. Participation des immigrants au marché du travail	47
4.1. Participation de l'immigration à la croissance de la population active	48
4.2. Portrait statistique et comparé de l'accès à l'emploi des immigrants du Québec	50
4.2.2. L'évolution de la situation des immigrants du Québec	54
4.2.3. Accès à l'emploi selon la région d'origine des immigrants	57
4.2.4. Accès à l'emploi des immigrants du Québec selon le lieu d'obtention du diplôme	59

4.2.5. Accès à l'emploi selon la catégorie d'admission.....	61
4.2.6. Accès à l'emploi des immigrants du Québec selon l'âge à l'immigration.....	64
4.3. Salaires des immigrants par rapport aux natifs : le fossé se creuse.....	67
4.3.1. L'effet des nouvelles régions d'origine.....	69
4.3.2. La connaissance du français ou de l'anglais, un atout?.....	70
4.3.3. L'expérience professionnelle et la scolarité étrangère seraient valorisées différemment selon le pays d'origine.....	71
4.4. La prévalence du faible revenu et la dépendance vis-à-vis des programmes de sécurité de revenu.....	74
Conclusion.....	79
Références.....	82

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des immigrants arrivés au Canada en 2008 selon les sous-catégories d'immigrants économiques.....	13
Tableau 2 : Évolution de la grille fédérale de sélection des travailleurs qualifiés	19
Tableau 3 : Évolution de la grille de sélection des travailleurs qualifiés de 1996 à 2009....	22
Tableau 4 : Grille actuelle de sélection des travailleurs qualifiés du Québec	24
Tableau 5 : Répartition de la population immigrante selon le continent ou la région de naissance et par période d'immigration, Québec, 2006 (%).	37
Tableau 6 : Les dix principaux pays d'origine des nouveaux arrivants au Québec et au Canada	40
Tableau 7 : Connaissance linguistique des immigrants selon la province, 2008	42
Tableau 8 : Connaissances linguistiques de la population immigrante du Québec selon la période d'immigration, 2006	44
Tableau 9 : Répartition des immigrants admis au Québec en 1998 et 2008 selon le nombre d'années de scolarité (%).	45
Tableau 10 : Niveau de diplôme le plus élevé des immigrants récents (i.e., arrivés au cours des cinq années précédant l'année de référence) et âgés de 25 ans et plus, Québec (%).	45
Tableau 11 : Répartition des immigrants admis au Québec en 1998 et 2008 par groupe d'âge (%)	46
Tableau 12 : Évolution de la taille de la population active occupée par les individus âgés de 25 à 54 ans par province	49
Tableau 13 : Situation sur le marché du travail au Canada en 2006, population âgée de 25 à 54 ans	50
Tableau 14 : Évolution des indicateurs d'activité, d'emploi et de chômage entre 1981 et 2006, population âgée de 25 à 54 ans	56
Tableau 15 : Taux d'emploi et de chômage en 2006 selon la région d'origine et la province de résidence, immigrants de 25 à 54 ans	58

Tableau 16 : Situation des immigrants sur le marché du travail six mois après l'immigration, selon la catégorie d'admission, Canada, 2001	63
Tableau 17 : Évolution du salaire hebdomadaire moyen entre 1980 et 2005 (en dollars courants), groupe d'âge 25-54 ans.....	68
Tableau 18 : Montant moyen annuel des transferts gouvernementaux par personne en 2000 selon la région d'origine, immigrants de 25 à 54 ans.....	78

Liste des graphiques

Graphique 1 : Évolution du nombre des nouveaux résidents permanents au Québec et dans le reste du Canada.....	28
Graphique 2 : Évolution de la part du Québec dans l'immigration et dans la population totale du Canada	29
Graphique 3 : Nombre d'immigrants au Québec et part dans la population totale (%), 1951-2006	32
Graphique 4 : Évolution de la part de l'immigration économique dans l'immigration totale au Canada et au Québec.....	33
Graphique 5 : Évolution du nombre et de la part de candidats des provinces (y compris conjoints et personnes à charge) dans l'immigration totale, 1998-2008	34
Graphique 6 : Évolution du nombre d'étudiants et de travailleurs étrangers au Canada (données au 1er décembre de chaque année).....	35
Graphique 7 : Régions d'origine des immigrants admis en 2008 selon la province d'établissement	38
Graphique 8 : Connaissances linguistiques des nouveaux immigrants du Québec selon l'année d'admission.....	43
Graphique 9 : Taux d'emploi selon la province, population âgée de 25 à 54 ans, 2006.....	51
Graphique 10 : Taux d'emploi selon la province et l'année d'immigration, population âgée de 25 à 54 ans, 2006	52
Graphique 11 : Taux de chômage en 2006 selon la province, population âgée de 25 à 54 ans	53
Graphique 12 : Taux de chômage en 2006 selon la province et l'année d'immigration, population âgée de 25 à 54 ans.....	54
Graphique 13 : Taux d'emploi en 2006 des personnes ayant un certificat, diplôme ou grade postsecondaire et âgées de 25 à 54 ans.....	60

Graphique 14 : Taux de chômage en 2006 des personnes ayant un certificat, diplôme ou grade postsecondaire et âgées de 25 à 54 ans.....	61
Graphique 15a : Taux d'emploi en 2006 selon la province et l'âge à l'immigration, groupe d'âge 25-54 ans.....	65
Graphique 15b : Taux de chômage en 2006 selon la province et l'âge à l'immigration, groupe d'âge 25-54 ans.....	66
Graphique 16 : Évolution du taux de faible revenu* entre 1980 et 2000, personnes de 25 à 54 ans.....	75
Graphique 17 : Montant moyen annuel des transferts gouvernementaux* par personne en dollars constants de 2000, personnes de 25 à 54 ans.....	76

Faits saillants

- Le long de ce rapport, la situation des immigrants du Québec est comparée avec celle des immigrants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En 2006, 87 % de tous les immigrants du Canada vivaient dans ces trois provinces.
- Malgré le vieillissement plus rapide de la population du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes, les immigrants de cette province représentent seulement 11,5 % de la population totale du Québec en 2006 contre 28,3 % en Ontario et 27,5 % en Colombie-Britannique.
- Moins de 14 % des immigrants admis au Canada résidaient au Québec en 2006, alors que le poids démographique relatif du Québec dans le Canada était de 23,4 %. Le faible niveau d'immigration au Québec contribue au déclin continu du poids démographique de cette province au sein du Canada. En 1951, la population du Québec représentait 28,9 % de la population totale du Canada.
- Une proportion de plus en plus forte d'immigrants est sélectionnée pour contribuer au développement économique du Québec et du Canada. Au Québec, 65 % des immigrants permanents ont été accueillis pour cette raison en 2008, alors que ce taux s'est établi à 60,3 % au Canada.
- Le flux migratoire du Québec est plus diversifié que celui de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ces deux dernières provinces sont largement dominées par l'immigration d'origine asiatique qui représentait respectivement 50,4 % et 68,5 % des nouveaux arrivants en 2008 contre seulement 17,1 % au Québec. Au Québec, ce sont les immigrants originaires de l'Afrique qui occupent le premier rang en termes de proportion du flux migratoire avec 35,8 % en 2008.
- Le Québec se distingue aussi des autres provinces canadiennes par le plus faible pourcentage de nouveaux arrivants qui ne parlent aucune des deux langues officielles avec 20,9 % comparativement à 27,3 % en Ontario et à 35,1 % en Colombie-Britannique en 2008.
- Le niveau de scolarité des immigrants admis au Québec s'est accru significativement avec le temps. Plus de 35 % des immigrants admis dans cette province en 2008 avait complété au moins 17 années de scolarité contre moins de 20 % dix ans auparavant. De plus, sur cette même période et dans cette même province, la part des immigrants en âge d'activité maximale a aussi augmenté.
- Les immigrants du Québec ont moins contribué à la population active que ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique au cours des 25 dernières années. La taille de la population active immigrante dans le groupe d'âge 25-54 ans a augmenté de 67,6 % au Québec entre 1981 et 2006 comparativement à 85,7 % en Ontario et 99 % en Colombie-Britannique.
- Alors que les natifs vivants au Québec affichaient un taux d'emploi comparable à celui des natifs dans les deux autres provinces en 2006 (entre 82 et 83 %), les immigrants du Québec affichaient un retard significatif autant par rapport aux natifs du Québec que par rapport aux immigrants des autres provinces. Leur taux d'emploi se situait à 71,2 % en

2006 comparativement à 78,1 % en Ontario et 77,2 % en Colombie-Britannique. Par surcroît, l'idée selon laquelle le marché du travail québécois était moins performant que le marché du travail ontarien tenait presque uniquement à l'intégration des immigrants, car autrement, il n'y aurait pas eu de différence entre les deux marchés pour ce qui est des taux d'emploi et de chômage.

- Au Québec, on note tout particulièrement la faible participation des femmes immigrantes au marché du travail. Entre 1981 et 2006, leur taux d'emploi est passé de 58,5 % à 63,9 %, alors que celui des femmes natives résidentes du Québec est passé de 50,3 % à 79,3 % durant la même période. En Ontario et en Colombie-Britannique, le taux d'emploi des femmes immigrantes se situait à près de 71 % en 2006.
- Le taux de chômage des immigrants du Québec âgés entre 25 et 54 ans était pratiquement deux fois plus élevé (11,2 %) que celui des immigrants de l'Ontario (6,2 %) et de la Colombie-Britannique (5,5 %) en 2006.
- Ce sont surtout les immigrants originaires de l'Afrique du Nord et d'Asie méridionale qui rencontrent le plus de difficultés à intégrer le marché du travail au Québec. Leur taux de chômage se situait aux alentours de 19 % en 2006. Les autres groupes ne sont pas épargnés puisque sur 10 régions d'origine considérées, 7 affichaient un taux de chômage supérieur à 10 % au Québec contre moins de 10 % en Ontario et en Colombie-Britannique.
- En 2006, c'est au Québec que le lieu d'obtention du plus haut diplôme pénalise le plus les immigrants en termes de taux d'emploi, car ceux qui ont acquis leur diplôme à l'étranger accusaient un recul de 18,9 points de pourcentage par rapport aux natifs, comparativement à 8,6 points en Ontario et à 10,2 points en Colombie-Britannique. Les immigrants du Québec demeurent les plus désavantagés par rapport aux natifs même lorsqu'ils détiennent un diplôme canadien.
- Les immigrants arrivés très jeunes s'intègrent mieux au marché du travail que ceux arrivés à l'âge de 20 ans ou plus. Leur taux d'emploi est très comparable à celui des natifs dans les trois provinces considérées. Le plus grand défi pour les provinces est donc d'intégrer les immigrants qui arrivent à l'âge adulte munis de compétences professionnelles étrangères.
- Contrairement à ce qui est le cas en ce qui a trait à la participation au marché du travail, les immigrants du Québec ne se démarquent pas par leurs mauvais résultats en termes d'écarts de salaire par rapport aux natifs lorsqu'on les compare aux immigrants des deux autres provinces canadiennes. Des analyses économétriques plus poussées devraient être réalisées pour en arriver à des conclusions plus solides, car il se pourrait que des écarts plus importants apparaissent lorsque le capital humain des immigrants par rapport aux natifs est contrôlé.
- Entre 1980 et 2000, les taux de faible revenu ont connu une augmentation significative chez les immigrants âgés de 25 à 54 ans des trois provinces, mais cette augmentation a été plus prononcée au Québec et en Colombie-Britannique (avec une hausse d'environ 13 points de pourcentage) qu'en Ontario (avec une augmentation de 7,2 points).

- C'est au Québec que le niveau moyen des transferts gouvernementaux par année par personne est le plus élevé aussi bien chez les natifs que chez les immigrants. En 2000, le niveau moyen des transferts touchés par les immigrants du Québec était en moyenne de 324 \$ supérieur à celui touché par les natifs, alors qu'en 1980, les immigrants touchaient en moyenne 500 \$ (en dollars de 2000) de moins que les natifs. En Ontario, même si les immigrants touchaient en moyenne plus de transferts gouvernementaux que les natifs, l'écart entre immigrants et natifs était en moyenne de moins de 50 \$ en 2000. En Colombie-Britannique et dans le Reste du Canada, le niveau moyen des transferts par immigrant était inférieur au niveau moyen des transferts par natif.
- Le bilan de la situation des immigrants du Québec par rapport aux deux autres principales provinces d'immigration est assez défavorable. Malgré la grande implication de la province en matière d'immigration, la contribution économique des immigrants du Québec est moindre que celle des immigrants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Il faut maintenant tenter de découvrir pourquoi il en est ainsi et penser aux mesures de redressement. Entre autres, il s'agit de savoir si cette situation est un résultat optimal étant donné le type d'immigration au Québec, les politiques publiques en place et les caractéristiques du marché du travail québécois, ou si elle émane plutôt d'une défaillance du marché du travail québécois à reconnaître adéquatement les compétences des immigrants et à en tirer profit.

Introduction

Le vieillissement de la population pousse le gouvernement québécois à développer des stratégies pour atténuer les conséquences négatives qu'il est susceptible d'engendrer. Parmi ces conséquences figurent la diminution du bassin de main-d'œuvre qui risque à son tour d'entraîner une croissance économique anémique, voire même une stagnation de l'emploi au cours de la prochaine décennie (Bégin, 2008). De plus, le ralentissement de la croissance économique menace l'amélioration du niveau de vie (Lapointe et al., 2006; Malatest et al., 2003; Martel et al., 2007; OCDE, 2006) et pourrait aussi mettre en péril la pérennité des régimes de retraite et de santé actuels étant donné qu'elle affectera non seulement le ratio cotisants/prestataires, mais également le volume des revenus des gouvernements (Martel et al., 2007). Pour réduire ces retombées négatives, l'immigration représente une solution de choix qui permet une réponse plutôt rapide et qui permet aussi de déterminer la qualité des nouveaux entrants sur le marché du travail. Cependant, l'efficacité de cette mesure dépend largement des résultats obtenus par les immigrants sur le marché du travail.

Dans le cadre de ce rapport, l'objectif est de comprendre comment les immigrants contribuent au développement économique de la province du Québec comparativement aux autres provinces canadiennes. Nous examinerons plus particulièrement leur intégration au marché du travail. Pour y parvenir, la première section de cette étude portera sur l'apport possible des immigrants au défi démographique. La seconde section examinera l'évolution des politiques d'immigration au Canada et au Québec en insistant davantage sur le processus de sélection des travailleurs qualifiés. Dans la troisième section, l'évolution des flux migratoires et des caractéristiques des immigrants au Québec sera présentée. Finalement, dans la quatrième section, la participation des immigrants au marché du travail et les indicateurs de la qualité de leur insertion sur ce marché seront au centre des analyses. Le long de cette section, des références aux études sur les facteurs qui ont eu une incidence sur la détérioration de la situation des immigrants sur le marché du travail au Canada et au Québec seront incluses.

1. L'apport de l'immigration au défi démographique et la problématique de l'intégration au marché du travail

Dès 2010, le Québec sera confronté à une pénurie de main-d'œuvre et sera touché plus rapidement par le vieillissement de la population que le reste des provinces canadiennes puisque la vague des naissances des années 1946 à 1966 y a été plus abondante que nulle part ailleurs en Amérique du Nord (Browarski, 2007). Par conséquent, le Québec se retrouve en tête des provinces en matière de vieillissement de la population et aux prises avec des conséquences plus marquées (Bégin, 2008). Ainsi, au Québec, l'âge médian passera de 40,5 ans en 2006 à 46,4 ans en 2056, et la part de personnes de 65 ans et plus dans la population doublera en passant de 14 % à 28 % durant la même période (Institut de la statistique du Québec - ISQ, 2009). Il est alors à prévoir que le vieillissement de la population se répercutera sur la population active en exerçant des pressions à la baisse et contribuant ainsi à faire diminuer le nombre d'individus participant au marché du travail au sein de la population totale.

Pour atténuer les conséquences du rétrécissement de la population active, deux types de solutions sont mises de l'avant par le *Conference Board du Canada*, soit d'accroître la productivité de la main-d'œuvre ou encore de favoriser l'agrandissement de la population active en attirant des immigrants qualifiés, en encourageant le taux de fécondité ou en accentuant la participation au marché du travail des travailleurs âgés et des femmes (Browarski, 2007). Parmi ces solutions, l'augmentation du taux de fécondité demeure une solution de long terme puisqu'il prendra plusieurs années avant d'en arriver à un bassin de main-d'œuvre assez grand pour qu'il y ait un réel impact (Bégin, 2008). Même si l'immigration à elle seule ne permettra pas de renverser la pyramide démographique, elle est susceptible d'atténuer la diminution de la taille de la population active à plus court terme (Malatest, 2003).

Dans les faits, Statistique Canada (2007a) note que l'accroissement naturel contribue de moins en moins à la croissance de la population canadienne, ce qui fait que l'immigration nette pourrait devenir la seule source d'accroissement de la population vers 2030. Le même organisme fait constater que déjà entre 2001 et 2006, les deux tiers de la croissance

démographique au Canada étaient attribuables à l'immigration (Ibid). Selon des projections québécoises récentes, la situation serait similaire au Québec comparativement à l'ensemble du Canada, car l'accroissement naturel devrait rester positif jusqu'en 2029 et, par la suite, la migration internationale deviendra la seule source de croissance démographique de la province (Institut de la statistique du Québec, 2009).

Au milieu des années 1980, le gouvernement canadien avait décidé d'augmenter constamment le niveau d'immigration pour éviter le déclin démographique alors qu'auparavant, les flux migratoires dépendaient de la conjoncture économique (Green et Green, 1996). Dans cette optique, le Canada est aujourd'hui le deuxième pays d'accueil en importance en matière d'immigration avec une proportion de 19,8 % de la population née à l'étranger en 2006 tout juste derrière l'Australie avec 22,2 % et loin devant les États-Unis avec 12,5 % (Statistique Canada, 2007b). Aussi, les immigrants représentaient 21,2 % de la population active au Canada en 2006 (Statistique Canada, 2008b)⁵. Toutefois, au Québec, et en dépit des constats sur le vieillissement de sa population et la pénurie de la main-d'œuvre⁶, l'immigration ne représentait que 11,5 % de la population de la province en 2006 contre 28,3 % en Ontario et 27,5 % en Colombie-Britannique (Recensement 2006, Statistique Canada). Même si le poids relatif de la population immigrante dans la population totale est en croissance constante dans les dernières années au Québec (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles - MICC, 2009a), le Québec demeure largement sous-représenté en termes d'immigration par rapport à d'autres provinces canadiennes. Par exemple, un peu moins de 14 % de tous les immigrants du Canada y étaient installés en 2006, alors que le Québec représentait 23,4 % de la population canadienne totale (voir section 3 pour plus de détails).

L'accroissement démographique n'est pas le seul objectif recherché à travers l'immigration. Les politiques de sélection adoptées au Canada et au Québec visent à attirer

⁵ En termes absolus, le Canada comptait environ 6,2 millions d'immigrants en 2006 dont 3,6 millions étaient des actifs.

⁶ Le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles prévoit que près de 700 000 emplois seront à combler d'ici quatre ans, et que pour ce faire, la province devra compter grandement sur l'apport de l'immigration (Communiqué de presse du ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, 28 septembre 2009. Lien internet : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/immigration-bienvenue/Communique_SQRI_Campagne2009_Final.pdf).

les immigrants qui ont un potentiel élevé et qui peuvent contribuer au développement économique du pays, faisant ainsi d'une pierre deux coups. Toutefois, plusieurs études révèlent que la contribution économique des immigrants au Canada et au Québec serait nuancée vu les nombreuses difficultés rencontrées lors de leur insertion sur le marché du travail (Aydemir et Skuterud, 2005; Baker et Benjamin, 1994; Boudarbat et Boulet, 2007; Frenette et Morissette, 2003; Picot, 2008; Picot, Hou et Coulombe, 2007; Picot et Sweetman, 2005; Renaud, 2005; Renaud et Cayn, 2006; Renaud, Piché et Godin, 2005).

Dans ce contexte, l'intégration des nouveaux immigrants au marché du travail demeure problématique, particulièrement au Québec, malgré la hausse de leur niveau de qualification. Par exemple, en 2006, le taux d'emploi des immigrants récents (établis au Canada depuis 2001) du groupe d'âge 25 à 54 ans était de 67 % comparativement à 82,4 % pour les personnes nées au Canada (Statistique Canada, 2008b). Selon cette même source, au Québec, le taux d'emploi des immigrants récents du même groupe d'âge n'était que de 58,2 % en 2006, alors qu'il était de 68,5 % en Ontario et 67,1 % en Colombie-Britannique. Au niveau des revenus et en considérant uniquement les travailleurs âgés de 25 à 54 ans et ayant un diplôme universitaire, le rapport entre le revenu médian des immigrants et celui des natifs était de 70,6 % en 2005 dans l'ensemble du Canada, 60,6 % au Québec, 69,6 % en Ontario et 70,9 % en Colombie-Britannique (Statistique Canada, 2008a).

Les gouvernements du Québec et du Canada s'accordent pour dire que l'immigration est nécessaire pour faire face au vieillissement de la population et pour améliorer les perspectives économiques. Pour en maximiser les bienfaits, ils devront toutefois faire plus pour améliorer les chances économiques des immigrants fortement scolarisés qui arrivent à l'heure actuelle. Sinon, on se trouvera face à une situation qui engendre des coûts et des conséquences pour la société d'accueil ainsi que pour les immigrants eux-mêmes. Afin de mieux comprendre le système d'immigration actuel et les effets qu'il est susceptible de produire, les politiques de sélection des immigrants du Canada et du Québec seront présentées à la section suivante.

2. Les politiques de sélection canadienne et québécoise des immigrants

Tel que nous l'avons spécifié, le Canada et le Québec augmentent d'année en année le nombre d'immigrants accueillis au pays afin de promouvoir la croissance économique et compenser, en partie tout au moins, les effets du déclin démographique et du vieillissement de la population. Pour minimiser les conséquences de ces phénomènes sur la population active, les politiques d'immigration au Canada et au Québec accentuent progressivement le pourcentage d'immigrants admis pour des raisons économiques. En effet, même si le Canada et le Québec continuent de poursuivre leurs objectifs d'ordre familial et humanitaire, la part d'immigrants admis pour ces motifs tend à décroître au profit de l'immigration économique (voir section 3).

Tel qu'il est construit actuellement, le système d'immigration canadien comprend trois grandes catégories d'admission : le regroupement familial, les réfugiés et la catégorie des immigrants économiques (LIPR, 2001). Au Québec, près des deux tiers (65 %) des immigrants permanents ont été accueillis pour contribuer au développement économique de la province en 2008, tandis que ce taux s'est établi à 60,3 % dans l'ensemble du Canada (CIC, 2009). La catégorie économique se divise à son tour en plusieurs sous-groupes, soit les travailleurs qualifiés, les gens d'affaire (qui incorporent les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes), les candidats des provinces et les aides familiaux (CIC, 2009). Le tableau 1 illustre la répartition en pourcentage de ces sous-catégories d'immigrants économiques parmi les immigrants admis au Canada en 2008.

Brièvement, les gens d'affaires sont ceux qui sont admis pour apporter une contribution positive à l'économie canadienne et sont choisis en fonction d'un plancher en termes de capital à investir et de nombre d'emplois à créer (OCDE, 2003). Quant à lui, le programme des candidats des provinces a été introduit pour la première fois à la fin des années 1990 et visait à conférer aux provinces le droit de sélectionner un certain nombre d'immigrants pour combler les besoins particuliers de leur marché du travail (voir sous-section 2.3). Selon le tableau 1, la sous-catégorie d'immigration économique qui prédomine est celle des travailleurs qualifiés. Tant au Canada qu'au Québec, les travailleurs qualifiés sont choisis sur la base de critères de sélection qui préfigurent le succès de leur insertion sur le marché

du travail. Les sous-sections qui suivent accorderont tour à tour une attention particulière à la grille fédérale de sélection des travailleurs qualifiés ainsi qu'à la grille québécoise. Mais avant, le programme des candidats des provinces et la stimulation de l'immigration des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires attireront notre attention.

Tableau 1 : Répartition des immigrants arrivés au Canada en 2008 selon les sous-catégories d'immigrants économiques

Sous-catégories	Pourcentage
Travailleurs qualifiés (demandeurs principaux)	17,5
Travailleurs qualifiés (conjointes et personnes à charge)	24,4
Entrepreneurs	0,7
Travailleurs autonomes	0,2
Investisseurs	4,1
Candidats des provinces (demandeurs principaux)	3,4
Candidats des provinces (conjointes et personnes à charge)	5,7
Aides familiales (demandeurs principaux)	2,5
Aides familiales (conjointes et personnes à charge)	1,8
Part de l'immigration économique dans l'immigration totale	60,3

Source : CIC (2009)

2.1. Le Programme des candidats des provinces

Comme indiqué, l'immigration est un champ de compétence partagé entre les gouvernements fédéral et provincial. Toutefois, le Québec a, pendant longtemps, été la seule province activement impliquée. L'Accord Canada-Québec entré en vigueur en 1991 (Accord Gagnon-Tremblay / McDougall) en remplacement de l'Entente Couture-Cullen de 1978, délègue au Québec la responsabilité d'établir ses propres besoins en matière d'immigration et de sélectionner ses immigrants économiques à l'étranger et sur place. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a cherché à impliquer les autres provinces canadiennes dans l'immigration. Dans ce cadre, des accords relatifs au Programme des candidats des provinces (PCP) ont été conclus avec 10 gouvernements (le Yukon et toutes les provinces sauf le Québec). Ce programme donne aux provinces et territoires « *le pouvoir d'octroyer à des individus le statut de résident permanent afin de combler des besoins particuliers en matière de main-d'œuvre et de développement*

économique »⁷. Ainsi, les provinces et territoires peuvent sélectionner des candidats à l'immigration en fonction de leurs propres besoins économiques, c'est-à-dire ceux qui ont les compétences professionnelles à même de répondre aux besoins du marché du travail et de l'économie au niveau local. Ensuite, les demandes d'immigration présentées par les candidats sélectionnés sont traitées en priorité et plus rapidement que les demandes présentées par les autres immigrants de la catégorie économique. En plus, ces candidats proposés par les provinces ne sont pas assujettis à la grille de sélection appliquée aux travailleurs qualifiés. Ils doivent, toutefois, respecter des conditions d'admission en matière de santé et de sécurité.

Les quotas d'immigrants admis par le biais du PCP ne cessent de s'accroître depuis sa création (11,1 % des immigrants admis en 2008 dans le Reste du Canada). Qui plus est, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il éliminait la limite par rapport au nombre de candidats pouvant être désignés par les provinces au titre du PCP⁸. Les provinces se voient ainsi octroyer plus de latitude pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre rapidement.

2.2. Stimulation de l'immigration des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires

Pour atténuer les problèmes liés à la reconnaissance des compétences professionnelles et augmenter davantage les bienfaits de l'immigration, les gouvernements du Canada et du Québec ont récemment pris plusieurs mesures favorisant l'immigration des individus ayant un diplôme canadien ou une expérience professionnelle acquise au Canada. En effet, ces personnes ont séjourné au pays et ont déjà commencé à s'adapter aux modes de vie d'ici. De plus, ils possèdent déjà, ou posséderont bientôt, des compétences professionnelles (diplôme ou expérience de travail) acquises au Canada et qu'ils n'ont généralement pas à faire reconnaître, ce qui élimine un obstacle considérable à leur intégration au marché du travail.

⁷ Citoyenneté et Immigration Canada, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2008.

⁸ Voir : Citoyenneté et Immigration Canada. Document d'information - Améliorations apportées au système d'immigration du Canada (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28b.asp>).

Au niveau fédéral, on peut mentionner la mise en place du Programme de permis de travail hors campus pour les étudiants étrangers, et l'octroi, après l'obtention du diplôme, d'un permis de travail valide pour une durée maximale de trois ans sans restriction quant au lieu ou au type d'emploi. On signale également la mise en place d'une nouvelle classe d'immigration, soit la « Catégorie de l'expérience canadienne » au profit des diplômés d'un établissement d'enseignement canadien et des travailleurs étrangers temporaires.

Au Québec, le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été inauguré en février 2010. Ce programme vise à délivrer rapidement un certificat de sélection du Québec (CSQ) aux travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec et aux étudiants étrangers diplômés du Québec ou en voie de l'être⁹. Ces mêmes orientations sont également confirmées au plus haut niveau du gouvernement : « *Le Québec accueille chaque année quelque 22 000 étudiants étrangers. Ils sont jeunes. Ils sont brillants. Ils sont talentueux. Le monde entier se les arrache... Il en vient 22 000 par année dans toutes nos cités universitaires... Mais il en repart presque autant. À peine 1 sur 10 reste au Québec. Alors que plusieurs ont appris une nouvelle langue, alors qu'ils ont appris nos valeurs... Nous allons poser un geste audacieux pour garder cette jeunesse et son potentiel chez nous. Désormais, un étudiant étranger obtenant son diplôme ici se verra offrir un certificat de sélection pour immigrer au Québec. Nous nous fixons comme objectif de tripler le nombre d'étudiants étrangers qui font le choix de demeurer au Québec.* » (Premier ministre Jean Charest, discours inaugural de la 39^e législature, 10 mars 2009).

En ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires, le plan stratégique 2008-2012 du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, dévoilé en octobre 2008, vise à hausser de 15 % par année le nombre de travailleurs temporaires qui s'établissent au Québec à titre permanent.

⁹ Voir le lien internet suivant pour des détails supplémentaires sur le PEQ : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/travailleurs-peq/index.html>

2.3. Le système de sélection des travailleurs qualifiés du Canada

L'histoire canadienne de la politique d'immigration est marquée par une opposition entre deux conceptions de la fonction principale de l'immigration. Certains conçoivent que l'immigration doit servir à assurer la croissance démographique et économique à long terme, tandis que d'autres voient plutôt l'immigration comme une solution aux besoins du marché du travail à court terme (Green et Green, 2004). Par le passé, le niveau d'immigration était largement déterminé par la capacité absorbante du marché du travail. Par exemple, dans les périodes de récession économique, le nombre d'immigrants admis diminuait pour faire face à la diminution de la demande de main-d'œuvre. Donc, l'immigration était davantage alignée sur les besoins immédiats du marché du travail. Désormais, la politique d'immigration du Canada se démarque des normes historiques, car la relation entre le taux de chômage et le niveau d'immigration a été rompue au début des années 1990 (Green et Green, 2004).

En effet, lors de la récession du début des années 1990, le gouvernement canadien a maintenu un niveau d'immigration élevé malgré les difficultés rencontrées par le marché du travail (Green et Green, 2004). Depuis lors, le nombre d'immigrants visé annuellement se situe autour de 1 % de la population peu importe les conditions macroéconomiques. Bien que les retombées de cette décision aient été très peu explorées dans la littérature, on peut supposer que ce tournant pourrait être responsable d'une portion de la dégradation de la situation des immigrants sur le marché du travail. Si le taux de chômage est élevé au sein de la population native mais que le nombre d'admissions n'est pas réduit, les immigrants risquent d'avoir encore plus de difficultés à trouver un emploi. De plus, Aydemir (2003) a montré que le fait d'entrer sur le marché du travail pendant les périodes de récession économique peut avoir des effets négatifs permanents sur les revenus futurs des immigrants¹⁰. Ainsi, à présent, le rôle de l'immigration à long terme semble être priorisé, du moins, en ce qui concerne les résidents permanents.

Toutefois, la politique d'immigration canadienne répond aux besoins immédiats du marché du travail au moyen de l'immigration temporaire. En fait, le Canada accueille bon nombre

¹⁰ Voir également McDonald et Worswick (1999) pour une analyse de l'effet des conditions macroéconomiques sur la détermination des salaires au Canada.

d'immigrants temporaires chaque année. À titre d'exemple, en 2008, 134 784 nouveaux travailleurs étrangers temporaires ont été accueillis au Canada contre 43 360 travailleurs qualifiés demandeurs principaux (CIC, 2009). Dans ces circonstances, on peut présumer que la politique d'immigration actuelle poursuit à la fois des objectifs de court et de long termes à travers la sélection respective des résidents temporaires et permanents. Puisque les travailleurs étrangers temporaires s'établissent au pays de façon provisoire et que leur admission nécessite l'obtention à la fois d'une offre d'emploi validée au Canada et d'un permis de travail (Judge, 2002), les conséquences économiques qui préoccupent davantage les chercheurs concernent plutôt l'immigration permanente. Son caractère permanent peut entraîner des résultats tout aussi permanents.

Comme nous l'avons mentionné ci-haut, les travailleurs qualifiés sont sélectionnés à l'aide de plusieurs critères. Or, le gouvernement présume que la présence de chacun des critères chez les immigrants témoignerait d'un meilleur potentiel de contribution économique. Un nombre maximal de points est attribué à chaque critère. Plus un critère est important, plus le nombre de points qui lui est associé est élevé. Pour être admis au pays, le candidat doit obtenir un nombre minimum de points. De cette façon, un candidat qui n'obtient aucun point pour un facteur peut se rattraper sur la base d'un autre facteur pour atteindre la note de passage. Par contre, pour répondre à la définition de travailleurs qualifiés au Canada, le candidat doit, soit avoir au moins une année d'expérience dans une activité qualifiée au cours des dix dernières années, soit posséder une offre d'emploi réservé ou soit être un étranger admis depuis un an à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger de sorte qu'un candidat n'obtenant aucun point au niveau de l'expérience soit automatiquement éliminé (CIC, 2009a)¹¹. Ce critère est donc éliminatoire. La grille de points est donc un outil important de sélection et elle est sujette à des changements au fil du temps en fonction des objectifs poursuivis par les politiques d'immigration.

La première grille de points fédérale sélectionnant les travailleurs qualifiés à partir de leurs qualifications professionnelles a été introduite en 1967 (Green et Green, 2004). En effet, à partir de ce moment, le Canada a abandonné les critères de préférences ethniques pour

¹¹ Il est à noter qu'au Québec, les travailleurs qualifiés sont acceptés avec au moins 6 mois d'expérience professionnelle (MICC, 2008).

favoriser une approche plus objective basée sur le capital humain des candidats. Depuis, la grille de points a évolué en fonction des profils d'immigrants recherchés (voir tableau 2).

L'analyse de l'évolution de la grille de sélection fédérale fait ressortir un constat majeur; un grand virage est survenu dans la méthode privilégiée pour choisir les travailleurs qualifiés. Ce changement d'orientation s'est effectué en 1996 où les critères liés aux professions en demande sur le marché du travail ont été abandonnés. Cette modification pourrait s'expliquer par le fait qu'il était difficile d'aligner rapidement la politique d'immigration sur les besoins du marché du travail à court terme. En fait, en raison du temps requis pour réaligner le tir vers une profession particulière, les besoins du marché du travail pouvaient déjà avoir évolué autrement. De plus, cette même année, le nombre de points attribués aux connaissances linguistiques et à la scolarité s'est significativement accru. Ce virage s'est poursuivi en 2002 avec l'abandon complet des besoins particuliers du marché du travail et la hausse du nombre de points alloués aux compétences linguistiques et aux études. Désormais, il y a six critères de sélection pour évaluer les travailleurs qualifiés au Canada. Par ordre d'importance, les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés sont évalués sur leur niveau de scolarité, leurs connaissances linguistiques, leur expérience de travail, leur âge, le fait d'avoir un emploi réservé au Canada et leur adaptabilité¹². Si le système de sélection produit les résultats escomptés, le profil des immigrants admis devrait varier en fonction des changements apportés au fil du temps. La troisième section de ce rapport visera à présenter l'évolution des caractéristiques des immigrants et permettra peut-être d'établir certains recoupements. Avant d'y arriver, la grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec sera à son tour exposée.

¹² L'adaptabilité au Canada est évaluée en fonction du niveau d'études de l'époux ou du conjoint de fait, du travail antérieur au Canada, des études antérieures au Canada, de l'emploi réservé au Canada et du fait d'avoir de la parenté au Canada. Pour plus de détails sur ce critère, voir le lien internet suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/facteur-adaptabilite.asp>.

Tableau 2 : Évolution de la grille fédérale de sélection des travailleurs qualifiés

Facteurs de sélection	Nombre maximum de points					
	1967	1978	1986	1993	1996	2002
Études	20	12	12	15	20	25
Expérience professionnelle	-	8	8	8	9	21
Profession particulière	10	15	15	17	-	-
Profession en demande	15	15	10	10	-	-
Équilibre du marché du travail	-	-	-	-	10	-
Âge	10	10	10	10	12	10
Emploi réservé	10	10	10	10	4	10
Langues officielles	10	10	15	14	20	24
Adaptabilité	15	10	10	10	16	10
Niveaux	-	-	10	8	-	-
Famille	5	5	-	-	5	-
Destination	5	5	-	-	-	-
Total	100	100	100	100*	100*	100
Note de passage	50	50	70	67	**	67
Note : * Le nombre maximum de points et la note de passage ont été remis sur une échelle de 100 points pour faciliter la comparaison. ** La note de passage variait selon le groupe de compétences.						

Sources : Green et Green (2004) et OCDE (2007).

2.4. La grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec

Au Canada, le gouvernement fédéral et les provinces se partagent les pouvoirs en matière d'immigration (CIC, 2007). Toutefois, même si les provinces sont de plus en plus impliquées en matière de sélection des immigrants à travers le programme des candidats des provinces, le Québec demeure privilégié puisqu'il a l'autorisation de sélectionner tous les immigrants économiques qui désirent entrer sur son marché du travail (CIC, 2007). Étant donné que le Québec veut maîtriser son développement démographique, linguistique, social, économique et culturel, il s'est doté, en 1968, d'un premier ministère de l'Immigration (Robert, 2005). Cette implication marquée découle en majeure partie du désir de protéger la langue française (Robert, 2005).

Le 1^{er} avril 1991, l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains est entré en vigueur (Young, 1991). Avant la signature de cet accord, c'est l'Entente Couture-Cullen de 1978 qui régissait le partage des compétences

entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Déjà, cette entente permettait au Québec de sélectionner les immigrants indépendants selon son propre système de points qui diffère quelque peu de celui du fédéral (Young, 1991). De son côté, le nouvel accord de 1991 est venu ajouter de nouvelles dispositions concernant les services d'accueil et d'intégration.

Le Québec a introduit sa première grille de sélection en 1979 suite à l'Entente Couture-Cullen. Pour l'essentiel, le fonctionnement de cette grille était calqué sur celui de la grille fédérale (Godin, 2004). Tout comme la grille fédérale, les critères de sélection des immigrants du Québec ont également connu des changements dans le temps en fonction des profils d'immigrants recherchés et des modifications importantes ont été introduites en 1996 de façon à mettre l'accent sur la sélection des immigrants jeunes, très scolarisés et qui maîtrisent la langue française (Godin, 2004; Parent et Worswick, 2004). D'une part, ces modifications étaient appuyées sur l'idée que plus un immigrant est qualifié, plus la transition devrait s'effectuer en douceur, sans une utilisation potentiellement prolongée du système de sécurité du revenu. D'autre part, les prévisions démographiques ont contribué à l'abandon de l'approche de court terme de l'immigration dans laquelle les immigrants devaient nécessairement avoir une offre d'emploi validée ou exercer une profession en demande pour être admis en tant que travailleurs qualifiés (Godin, 2004). Déjà en 1988, les règles d'admission avaient commencé à s'assouplir, car le concept de profession en pénurie avait été remplacé par celui de profession offrant de bonnes perspectives d'embauche (Ibid). Ainsi, au Québec comme au Canada, la fonction de long terme de l'immigration semble prendre de l'importance.

Le tableau 3 illustre l'évolution de la grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec de 1996 à 2009. À l'aide de ce tableau, on peut constater qu'en 1996 les connaissances linguistiques, la formation, l'adaptabilité¹³, les caractéristiques de l'époux ou du conjoint, l'emploi, l'âge, les enfants à charge et l'autonomie financière servaient de critères pour

¹³ La capacité d'adaptation est évaluée lors d'une entrevue de sélection. Le fonctionnaire à l'immigration évalue cette capacité sur la base de trois éléments : la connaissance du Québec, les démarches effectuées par le candidat pour faciliter son intégration socioéconomique et les qualités personnelles du candidat au regard de ses activités professionnelles (MICC, 2008). Il convient de mentionner que les candidats qui obtiennent le seuil de passage, dont le dossier présenté permet d'attester de la véracité des renseignements fournis et pour lesquels aucune vérification supplémentaire n'est nécessaire, sont exempts de l'entrevue (Ibid).

évaluer la qualité d'une candidature. À ce moment, pour être accepté comme travailleur qualifié, l'immigrant devait satisfaire aux exigences d'un des trois programmes de sélection du Québec : 1) le programme d'emploi assuré, le travailleur avait un emploi qui lui était réservé; 2) le programme des professions en demande, l'immigrant travaillait dans une profession où les perspectives d'emploi étaient bonnes; ou 3) le programme de l'employabilité et la mobilité professionnelle, le candidat présentait des caractéristiques accentuant son employabilité et avait un profil prometteur en termes d'insertion en emploi (Godin, 2004). À l'exception de ces trois programmes, la grille de sélection des travailleurs qualifiés appliquée au Québec en 1996 était assez similaire à la grille utilisée par le gouvernement fédéral. Toutefois, au Québec, les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés étaient aussi évalués en fonction des caractéristiques de leur conjoint et du nombre d'enfants qui les accompagnaient. En outre, le français était aussi mis au premier plan par rapport à l'anglais, ce qui n'est pas le cas au Canada.

Tableau 3 : Évolution de la grille de sélection des travailleurs qualifiés de 1996 à 2009

	1996	2006	2009
Facteur	Total/Critère		
1. Formation	19	29	28
2. Emploi	15	-	-
3. Expérience	10	9	8
4. Adaptabilité ¹³	19	8	6
5. Âge	10	18	16
6. Connaissance linguistique	23 (17 pour le français et 6 pour l'anglais)	22 (16 pour le français et 6 pour l'anglais)	22 (16 pour le français et 6 pour l'anglais)
7. Caractéristiques de l'époux ou conjoint de fait	17	18	16
8. Enfants	8	8	8
9. Autonomie financière	1	1	1
10. Séjour et famille au Québec	-	9	8
	<u>Note de passage de l'examen préliminaire :</u> 1) travailleur sans conjoint : 50 2) travailleur avec conjoint : 58 <u>Note de passage en sélection :</u> 1) travailleur sans conjoint : 60 2) travailleur avec conjoint : 68	<u>Note de passage de l'examen préliminaire :</u> 1) travailleur sans conjoint : 53 2) travailleur avec conjoint : 60 <u>Note de passage en sélection :</u> 1) travailleur sans conjoint : 59 2) travailleur avec conjoint : 68	<u>Note de passage de l'examen préliminaire :</u> 1) travailleur sans conjoint : 49 2) travailleur avec conjoint : 57 <u>Note de passage en sélection :</u> 1) travailleur sans conjoint : 55 2) travailleur avec conjoint : 63

Sources : Godin, (2004); MICC (2008); MICC (2009b).

La grille de sélection de 2009 est entrée en vigueur de 14 octobre 2009 et elle est exposée de façon très détaillée au tableau 4. Cette grille ainsi que celle de 2006 présentent plusieurs similitudes, mais aussi certaines différences avec la grille de 1996. En plus de l'abandon du critère lié à l'emploi, quatre changements significatifs ont été apportés aux nouvelles grilles par rapport à la grille de 1996 dont trois se rapportent au niveau de la notation des critères et un autre concerne l'ajout d'un nouveau critère de sélection. En ce qui a trait aux changements de pointage, en 2009, 9 points supplémentaires sont dorénavant accordés aux

études, 6 points supplémentaires sont octroyés à l'âge des candidats, tandis que 13 points ont été retirés au niveau de l'adaptabilité générale de ces derniers. Pour ce qui est du nouveau critère, la nouvelle grille donne 8 points pour les demandeurs principaux qui ont séjourné ou qui ont de la famille vivant au Québec. Il est important de souligner que les séjours et les liens au Québec étaient autrefois pris en compte à l'aide du critère d'adaptabilité et que ce changement est effectif depuis 2006. Ainsi, des treize points retirés à ce critère en 2009, huit ont été réalloués de la même façon qu'auparavant, mais sous un vocable différent. Par ailleurs, même si les candidats ne doivent plus satisfaire à un des trois programmes qui étaient effectifs en 1996, des points sont tout de même octroyés pour les emplois validés et la grille la plus récente tient compte du domaine d'études en demande plutôt que de la profession. En somme, les modifications les plus notables seraient l'augmentation de l'importance de l'âge et de la scolarité. Pourtant, il est assez bien connu que la reconnaissance des diplômes étrangers pose problème au Canada et au Québec (Aydemir et Skuterud, 2005; Ferrer et Riddell, 2008; Galarneau et Morissette, 2008; Picot, 2008; Reitz, 2005; Renaud et Cayn, 2006). Ainsi, malgré ce problème de reconnaissance, les gouvernements canadiens et québécois présument que d'être jeune et de posséder un diplôme d'études postsecondaires favorisent une meilleure contribution économique des immigrants. Avant de voir si tel est le cas, l'évolution de l'immigration sur les plans quantitatif et qualitatif au Québec et au Canada seront l'objet de la section qui suit, ce qui permettra peut-être d'établir certains recoupements avec les virages entrepris au niveau des politiques de sélection.

Tableau 4 : Grille actuelle de sélection des travailleurs qualifiés du Québec¹⁴

			Points max 107/123
Formation			28 max
Seuil éliminatoire : 2 points au critère Niveau de scolarité	Niveau de scolarité	Secondaire général	2
		Secondaire professionnel	6
		Postsecondaire général 2 ans	4
		Postsecondaire technique 1 an ou 2 ans	6
		Secondaire professionnel 1 an ou + ou postsecondaire technique 1 an ou 2 ans ET domaine de formation à 12 ou à 16 points	10
		Postsecondaire technique 3 ans	8
		Postsecondaire technique 3 ans ET domaine de formation à 12 ou à 16 points	10
		Universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	4
		Universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	6
		Universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans ou +	10
	Universitaire 2 ^e cycle 1 an ou + ou 3 ^e cycle	12	
Domaine de formation	Points à la partie 1 (diplôme étranger) ou à la partie 2 (diplôme du Québec ou l'équivalent) de la Liste		0, 2, 6, 12 ou 16
Expérience			8 max
	Durée de l'expérience professionnelle du travailleur qualifié	Moins de 6 mois	0
		6 mois à 11 mois	4
		12 mois à 23 mois	4
		24 mois à 35 mois	6
		36 mois à 47 mois	6
		48 mois ou +	8
Âge			16 max
		18 à 35 ans	16
		36 ans	14
		37 ans	12
		38 ans	10
		39 ans	8
		40 ans	6
		41 ans	4
		42 ans	2
43 ans ou +	0		
Connaissances linguistiques			22 max
	Français	0 à 16 points	0 à 16
	Anglais	0 à 6 points	0 à 6
Séjour et famille au Québec			8 max
	Séjour au Québec	Travailleur étranger ou étudiant étranger 6 mois ou +	5
		Travailleur étranger ou étudiant étranger 3 à 6 mois	5
		Participant à un PVT aux fins de travail 3 mois ou +	5
		Autres séjours 3 mois ou +	2
		Autres séjours de 2 semaines à moins de 3 mois	1
	Famille au Québec	Conjoint, père, mère, frère, sœur, fils, fille, grands-parents	3

¹⁴ Il s'agit de la grille adoptée le 14 octobre 2009 et présentée de façon sommaire au tableau 3.

Caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne			16 max
	Niveau de scolarité	Secondaire général	1
		Secondaire professionnel	2
		Postsecondaire général 2 ans	1
		Postsecondaire technique 1 ou 2 ans	2
		Postsecondaire technique 3 ans	3
		Universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	1
		Universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	2
		Universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans ou +	3
		Universitaire 2 ^e 1 an ou + ou 3 ^e cycle	3
	Domaine de formation	Point à la partie 1 (diplôme étranger) ou à la partie 2 (diplôme du Québec ou l'équivalent) de la Liste	1, 2, 3 ou 4
	Âge	Moins de 18 ans	0
		18 à 35 ans	3
		36 ans	2
		37 ans	2
		38 ans	2
		39 ans	2
		40 ans	1
		41 ans	1
		42 ans	1
		43 ans ou +	0
	Connaissances linguistiques	Interaction orale en français	0 à 6
Offre d'emploi validée			10 max
	Offre d'emploi validée dans la Région Métropolitaine de Montréal (RRM)		6
	Offre d'emploi validée à l'extérieur de la RRM		10
Seuil éliminatoire d'employabilité			42 ou 50
Enfants			8 max
	12 ans ou -	Par enfant	4
	13 à 21 ans	Par enfant	2
Capacité d'autonomie financière (éliminatoire)			1
Seuil de passage à l'examen préliminaire	Sans conjoint/avec conjoint		49 / 57
Adaptabilité			0 à 6
Seuil de passage en sélection	Sans conjoint / avec conjoint		55 / 63

Source : MICC (2009b)

3. Évolution des flux migratoires et des caractéristiques des immigrants du Québec

Vu l'importance accordée à la sélection des travailleurs qualifiés par les gouvernements fédéral et provinciaux, il serait pertinent de mesurer l'efficacité de ces politiques. Comme le suggèrent certains chercheurs (Godin, 2004; Parent et Worswick, 2004), il est possible, dans une certaine mesure, de capter l'efficacité des grilles de sélection en analysant l'évolution des caractéristiques des immigrants. Par contre, en dépit du fait que la part de l'immigration économique ne cesse de s'accroître dans les dernières années, il est important de préciser que les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés sont les seuls à être directement sélectionnés par l'entremise des grilles de points. Ces derniers représentaient seulement 17,5 % de l'immigration totale au Canada en 2008 (voir tableau 1). Au Québec, 65 % des immigrants sont admis pour des motifs économiques et 59,2 % sont admis dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés (MICC, 2009c). Toutefois, ce pourcentage inclut autant les demandeurs principaux que leurs conjoints ou personnes à charge. Conséquemment, dans cette section, l'évolution des caractéristiques des immigrants au Québec par rapport aux autres provinces sera présentée comme un indice de l'efficacité des politiques de sélection. Cette section se divise en deux sous-sections portant sur l'évolution du flux migratoire au Québec et au Canada sur les plans quantitatif et qualitatif.

3.1 Évolution de l'immigration au Québec sur le plan quantitatif

D'un point de vue purement quantitatif, les flux migratoires ont connu de grandes variations dans le temps. On note surtout la faible part du Québec dans l'immigration totale et, parallèlement, le déclin continu de son poids démographique au sein du Canada. Toutefois, la part de la population immigrante au sein de la population totale tend à s'accroître au Québec et cette province se démarque du Reste du Canada par une augmentation plus importante de la part de l'immigration économique.

3.1.1. Le flux migratoire a suivi une évolution en dent de scie

Comme le montre le graphique 1, le nombre d'immigrants par année a connu une évolution en dents de scie autant au Québec que dans le reste du Canada. On note par exemple de très

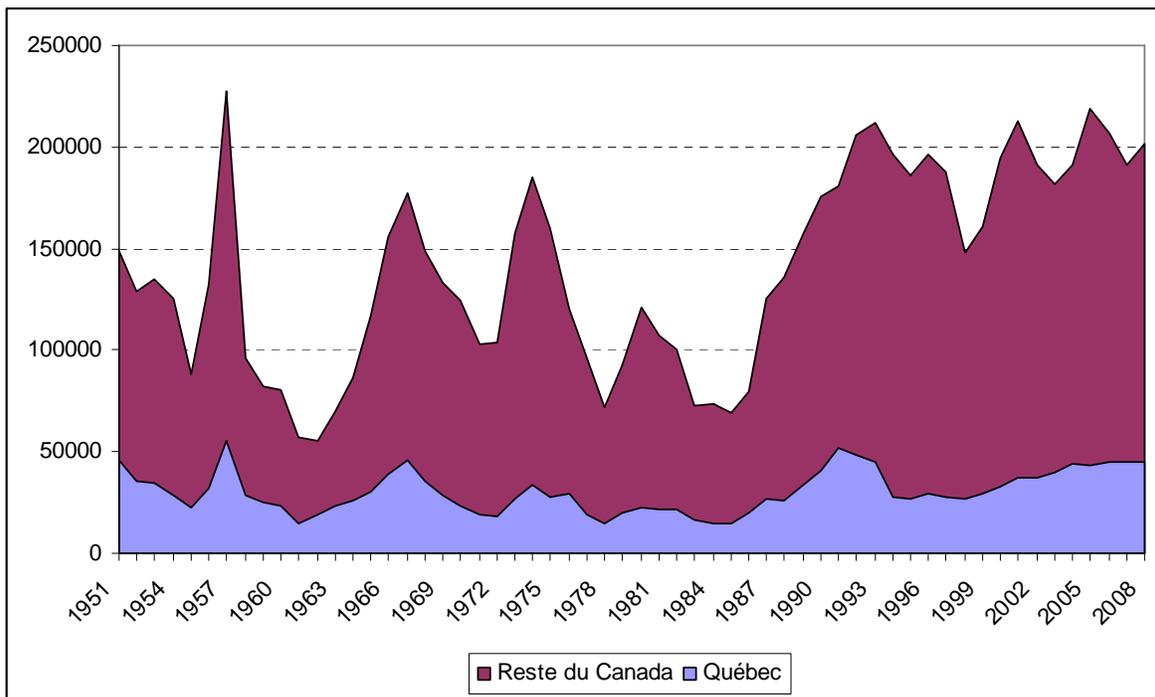
faibles niveaux d'immigration au début des années 1960, à la fin des années 1970 et au milieu des années 1980. Comme cela a été mentionné, la première période correspond à l'abandon du critère du pays d'origine et son remplacement par des critères (non-discriminatoires) qui préfigurent le succès de l'insertion des nouveaux immigrants sur le marché du travail canadien. Durant la deuxième période, le creux a été précédé par une récession économique (Green et Green, 1996) et il y eu également parution d'un Livre Vert sur la question de l'immigration au Canada, ce qui a vraisemblablement créé un climat peu favorable à l'immigration (Cousineau et Boudarbat, 2009). Enfin, durant la troisième période, le Canada avait connu une grande récession économique qui a affecté à la baisse le nombre d'immigrants admis sur une base annuelle.

La période 1985-1991 a été caractérisée par une expansion marquée de l'immigration au Québec; le nombre de nouveaux immigrants a plus que triplé en passant de 14 885 en 1985 à 51 947 en 1991. Dans le reste du Canada, l'expansion a continué jusqu'en 1993 où le nombre de nouveaux immigrants a atteint 211 777 comparativement à 69 454 en 1985. Ceci fait suite à une étude du Gouvernement conservateur sur la politique d'immigration. Cette étude laisse conclure que le taux de fertilité au Canada est descendu en dessous du taux de remplacement de la population, et que la population allait bientôt commencer à décliner si l'immigration était maintenue à un faible niveau (Green et Green, 1996). Après la récession du début des années 1990, les flux migratoires sont repartis à la hausse pour se stabiliser, depuis le début des années 2000, aux alentours de 45 000 nouveaux arrivants par année au Québec, et aux alentours de 200 000 dans le reste du Canada. Bref, les politiques d'immigration appliquées depuis la première Guerre mondiale jusqu'au début des années 1990 étaient grandement basées sur la capacité d'absorption de l'économie (le nombre d'immigrants diminue substantiellement quand le taux de chômage augmente significativement et inversement) (Green et Green, 1996). Le gouvernement libéral en place en 1995, avait fixé comme cible un nombre d'immigrants admis sur une base annuelle qui serait maintenu à 1 % de la population totale du Canada indépendamment de cette capacité (Green et Green, 1996).

Comme le montre le graphique 1, le nombre d'immigrants admis annuellement au Québec suit généralement la même tendance que celui du reste du Canada. Il augmente quand ce

dernier augmente et vice-versa. Le même graphique fait apparaître une autre tendance qui a des conséquences importantes sur le poids du Québec au sein du Canada. En effet, l'écart entre le nombre d'immigrants admis au Québec et le nombre d'immigrants admis dans le reste du Canada a beaucoup augmenté dans le temps. Ainsi, le Québec reçoit de moins en moins d'immigrants en termes relatifs.

Graphique 1 : Évolution du nombre des nouveaux résidents permanents au Québec et dans le reste du Canada

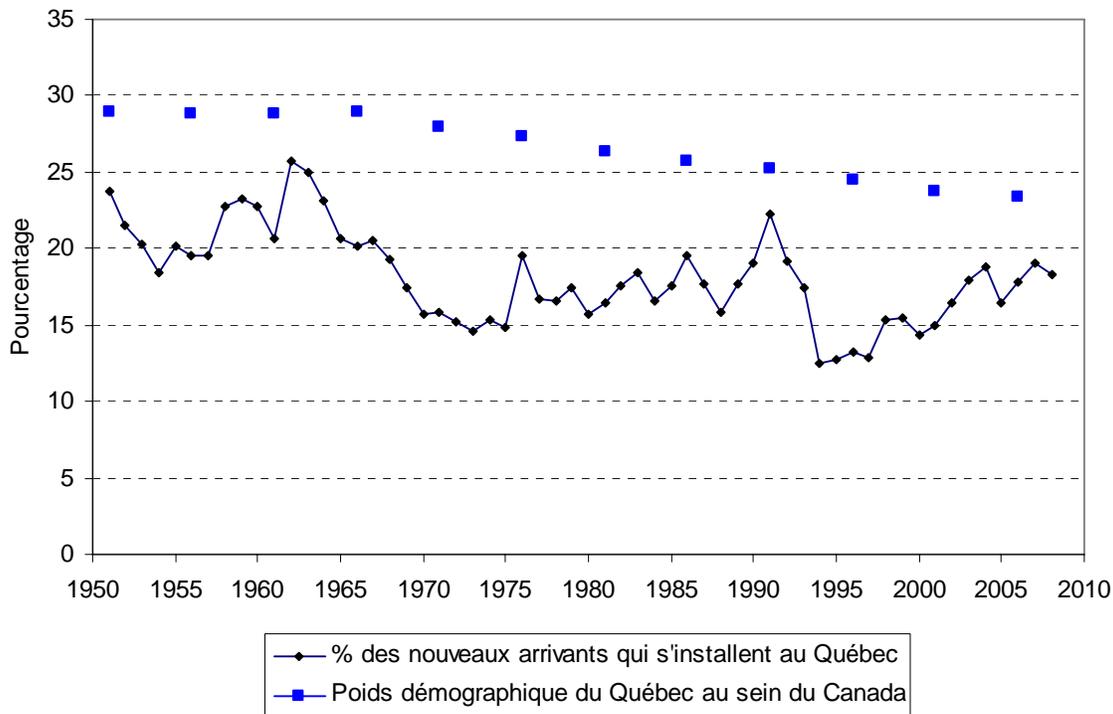


Source des données : Statistiques du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

3.1.2. La diminution du poids relatif de l'immigration au Québec

Le graphique 2 illustre ce fait à travers l'évolution du pourcentage de nouveaux immigrants qui s'installent au Québec et du poids démographique du Québec au sein du Canada. Un premier constat se rapporte au fait que durant toute la période considérée, la part du Québec dans la nouvelle immigration est inférieure à son poids démographique au sein du Canada.

Graphique 2 : Évolution de la part du Québec dans l'immigration et dans la population totale du Canada



Source : données de l'Institut de la statistique du Québec

En 1951, le Québec avait admis 23,7 % de tous les nouveaux arrivants au Canada et son poids démographique se situait à 28,9 %. En 2008, il n'a admis que 18,3 % de l'ensemble des nouveaux arrivants et son poids démographique se situait aux alentours de 23 %. Pour les deux indicateurs, le Québec a perdu plus de 5 points de pourcentage. Comme l'immigration constitue un facteur important de croissance démographique, il est permis de croire que le déclin du poids démographique du Québec est en grande partie attribuable à sa part constamment faible dans l'immigration au pays. La part du Québec dans l'immigration a remarquablement chuté au cours de deux périodes, soit entre 1961 et 1973 où cette part est passée de 25,7 % à 14,6 %, et entre 1991 et 1994 quand la part est passée de 22,3 % à 12,5 %. Cette dernière part est la plus faible enregistrée durant la période considérée et représente près de la moitié du poids démographique du Québec du moment. Comme cela a été indiqué, la première période coïncide avec un changement majeur dans la politique d'immigration au Canada qui consiste à sélectionner les candidats à l'immigration sur la

base de leurs qualifications professionnelles et sans égard à leur pays d'origine. Cependant, on ne comprend pas comment ceci a pu affecter grandement l'immigration au Québec. Durant la deuxième période, le Québec était déjà doté de sa propre grille de sélection et l'Accord Canada-Québec entré en vigueur en 1991 lui confiait les services d'accueil et d'intégration des nouveaux immigrants. La période a été également caractérisée par une récession économique, mais il semble que le Québec y a réagi de façon démesurée. En effet, alors que le nombre des nouvelles admissions a baissé de 48 % entre 1991 et 1995 au Québec, il a augmenté de 3 % dans le reste du Canada durant cette même période¹⁵. Comme on le mentionnait, malgré la crise économique du moment, le gouvernement fédéral de l'époque avait pondéré les bienfaits démographiques de long terme de l'immigration et décidé de maintenir celle-ci à un niveau élevé.

Il convient de signaler que l'Accord Canada-Québec entré en vigueur en 1991, stipulait que le Québec pouvait « *recevoir un nombre d'immigrants proportionnel à son poids démographique au sein du Canada, plus 5 % additionnels s'il le juge à propos* »¹⁶. On ne sait pas pourquoi le gouvernement du Québec n'utilise pas pleinement cette marge. S'agit-il de contraintes au niveau de la capacité d'absorption du marché du travail québécois ou plutôt de manque de ressources pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants? La question devra être posée aux décideurs responsables des politiques d'immigration de la province.

Un certain rattrapage s'est opéré au cours des dernières années avec une tendance à la hausse de la part du Québec dans la nouvelle immigration, mais cette part demeure toujours en dessous de 20 %. Les données du Recensement de 2006 confirment cette tendance positive. En effet, 17,5 % de tous les immigrants très récents (i.e., ceux arrivés au cours des cinq années précédant le recensement) vivaient au Québec en 2006 comparativement à 13,7 % en 2001. Cependant, on note que 52,3 % des immigrants très récents vivaient en Ontario en 2006. Lorsqu'on considère l'ensemble des immigrants indépendamment de leur année d'arrivée, 13,8 % d'entre eux vivaient au Québec en 2006 alors que le Québec

¹⁵ À titre de comparaison, le nombre des admissions a baissé de 3 % en Ontario entre 1991 et 1995 (Statistiques du MICC). C'est toujours beaucoup moins que le 48 % enregistré au Québec.

¹⁶ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : « Responsabilités fédérales-provinciales en matière d'immigration » (http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=709&table=0).

représentait 23,8 % de la population canadienne, 54,9 % vivaient en Ontario dont le poids démographique était de 38,5 %, et 18,1 % vivaient en Colombie-Britannique pour un poids démographique de 13 % (Statistique Canada, 2007b).

3.1.3. La part de la population du Québec occupée par les immigrants tend à augmenter

Un autre indicateur également pertinent pour apprécier l'ampleur de l'immigration au Québec est la part de la population immigrante dans la population totale. En 2006, cette part était de 11,5 % au Québec contre 19,8 % pour l'ensemble du Canada. Qui plus est, toutes les provinces à l'ouest du Québec à l'exception de la Saskatchewan, comptaient relativement plus d'immigrants en tant que pourcentage de la population comparativement au Québec. Ainsi, en 2006, les immigrants représentaient 28,3 % de la population de l'Ontario, 27,5 % de celle de la Colombie-Britannique, 16,2 % de celle de l'Alberta et 13,3 % de celle du Manitoba (Recensement 2006, Statistique Canada).

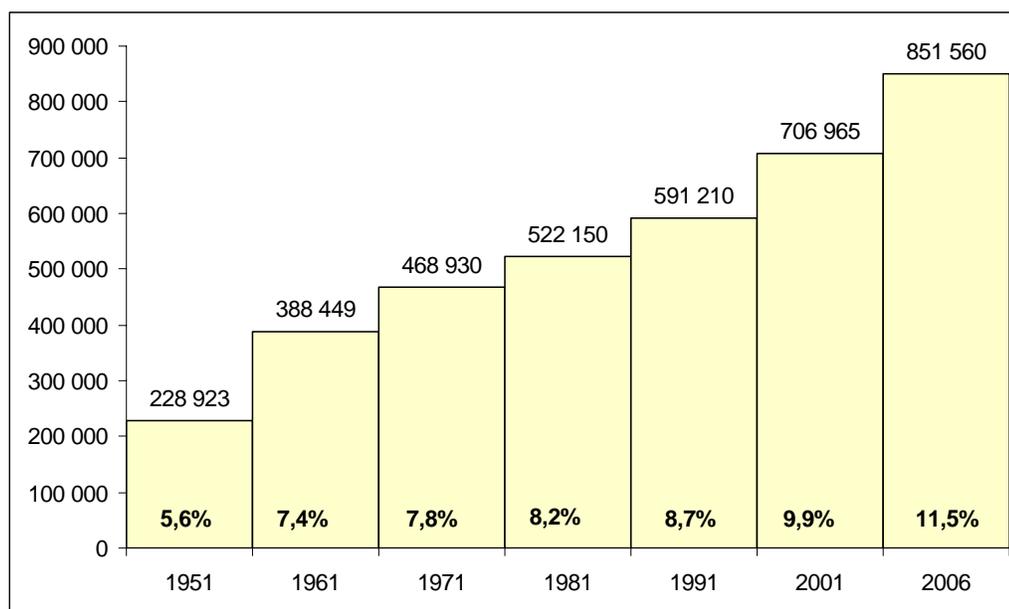
Il faut toutefois insister sur le fait que la part des immigrants dans la population du Québec ne cesse de s'accroître. Selon le graphique 3, 851 560 résidents permanents du Québec étaient nés à l'étranger en 2006 et la part de la population immigrante dans la population totale a plus que doublé depuis les années 1950 passant de 5,6 % en 1951 à 11,5 % en 2006. Par surcroît, le nombre d'immigrants résidant dans cette province a presque quadruplé sur la même période (il se situait à 228 923 en 1951 et il était de 851 560 au recensement de 2006). En 2006, 144 595 immigrants de plus qu'en 2001 résidaient au Québec, ce qui constitue une hausse importante sur une période de 5 ans. Cette hausse du nombre d'immigrants et du pourcentage d'immigrants dans la population totale pourrait être le reflet de la décision des gouvernements d'accepter un grand nombre d'immigrants chaque année sans égard aux conditions économiques.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec prévoit l'augmentation graduelle du nombre de nouveaux immigrants par année avec comme cible entre 52 400 et 55 000 admissions en 2010¹⁷. En supposant un nombre annuel d'admissions

¹⁷ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles : « Planification triennale de l'immigration 2008-2010 » (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Planification-triennale-immigration-2008-2010-quebec.pdf>).

de 250 000 pour l'ensemble du Canada, la part du Québec ne dépasserait pas 22 %¹⁸, mais ce serait quand même le pourcentage le plus élevé depuis 1965. Il reste à savoir si la cible sera atteinte dans le délai fixé puisque le Québec prévoyait accueillir entre 46 700 et 49 000 immigrants en 2008, alors que dans les faits il n'en a reçu que 45 283. Dans ce contexte, le poids démographique du Québec devrait inévitablement continuer à décroître.

Graphique 3 : Nombre d'immigrants au Québec et part dans la population totale (%), 1951-2006



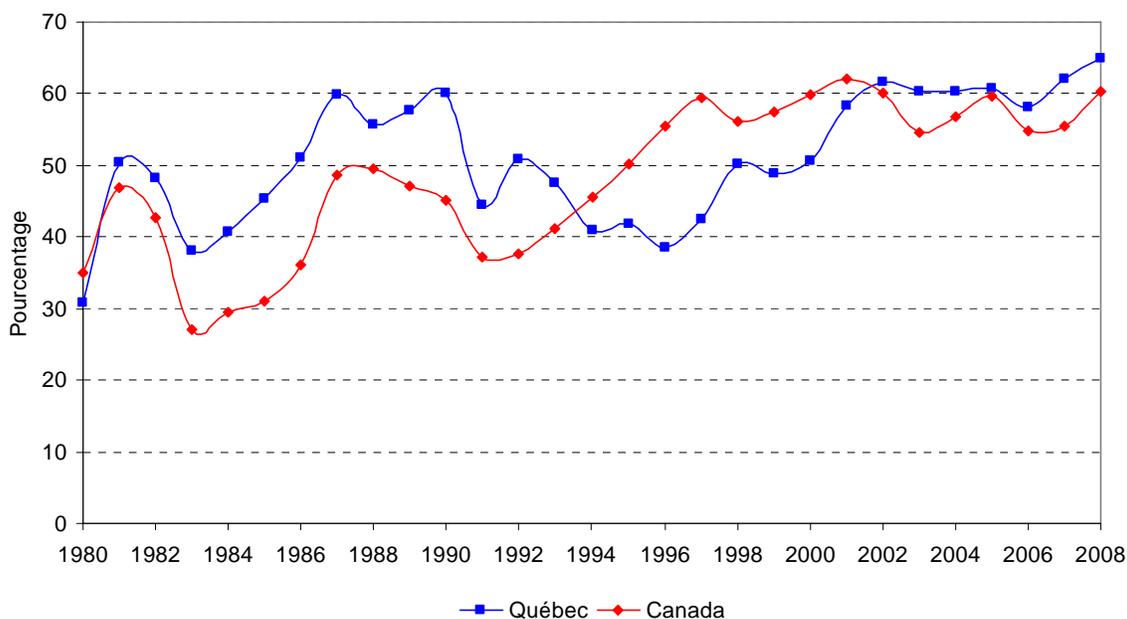
Source : MICC, 2009a

3.1.4. L'augmentation de la part de l'immigration économique

Conformément aux nouvelles orientations adoptées au début des années 1960 et qui mettent l'accent sur l'immigration sélectionnée (Green et Green, 1996), la part de l'immigration économique dans l'immigration totale a connu une augmentation importante autant au Québec que dans l'ensemble du Canada au cours des deux dernières décennies. Cependant, cette part tend à se stabiliser depuis le début des années 2000 (à l'instar des flux migratoires totaux) aux alentours de 60 % (voir graphique 4). Un constat positif est que 65 % des immigrants admis au Québec en 2008 relevaient de la classe économique comparativement à 60,3 % pour l'ensemble du Canada.

¹⁸ En supposant l'arrivée de 250 000 immigrants par année au Canada, le Québec devrait en recevoir 60 000 pour refléter son poids démographique actuel, et 70 000 pour refléter celui des années 1960.

Graphique 4 : Évolution de la part de l'immigration économique dans l'immigration totale au Canada et au Québec

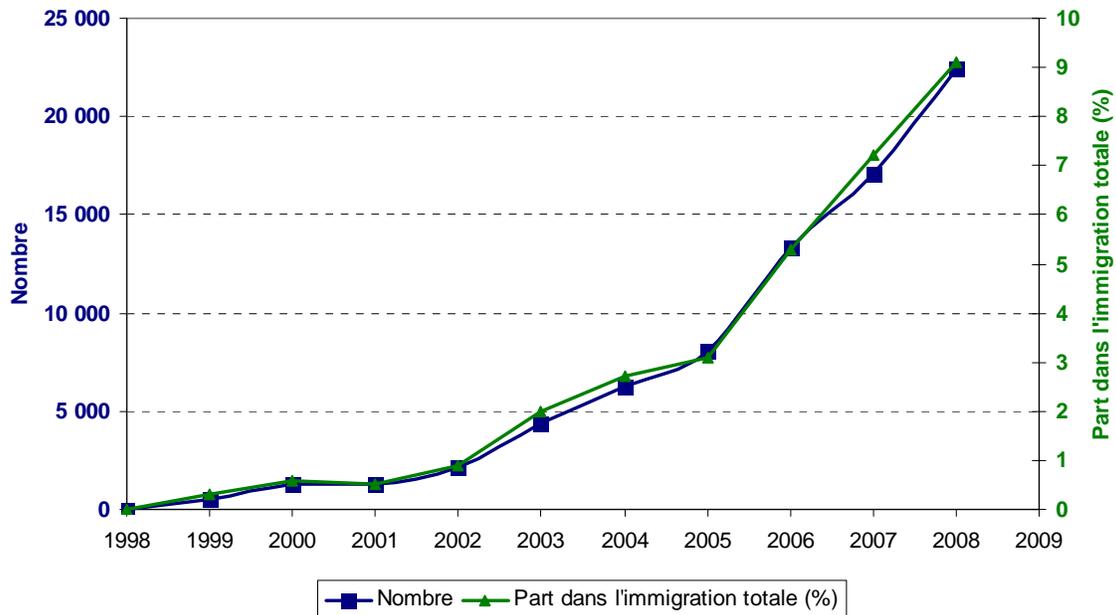


Source : Institut de la statistique du Québec, Démographie (<http://www.stat.gouv.qc.ca>)

Tel que mentionné, la catégorie économique pour le reste du Canada comprend des immigrants désignés par les provinces dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP) (voir tableau 1). Le graphique 5 illustre une croissance exponentielle du nombre d'admissions dans le cadre de ce programme depuis sa mise en œuvre en 1999. En 2008, ce nombre atteignait 22 418, soit 9,1 % du nombre total d'admissions en cette année (11,1 % si on exclut les immigrants du Québec). Ce nombre devrait aller en augmentant puisque le gouvernement fédéral a éliminé la limite par rapport au nombre de candidats pouvant être désignés par les provinces au titre du PCP¹⁹.

¹⁹ Voir : Citoyenneté et Immigration Canada. Document d'information - Améliorations apportées au système d'immigration du Canada (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-11-28b.asp>).

Graphique 5 : Évolution du nombre et de la part de candidats des provinces (y compris conjoints et personnes à charge) dans l'immigration totale, 1998-2008



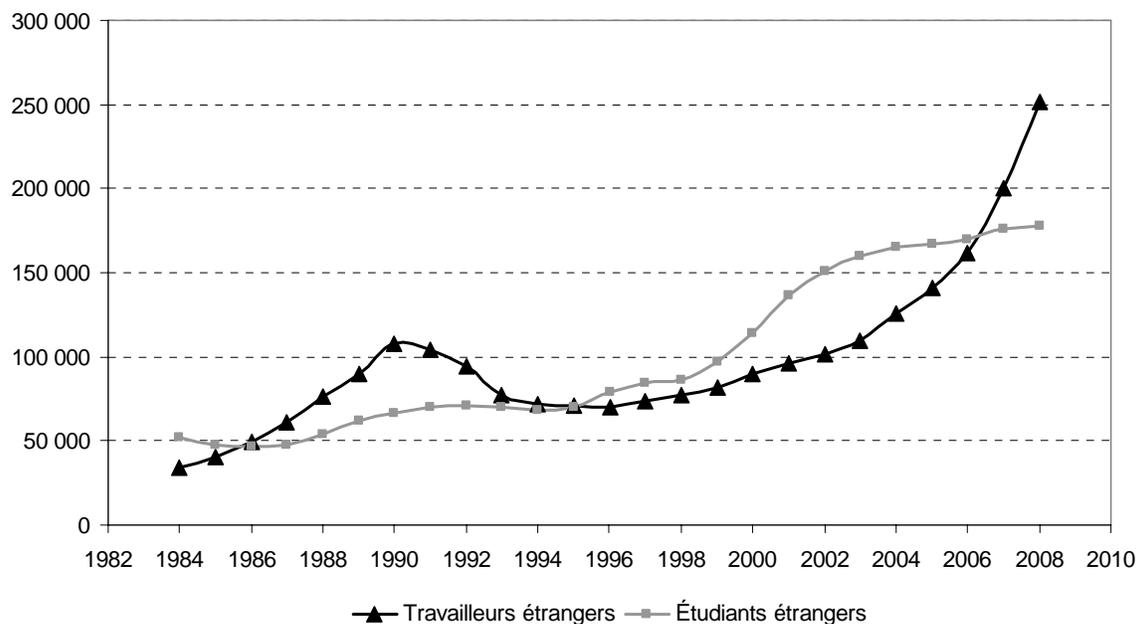
Source des données : CIC (2009).

3.1.5. Les résidents temporaires

La population des résidents temporaires (étudiants et travailleurs étrangers) est devenue une source privilégiée d'immigration autant au Québec que dans le reste du Canada. Au cours des dernières années, cette population a connu une croissance marquée. C'est pourquoi nous avons jugé utile d'examiner cette croissance au Canada et au Québec avant d'évoquer l'évolution de l'immigration sur le plan qualitatif.

Ainsi, au 1^{er} décembre 2008, le Canada comptait 251 235 travailleurs étrangers et 178 227 étudiants étrangers. Comme l'indique le graphique 6, le nombre de travailleurs étrangers augmente de façon exponentielle depuis 1996. Au total, ce nombre a été multiplié par 7,3 entre 1984 et 2008, soit une augmentation annuelle moyenne de 8,6 %. Le nombre d'étudiants étrangers a également connu une croissance fulgurante. Le nombre enregistré en 2008 représente une augmentation d'environ 250 % par rapport à 1984, ou encore 5,3 % de plus en moyenne par année.

Graphique 6 : Évolution du nombre d'étudiants et de travailleurs étrangers au Canada (données au 1er décembre de chaque année)



Source des données : CIC (2009)

Encore une fois, le Québec se retrouve sous représenté en ce qui concerne le bassin des étudiants étrangers et des travailleurs étrangers temporaires. Pour ce qui est des étudiants, 15,7 % poursuivaient leurs études au Québec au 1^{er} décembre 2008. L'Ontario en accueillait 36,9 %, et la Colombie-Britannique 28,2 % (CIC, 2009). Le Québec a perdu du terrain à ce niveau puisqu'en 1999, il accueillait 20,1 % de tous les étudiants étrangers du Canada.

Par ailleurs, au 1^{er} décembre 2008, seulement 10,3 % des travailleurs étrangers étaient installés au Québec (14,4 % en 2004). C'est surtout l'Alberta et la Colombie-Britannique qui s'accaparent des plus grandes parts de cette population. La part de l'Alberta est passée de 10,6 % en 1999 à 23 % en 2008 tandis que celle de la Colombie-Britannique est passée de 17,9 % à 23,2 % durant la même période. À l'opposé, la part du Québec a baissé de 2,4 points de pourcentage durant la même période en passant de 12,7 % en 1999 à 10,3 % en 2008, et l'Ontario a vu sa part chuter de 51,7 % en 1999 à 36,3 % en 2008. Ces tendances négatives en termes relatifs au Québec et en Ontario s'expliquent essentiellement par la forte augmentation du nombre de travailleurs étrangers installés en Alberta, lequel est

passé de 8 730 en 1999 à 57 707 en 2008. Autrement, le nombre de travailleurs étrangers installés au Québec a plus que doublé en passant de 10 401 à 25 970 durant la période considérée. La même évolution a été constatée en Ontario.

3.2 Évolution de l'immigration au Québec et au Canada sur le plan qualitatif

Sur le plan qualitatif, des changements substantiels ont été observés au Québec et dans l'ensemble du Canada, entres autres, au niveau du pays d'origine, du niveau d'instruction et de la connaissance des langues officielles. Comme cela a été indiqué, des modifications importantes ont été introduites par le Québec en 1996 de façon à mettre l'accent sur la sélection des immigrants jeunes, fortement scolarisés, qui possèdent une certaine expérience du marché du travail et qui ont une connaissance fonctionnelle du français.

3.2.1. Évolution de la structure des régions d'origine des immigrants

Parmi les transformations survenues dans le flux migratoire au cours des 30 dernières années, une des plus significatives concernent l'origine des nouveaux arrivants. Le tableau 5 fait ressortir plusieurs tendances au Québec, notamment la présence croissante de l'immigration africaine et asiatique. De tous les immigrants arrivés avant 1976 et résidant au Québec en 2006, 67,6 % provenaient de l'Europe, tandis que seulement 7,8 % étaient originaires de l'Afrique et 9,1 % de l'Asie. Entre 2001 et 2006, soit trente ans plus tard, la répartition des immigrants par régions d'origine semblent s'être rééquilibrée puisque 23,4 % des immigrants admis au cours de cette période et résidant au Québec en 2006 étaient nés en Europe contre 26 % en Afrique et 28,7 % en Asie. En fait, depuis la deuxième moitié des années 1980, plus de la moitié des immigrants est native de l'Afrique ou de l'Asie, ce qui signifie qu'une part importante de l'immigration est désormais membre d'une minorité visible. Cette évolution peut s'interpréter comme étant la résultante de l'abandon des critères de préférences ethniques qui régnaient avant l'implantation de la première grille de sélection basées sur le capital humain des immigrants à la fin des années 1960. Sur cet aspect, la politique de sélection aurait donc eu un effet indéniable.

Tableau 5 : Répartition de la population immigrante selon le continent ou la région de naissance et par période d'immigration, Québec, 2006 (%)

Continents et régions de naissance	Avant 1976	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2006
Amérique	15,2	29,1	30,6	28,7	26,1	18,7	21,6
Amérique du Nord	4,9	4,2	3,3	2,5	1,9	2,3	2,1
Amérique centrale	0,4	2,1	6,7	8,1	6,5	2,9	3,2
Antilles et Bermudes	7,8	16,2	15,0	11,8	11,8	8,3	6,3
Amérique du Sud	2,1	6,7	5,6	6,3	5,9	5,2	10,0
Europe	67,6	29,3	24,7	20,4	22,2	24,5	23,4
Europe occidentale	15,8	9,7	9,7	6,3	7,7	9,2	9,0
Europe orientale	6,9	2,7	6,3	7,0	9,7	10,5	12,0
Europe septentrionale	5,0	2,3	1,8	1,1	0,8	0,7	0,7
Europe méridionale	39,9	14,5	6,9	5,9	4,0	4,2	1,7
Afrique	7,8	8,6	8,0	10,3	11,6	21,9	26,0
Afrique occidentale	0,1	0,4	0,5	0,8	1,6	1,8	2,7
Afrique orientale	0,6	1,8	1,8	2,0	1,7	2,4	2,5
Afrique du Nord	6,8	5,8	5,1	6,9	7,2	14,3	17,3
Afrique centrale	0,2	0,5	0,4	0,6	1,1	3,1	3,4
Afrique méridionale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Asie	9,1	32,5	36,5	40,4	40,0	34,7	28,7
Asie occidentale et centrale	0,7	1,5	2,6	3,3	4,0	5,0	3,5
Moyen-Orient	2,4	7,8	7,7	16,5	11,2	6,0	5,1
Asie orientale	1,8	3,4	3,8	5,4	7,8	9,7	10,6
Asie du Sud-Est	2,3	16,7	18,7	10,3	9,0	5,4	3,2
Asie méridionale	1,9	3,1	3,7	4,9	8,0	8,6	6,4
Océanie et autres lieux de naissance	0,3	0,6	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

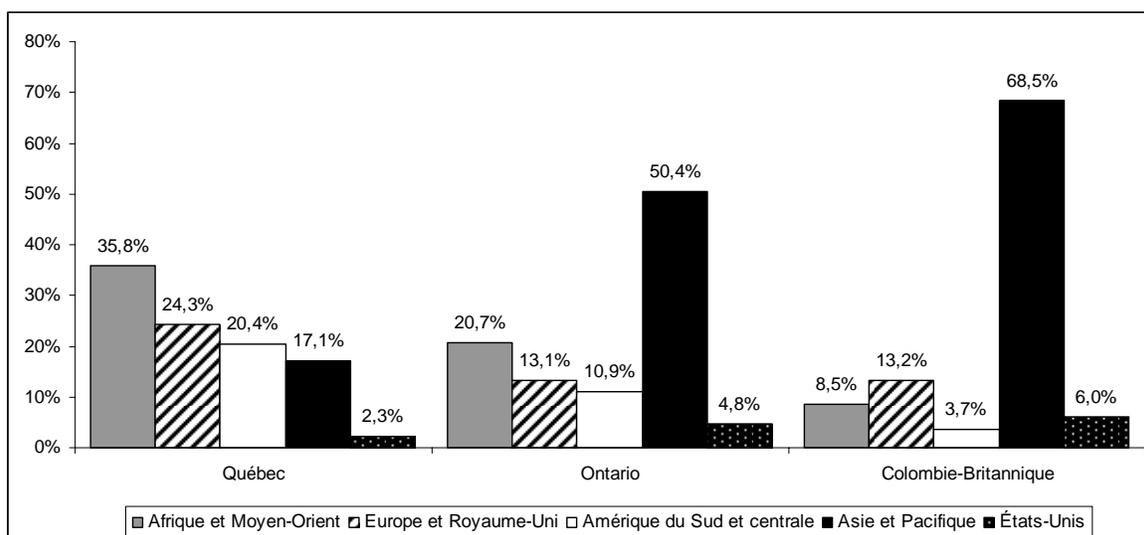
Source : MICC, 2009a

En réalité, le flux migratoire du Québec est plus diversifié en termes de provenance que celui du reste du Canada qui est largement dominé par l'immigration asiatique. Le graphique 7 montre que le flux migratoire de la Colombie-Britannique est composé à plus de deux tiers par l'immigration asiatique. On note aussi que la part des nouveaux immigrants de la région d'Afrique et Moyen-Orient diminue au fur et à mesure qu'on se

déplace de l'est vers l'ouest du Canada de sorte qu'elle est la plus élevée au Québec (35,8 % en 2008) et la moins élevée en Colombie-Britannique (8,5 % en 2008). À l'opposé, la part de l'Asie et Pacifique augmente significativement passant de 17,1 % au Québec à 68,5 % en Colombie-Britannique. La faible présence asiatique au Québec est compensée par une présence plus significative qu'ailleurs des immigrants venant d'Europe et des Amériques (sauf États-Unis).

Ces constats tiennent entre autres à la proximité/éloignement géographique entre les régions d'origine et de destination. La plus grande diversification du flux migratoire québécois peut s'expliquer également par le fait que le Québec possède ses propres critères de sélection et qu'il insiste beaucoup sur la connaissance de la langue française, ce qui favorise, entre autres, les immigrants de l'Afrique du Nord qui représentaient 17,3 % de tous les immigrants arrivés entre 2001 et 2006 au Québec (voir tableau 5). Cette région d'origine était de loin la plus fréquente au cours de cette période. Ainsi, ce constat va dans la direction selon laquelle la grille de sélection québécoise, en voulant protéger la langue française, produirait un effet par ricochet sur les régions d'origine des immigrants.

Graphique 7 : Régions d'origine des immigrants admis en 2008 selon la province d'établissement



Source des données : CIC (2009)

De son côté, le tableau 6 vient montrer les changements dans la liste des principaux pays source d'immigration au Québec et au Canada. En 1966, c'est-à-dire la veille de la mise en place de la grille de sélection canadienne et de l'abandon du critère de pays d'origine dans l'admission des immigrants, l'immigration était d'origine principalement européenne autant au Québec que dans l'ensemble du Canada. En fait, le Québec et le Canada avaient huit pays en commun dans leurs listes des 10 principaux pays d'origine des nouvelles admissions dont sept sont européens. Qui plus est, dans les deux cas, l'immigration était fortement concentrée avec 80 % des immigrants venant de dix pays seulement. En 1986 toutefois, la Grande-Bretagne et l'Italie sont remplacées par Haïti et le Liban comme les deux premiers pays sources d'immigration au Québec. Au Canada, ce sont l'Inde et le Viêt-Nam qui émergent. Au total, la liste des 10 principaux pays d'origine a vu l'apparition de huit nouveaux pays au Québec (deux des Amériques, deux du Moyen-Orient et quatre d'Asie) et sept au Canada dont trois sont asiatiques. Vingt-deux ans plus tard, soit en 2008, la liste des principaux pays d'origine a encore beaucoup changé. Au Québec, c'est le Maroc et l'Algérie qui se trouvent en tête du peloton avec la France. La Chine suit au 4^e rang. Au Canada, la Chine, l'Inde et les Philippines dominent avec 31,4 % des nouveaux immigrants. Au total, six des dix principaux pays d'origine sont asiatiques. Bref, le Québec connaît une croissance de l'immigration africaine en général et nord-africaine en particulier. Si le rythme de l'accroissement de la proportion d'immigrants issus de l'Afrique se maintient, ces derniers seront largement surreprésentés dans les années à venir.

Tableau 6 : Les dix principaux pays d'origine des nouveaux arrivants au Québec et au Canada

Rang	1966*		1986		2008	
	Québec					
		Part (%)		Part (%)		Part (%)
1	Italie	17,9	Haïti	8,5	Algérie	8,1
2	Grande-Bretagne	16,1	Liban	6,6	France	8,0
3	France	15,7	Sri-Lanka	4,6	Maroc	7,9
4	Grèce	6,9	France	4,3	Chine	6,2
5	États-Unis	5,8	Viêt-Nam	4,3	Colombie	5,7
6	Portugal	3,9	Salvador	3,6	Haïti	4,7
7	Égypte	3,5	Iran	3,3	Liban	4,2
8	Rép. Allemagne Fédérale	3,4	États-Unis	3,1	Philippines	3,5
9	Suisse	3,4	Hong Kong	3,0	Roumanie	2,5
10	Antilles	3,4	Inde	2,8	Mexique	2,3
	Total	79,9	Total	44,0	Total	53,1
	Canada**					
1	Grande-Bretagne	32,5	Inde	7,5	Chine	11,9
2	Italie	16,2	Viêt-Nam	6,2	Inde	9,9
3	États-Unis	9,0	États-Unis	6,1	Philippines	9,6
4	Rép. Allemagne Fédérale	4,8	Pologne	5,3	États-Unis	4,5
5	Portugal	4,1	Jamaïque	4,7	Royaume- Uni	3,7
6	France	4,0	Grande- Bretagne	4,6	Pakistan	3,3
7	Grèce	3,7	Hong Kong	4,4	Corée	2,9
8	Chine	2,1	Philippines	4,2	France	2,6
9	Antilles	2,0	Chine	4,2	Iran	2,4
10	Pays-Bas	1,9	Guyane	4,0	Colombie	2,0
	Total	80,3	Total	51,4	Total	52,9

* Pays de dernière résidence. ** Y compris le Québec. Source des données : statistiques de CIC et du MICC.

Ultérieurement, nous verrons que la littérature montre que les immigrants de l'Afrique éprouvent plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail que les immigrants des régions d'origine plus traditionnelles comme l'Europe ou les États-Unis. Ainsi, une attention particulière devrait être portée aux immigrants africains dans les recherches futures afin de mieux comprendre ce qui explique leur problème d'insertion. Ce faisant, les

recherches pourraient guider les interventions du gouvernement québécois afin de les adapter, dans la mesure du possible, aux besoins des immigrants provenant de cette région et de faciliter leur insertion en emploi.

3.2.2. Évolution des connaissances linguistiques des immigrants

Le second changement qualitatif de grande importance se rapporte à la connaissance des langues officielles. Parmi les principales distinctions entre les grilles de sélection fédérale et québécoise abordées à la section 2, la priorité accordée à la langue française au Québec en fait partie. Lorsqu'on consulte le tableau 7, on peut constater que 23,4 % des immigrants admis au Québec en 2008 connaissaient le français seulement et 37 % parlaient le français et l'anglais. Au total, ce sont 60,4 % des immigrants admis au Québec en 2008 qui connaissaient le français (CIC, 2009). Selon la même source, ce taux s'établissait à 5,7 % en Ontario et 3,8 % en Colombie-Britannique la même année. Ceci dénote une certaine efficacité des mécanismes de sélection québécois qui valorisent davantage la langue française que ceux en place dans le reste du Canada. Par ailleurs, le Québec compte la proportion la moins élevée d'immigrants qui ne connaissent aucune des deux langues officielles à leur arrivée. Ainsi, la connaissance des deux langues officielles (ou au moins une de ces deux langues) est beaucoup plus répandue au Québec que dans le reste du Canada.

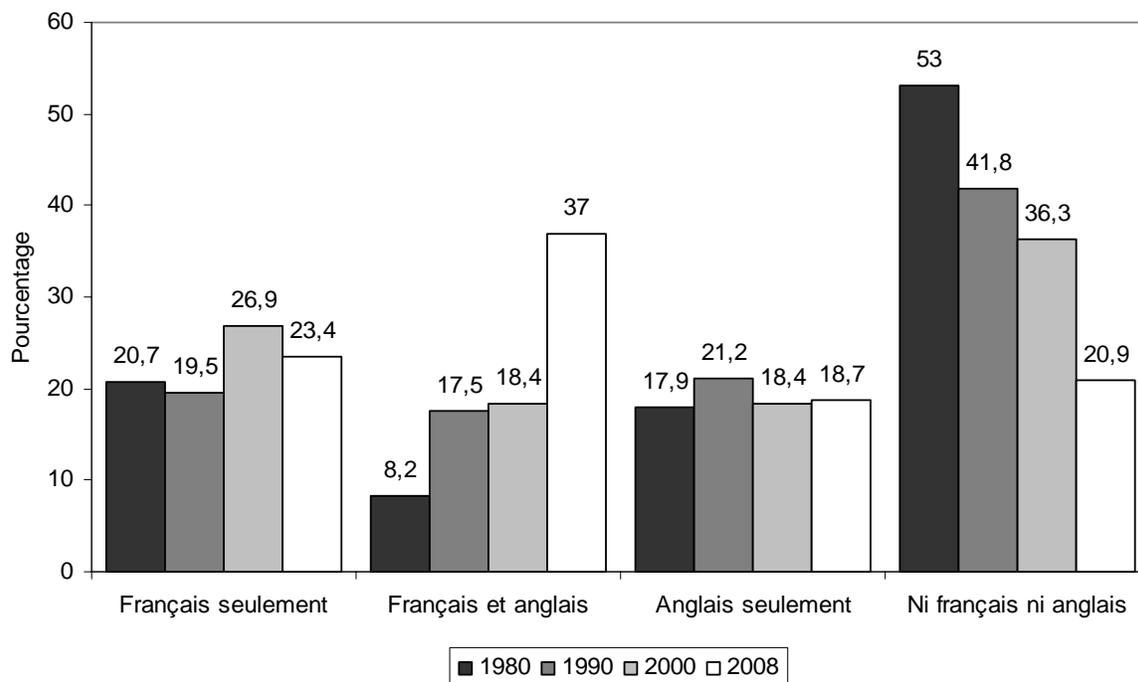
Tableau 7 : Connaissance linguistique des immigrants selon la province, 2008

Connaissance linguistique par province	2008
<i>Québec</i>	100,0 %
Anglais	18,7 %
Français	23,4 %
Anglais et français	37,0 %
Ni l'un ni l'autre	20,9 %
<i>Ontario</i>	100,0 %
Anglais	67,1 %
Français	1,3 %
Anglais et français	4,4 %
Ni l'un ni l'autre	27,3 %
<i>Colombie-Britannique</i>	100,0 %
Anglais	61,2 %
Français	0,4 %
Anglais et français	3,4 %
Ni l'un ni l'autre	35,1 %
<i>Canada</i>	100,0 %
Anglais	56,6 %
Français	5,1 %
Anglais et français	10 %
Ni l'un ni l'autre	28,3 %

Source : CIC, 2009

En termes d'évolution, la part des nouveaux arrivants du Québec qui ne parlent ni français ni anglais a été réduite considérablement en passant de 53 % en 1980 à 20,9 % en 2008, alors que la part des bilingues est passée de 8,2 % à 37 % durant le même période (graphique 8).

Graphique 8 : Connaissances linguistiques des nouveaux immigrants du Québec selon l'année d'admission



Source des données : Statistiques du MICC

Il convient de mentionner que les données se rapportant aux nouveaux arrivants sont produites par le ministère fédéral (CIC) à partir des données administratives. Lorsqu'on examine les données du recensement de 2006, on note que 77,7 % des immigrants admis entre 2001 et 2006 ont déclaré connaître le français ou le français et l'anglais et qu'à peine 5,6 % ont déclaré ne connaître ni le français, ni l'anglais (voir tableau 8). Les différences entre les données administratives et celles du recensement pourraient s'expliquer par le fait que, dans les recensements, les capacités linguistiques sont auto-déclarées, alors que, dans les données administratives de CIC, les connaissances linguistiques font l'objet d'évaluation. Les immigrants auraient peut-être tendance à surévaluer leurs compétences linguistiques. Les différences s'expliqueraient également par le fait que les données du recensement comprennent les connaissances linguistiques acquises après l'immigration²⁰.

²⁰ On mentionne par exemple les opérations de francisation financées par le gouvernement du Québec.

Tableau 8 : Connaissances linguistiques de la population immigrante du Québec selon la période d'immigration, 2006

Période d'immigration	Français seulement (%)	Français et anglais (%)	Connaissant le français (total) (%)	Anglais seulement (%)	Ni français ni anglais (%)	Grand total (%)
Avant 1976	21,3	53,1	74,4	20,8	4,8	100,0
1976-1980	27,6	55,0	82,6	12,4	5,0	100,0
1981-1985	26,9	54,4	81,3	13,3	5,4	100,0
1986-1990	23,4	56,1	79,5	15,4	5,1	100,0
1991-1995	25,4	51,6	76,9	17,8	5,2	100,0
1996-2000	29,7	49,1	78,7	17,6	3,7	100,1
2001-2006	36,2	41,5	77,7	16,7	5,6	100,0
Total	27,3	50,3	77,6	17,5	5,0	100,0

Source : MICC (2009a)

3.2.3. Hausse du niveau de scolarité des immigrants

Un troisième changement majeur qui a ressorti des modifications exposées à la section 2.4 et qui portaient sur les critères de sélection des travailleurs qualifiés du Québec touche la hausse du poids relatif du pointage accordé à la scolarité dans les dernières années. En effet, selon ce qui a été présenté précédemment, 19 points étaient octroyés à la scolarité dans la grille de sélection des travailleurs qualifiés en 1996 contre 28 points en 2009. Il est à noter, cependant, que les travailleurs qualifiés admis en 2008 ont plutôt été sélectionnés par la grille de points qui était en vigueur entre 2006 et octobre 2009. Dans cette grille de sélection, les travailleurs qualifiés pouvaient cumuler un maximum de 29 points pour la scolarité, ce qui constitue une hausse de 10 points supplémentaires par rapport à 1996 (MICC, 2008). Un indice de l'efficacité de cette modification serait de voir si le niveau de scolarité des immigrants sélectionnés par la grille de 2006 est supérieur à celui des immigrants sélectionnés par la grille de 1996, mais nous n'avons trouvé aucune étude publiée qui rend ces faits disponibles. Par conséquent, les résultats porteront sur tous les immigrants admis au Québec et non seulement sur les travailleurs sélectionnés.

À ce sujet, les statistiques exposées au tableau 9 indiquent effectivement une hausse de la proportion des immigrants qui arrivent au Québec avec 14 années de scolarité ou plus. En 2008, 67 % des immigrants admis cumulaient 14 années de scolarité ou plus comparativement à 45 % en 1998, ce qui signifie une hausse de 22 points de pourcentage

sur une période de dix ans seulement. Or, même si la grille de sélection ne s'adresse pas à tous les immigrants admis au Québec, elle pourrait quand même avoir eu une certaine incidence sur la hausse du niveau de scolarité de tous les immigrants admis récemment. Toutefois, la hausse généralisée du niveau de scolarité de la population mondiale pourrait également être un facteur explicatif de cette transformation. Des analyses plus poussées qui tiennent compte de ce type de facteur permettraient de tirer des conclusions avec plus de certitude.

Tableau 9 : Répartition des immigrants admis au Québec en 1998 et 2008 selon le nombre d'années de scolarité (%)

Nombre d'années de scolarité	0 à 6 ans	7 à 11 ans	12 à 13 ans	14 à 16 ans	17 ans ou +	Non défini	Total
1998*	5,4	27,9	21,2	25,2	19,8	0,5	100,0
2008**	2,7	13,5	13,8	31,8	35,2	3,0	100,0

Sources : * MICC (2000) et ** MICC (2009c)

Le tableau 10 illustre à son tour l'élévation spectaculaire du niveau d'instruction des immigrants récents du Québec en considérant le niveau de diplôme le plus élevé. À cet égard, on note une baisse remarquable des niveaux de faible scolarisation (aucun diplôme ou diplôme d'une école de métiers) au profit des niveaux postsecondaires (collégial et universitaire). Ainsi, la proportion des immigrants sans diplôme est passée de 40 % en 1981 à seulement 9,3 % en 2006, et celle des immigrants ayant un diplôme postsecondaire a plus que doublé en passant de 28 % en 1981 à 72 % en 2001.

Tableau 10 : Niveau de diplôme le plus élevé des immigrants récents (i.e., arrivés au cours des cinq années précédant l'année de référence) et âgés de 25 ans et plus, Québec (%)

	1981	2006
Aucun diplôme	40,0	9,3
Secondaire	17,6	12,3
École de métiers*	14,4	6,5
Collège, université inférieur au baccalauréat	12,6	21,2
Baccalauréat	7,7	26,7
Études supérieures	7,7	24,1

* Comprend le certificat d'apprenti inscrit.

Source : Calculs des auteurs à partir de fichiers à usage public des recensements de 1981 et 2006.

3.2.4. Âge à l'admission

Une dernière caractéristique des immigrants qui sera abordée dans ce rapport et qui est susceptible d'avoir évolué au fil du temps, puisqu'elle a gagné en importance dans la grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec, est l'âge des immigrants à leur arrivée. À ce propos, dans la grille québécoise de 1996, ce critère valait 10 points, alors qu'il vaut 16 points depuis octobre 2009. Comme pour la scolarité, les données annuelles les plus récentes disponibles sur les caractéristiques des immigrants se rapportent à 2008. Ainsi, ces immigrants ont été sélectionnés par la grille de 2006 qui octroyait 18 points à ce critère, soit huit de plus qu'en 1996. Le maximum de points est accordé aux demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés qui sont âgés entre 18 et 35 ans. Ainsi, les immigrants jeunes sont favorisés.

Selon les statistiques du MICC, la proportion d'immigrants admis au Québec en 2008 qui étaient dans la classe d'âge la plus active (celle des 25-44 ans), a augmenté de 10 points de pourcentage par rapport à 1998 (voir tableau 11). Cette hausse a été contrebalancée en majeure partie par une baisse de la proportion des immigrants admis à l'âge de 24 ans ou moins. Déjà, en 1998, très peu d'immigrants admis au Québec arrivaient à 65 ans et plus (1,7 %). Ce taux a continué sur cette lancée en 2008 pour se fixer à 1,4 %, ce qui est positif si l'on veut que l'immigration contribue au ralentissement du vieillissement de la population. Nous verrons également à la prochaine section que des études récentes indiquent que l'âge à l'immigration est déterminant dans le parcours d'insertion en emploi des immigrants.

Tableau 11 : Répartition des immigrants admis au Québec en 1998 et 2008 par groupe d'âge (%)

Groupes d'âge	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-64 ans	65 ans et +	Total
1998*	24,3	16,1	49,0		8,8	1,7	100,0
2008**	20,2	12,0	37,6	21,4	7,4	1,4	100,0

Sources : * MICC (2000) et ** MICC (2009c)

Pour récapituler, selon les chiffres présentés dans cette section, les caractéristiques des immigrants ont évolué de façon remarquable au Québec. Puisque certains changements sont

survenus à la suite de modifications dans les critères recherchés par le gouvernement québécois, on peut penser que les réformes successives des politiques de sélection des travailleurs qualifiés du Québec expliquent une partie de cette évolution. D'ailleurs, selon l'étude de Beach, Green et Worswick (2006), le fait d'accroître la proportion représentée par les immigrants économiques (ceux qui sont sélectionnés à partir d'une grille de points) au sein de l'immigration totale contribue à hausser le niveau de compétences des demandeurs principaux de la catégorie économique, de leur conjoint et personnes à charge et de l'ensemble des immigrants. Cette même étude indique aussi qu'une augmentation du poids relatif d'un critère de sélection favoriserait la présence de ce critère chez les demandeurs principaux de la catégorie économique.

Donc, le système de points semble fonctionner puisque, lorsque le nombre de points alloués à un critère augmente dans les grilles de sélection, la présence de cette caractéristique chez les immigrants augmente au cours des années subséquentes. Par contre, est-ce que la plus forte proportion du flux migratoire hautement scolarisée, jeunes et maîtrisant la langue française se traduit par une performance accrue des immigrants sur le marché du travail québécois en termes d'accès à l'emploi et de salaire? C'est la question à laquelle nous tenterons de répondre dans la prochaine section à l'aide des données des Recensements du Canada et de la littérature sur le sujet.

4. Participation des immigrants au marché du travail

Dans le cadre de cette section, des statistiques sur l'insertion des immigrants sur le marché du travail au Québec et dans d'autres provinces canadiennes seront présentées. L'intégration économique des immigrants est un enjeu important. C'est pourquoi les politiques de sélection des immigrants visent à recruter les immigrants qui peuvent, du moins théoriquement, s'intégrer rapidement et sans difficultés au marché du travail, tandis que les services d'établissement et d'intégration accompagnent ceux qui rencontrent des obstacles dans ce sens. Une intégration non réussie n'est pas sans engendrer des coûts et des conséquences pour le pays d'accueil ainsi que pour les immigrants eux-mêmes. Si les immigrants n'arrivent pas à s'insérer sur le marché du travail, ils pourront se sentir exclus, quitter la population active, et se réfugier dans les programmes de sécurité sociale. Ils

pourront également songer à retourner dans leur pays d'origine ou à immigrer vers d'autres provinces ou pays, là où ils espèrent de meilleures conditions d'emploi.

Cette section sera composée de quatre grandes parties. La première exposera les principales données concernant la participation des immigrants à la croissance de la population active. Dans la seconde, un portrait statistique de l'accès à l'emploi des immigrants du Québec sera établi. Parmi les indicateurs privilégiés dans cette partie figureront le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. La troisième partie traitera des salaires des immigrants du Canada et du Québec. Enfin, la quatrième partie sera consacrée à l'étude de la prévalence du faible revenu et de la dépendance vis-à-vis des régimes de sécurité de revenu. Tout au long de cette section afin de brosser un portrait plus juste de la situation sur le marché du travail des immigrants du Québec, les données disponibles pour cette province seront comparées avec celles des immigrants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

4.1. Participation de l'immigration à la croissance de la population active

Parmi les objectifs de l'immigration, on retrouve la satisfaction des besoins du marché du travail en main-d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi les politiques de sélection favorisent les profils d'immigrants qui peuvent s'insérer rapidement sur le marché du travail. En participant à la population active, les immigrants supportent la croissance économique du pays d'accueil. De façon générale, l'emploi constitue une richesse non seulement pour la personne qui le détient mais également pour l'ensemble de la société.

En considérant le principal groupe d'âge actif, en l'occurrence les 25-54 ans, le tableau 12 nous renseigne que la taille de la population active occupée par ce groupe a augmenté de 67,6 % au Québec entre 1981 et 2006. Cependant, cette augmentation a été beaucoup plus élevée en Ontario et en Colombie-Britannique avec 85,7 % et 99 % respectivement. La part de l'immigration dans la croissance de la population active demeure également faible au Québec quoi que, globalement, le nombre d'immigrants actifs de ce groupe d'âge a progressé de 94,5 % dans cette province entre 1981 et 2006 comparativement à seulement 86,7 % en Ontario. Toutefois, en Colombie-Britannique, cette progression a été de 114,5 %. De plus, au Québec, à peine 16,5 % de la croissance de la population active âgée de 25 à 54 ans entre 2001 et 2006 était attribuable à l'immigration. Cette contribution est deux fois

plus élevée en Ontario et en Colombie-Britannique où elle était de 33 % durant la même période.

Deux faits essentiels sont susceptibles d'expliquer la faible participation des immigrants à la croissance du bassin de main-d'œuvre au Québec. D'une part, et comme on l'avait montré à la section 3, le nombre d'immigrants a, de façon générale, augmenté plus rapidement en Ontario et en Colombie-Britannique qu'au Québec. D'autre part, et comme on le montrera ci-dessous, les immigrants du Québec sont relativement moins enclins à participer au marché du travail comparativement à ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Par sexe, on note que ce sont surtout les femmes immigrantes du Québec qui ont le moins contribué à la croissance de la population active. Leur contribution à la croissance de la population active féminine se situait à environ 13 % entre 1981 et 2006 versus 31 % en Ontario et 33 % en Colombie-Britannique. De leur côté, les hommes immigrants du Québec n'ont soutenu que 20 % de la croissance de la population active masculine durant la période 1981-2006, alors que ce taux se situait à près de 30 % dans les deux autres provinces. Ainsi, pour les deux sexes, les immigrants du Québec ont eu, dans les dernières 25 années, une contribution moins importante à la population active que ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Tableau 12 : Évolution de la taille de la population active occupée par les individus âgés de 25 à 54 ans par province

	Année	Québec	Ontario	Colombie-Britannique
Natifs	1981	1 719 751	1 900 969	628 643
	2006	2 820 685	3 522 080	1 211 540
	Variation	+64,0 %	+85,3 %	+92,7 %
Immigrants	1981	229 762	910 481	253 656
	2006	446 865	1 699 605	544 095
	Variation	+94,5 %	+86,7 %	+114,5 %
Total	1981	1 949 514	2 811 450	882 298
	2006	3 267 550	5 221 685	1 755 635
	Variation	+67,6 %	+85,7 %	+99,0 %

Sources : Calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public du Recensement de 1981, et Statistique Canada (2008c).

4.2. Portrait statistique et comparé de l'accès à l'emploi des immigrants du Québec

Le tableau 13 nous apprend que dans l'ensemble du Canada, les immigrants affichent un accès plus limité à l'emploi que la population native en 2006. Effectivement, à l'exception du taux de chômage des immigrants de longue date qui ne diffère pas significativement de celui des natifs, tous les autres indicateurs d'accès à l'emploi montrent un écart significatif en défaveur des immigrants. Néanmoins, les écarts s'estompent avec le temps passé au Canada puisque les résultats des immigrants de longue date diffèrent très peu de ceux des natifs et sont meilleurs que ceux des immigrants récents et très récents. De leur côté, les immigrants très récents sont très désavantagés par rapport aux natifs autant sur le plan de l'activité, du chômage que du taux d'emploi. Ce sont donc les cinq premières années d'établissement qui semblent être les plus problématiques au niveau de l'intégration au marché du travail.

Tableau 13 : Situation sur le marché du travail au Canada en 2006, population âgée de 25 à 54 ans

	Taux de chômage (%)	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)
Population née au Canada	4,9	87,4	83,1
Immigrants très récents (5 ans et moins)	11,5*	73,9*	65,4*
Immigrants récents (5 à 10 ans)	7,3	81,6*	75,7*
Immigrants de longue date (10 ans et plus)	5,0	86,4*	82,1*

* Écart significatif par rapport à la valeur correspondante de la population née au Canada ($p < 0,05$). Données tirées de l'Enquête sur la population active.

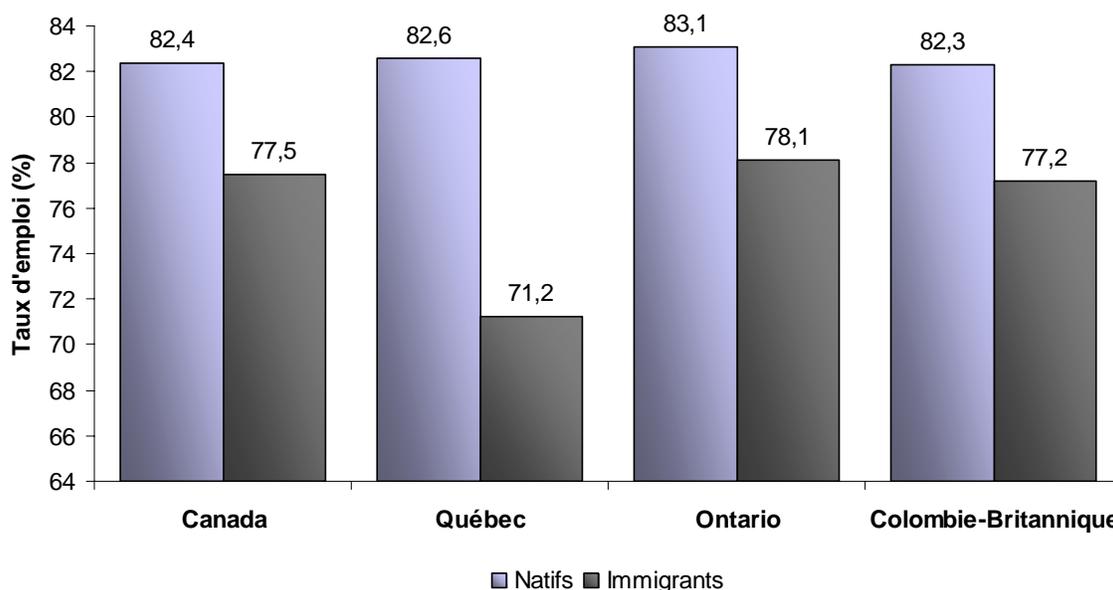
Source : Gilmore (2008).

4.2.1. Les comparaisons interprovinciales : les immigrants du Québec en difficulté

La situation canadienne n'est pas répartie de façon homogène, car l'accès à l'emploi varie d'une province à l'autre. À partir du graphique 9 qui insiste sur la comparaison interprovinciale, on peut voir qu'en 2006, les immigrants affichaient des taux d'emploi inférieurs à ceux des natifs de leur province respective. Toutefois, l'écart à ce niveau est le plus élevé au Québec avec une différence de taux d'emploi entre immigrants et natifs de plus de 11 points de pourcentage contre seulement cinq points en Ontario et en Colombie-Britannique. Généralement parlant, ce graphique indique que les immigrants du Québec

affichaient un taux d'emploi inférieur à la moyenne canadienne et à celui de leurs homologues de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, alors que le taux d'emploi des natifs au Québec est comparable à celui des natifs dans les deux autres provinces ainsi qu'à la moyenne canadienne. Par conséquent, en plus de la moins grande contribution des immigrants du Québec à la croissance de la population active, le Québec accuse également un retard par rapport aux autres provinces canadiennes au niveau de l'intégration des immigrants sur le marché du travail, ce qui implique une perte sèche du potentiel qu'ils représentent, et ce malgré le fait qu'ils sont de plus en plus qualifiés.

Graphique 9 : Taux d'emploi selon la province, population âgée de 25 à 54 ans, 2006

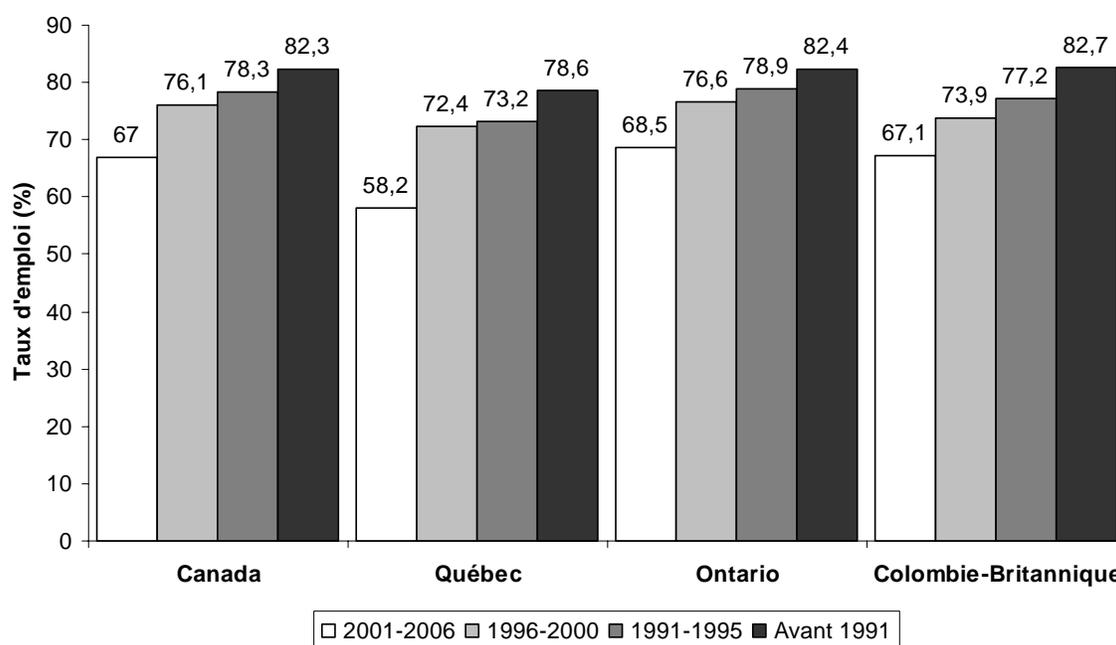


Source des données : Statistique Canada (2008c).

Comme l'indique le graphique 10, l'accès à l'emploi s'améliore de façon marquée avec le temps depuis l'immigration pour toutes les provinces considérées. Toutefois, selon ce même graphique, on peut constater que le taux d'emploi des immigrants du Québec est constamment inférieur à celui de leurs homologues des deux autres provinces à l'étude sans égard au nombre d'années écoulées depuis leur établissement. En effet, les immigrants très récents du Québec (i.e., arrivés entre 2001 et 2006) affichaient le taux d'emploi le plus faible, soit 58,2 % pour une moyenne canadienne de 67 %. En Ontario et en Colombie-Britannique, l'insertion des immigrants au marché du travail se fait plus rapidement, avec

deux immigrants récents sur trois qui se trouvaient déjà en emploi. Le faible accès à l'emploi à court terme des immigrants du Québec pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que le Québec affiche la plus grande proportion d'immigrants qui fréquentent un établissement scolaire (60 %) plutôt que de tenter de se tailler une place sur le marché du travail (Zietsma, 2007). Cependant, cette proportion plus élevée d'immigrants qui retournent sur les bancs d'école n'explique pas pourquoi l'écart entre le Québec et le reste du Canada subsiste à très long terme. Par exemple, le taux d'emploi des immigrants arrivés il y a plus de 15 ans est quatre points de pourcentage inférieur au Québec comparativement à la moyenne canadienne et aux taux dans les deux autres provinces pour le même groupe.

Graphique 10 : Taux d'emploi selon la province et l'année d'immigration, population âgée de 25 à 54 ans, 2006

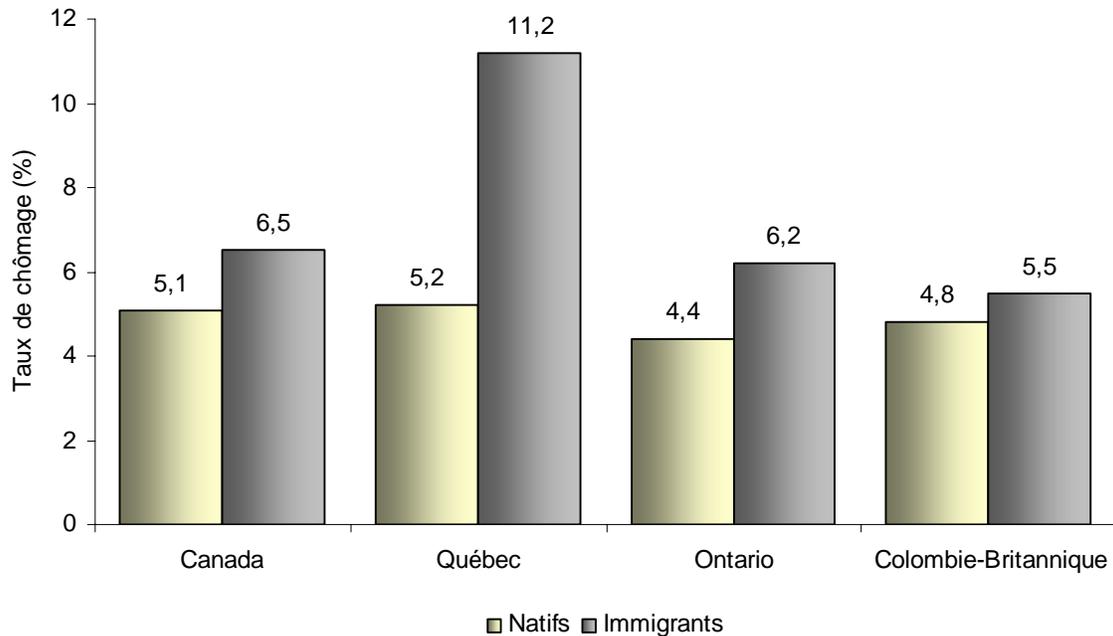


Source des données : Statistique Canada (2008c).

Les immigrants du Québec sont aussi désavantagés au niveau du taux de chômage. Comme l'illustre le graphique 11, le taux de chômage des immigrants est supérieur à celui des natifs autant au Canada dans son ensemble que par province, mais l'écart entre les deux groupes est le plus élevé au Québec. Ainsi, les immigrants de cette province sont environ deux fois

plus susceptibles de se trouver au chômage comparativement à ceux des deux autres provinces.

Graphique 11 : Taux de chômage en 2006 selon la province, population âgée de 25 à 54 ans



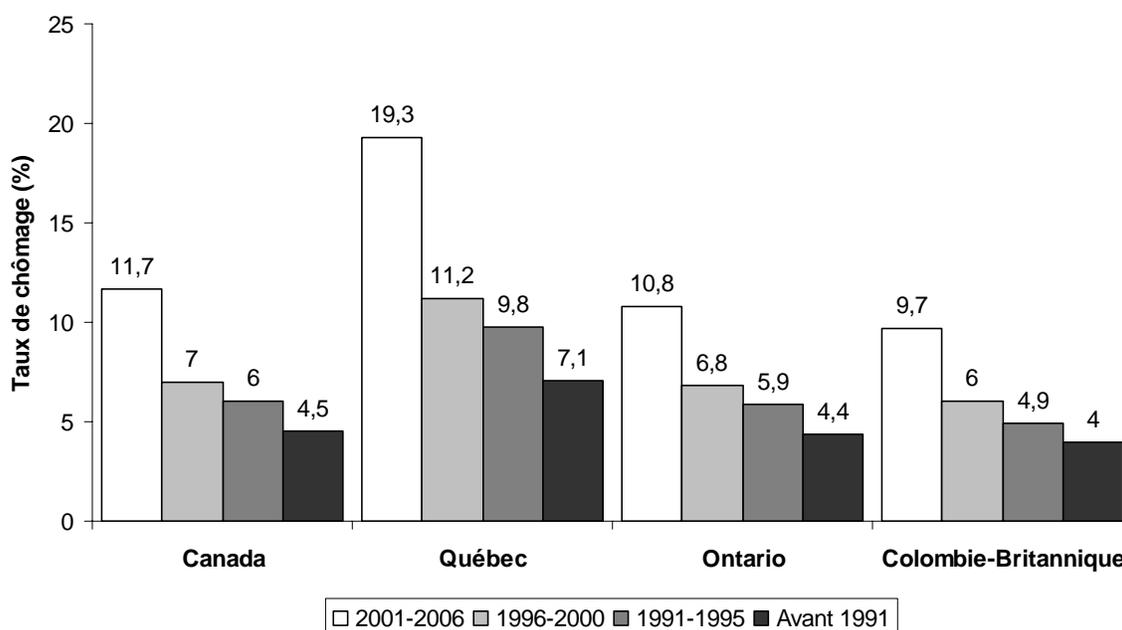
Source des données : Statistique Canada (2008c).

Par ailleurs, on peut constater que les immigrants très récents du Québec affichaient un taux de chômage excessif, soit 19,3 % en 2006 (voir graphique 12). D'une part, ce taux est de 7,6 points supérieur à la moyenne nationale pour les immigrants très récents (11,7 %) et d'autre part, il est de 14,1 points supérieur au taux des natifs vivant au Québec (5,2 %). Par surcroît, seuls les immigrants du Québec affichaient un écart chronique sur le plan du taux de chômage par rapport à la population native. En effet, même après avoir passé plus de 15 ans au pays, les immigrants demeurant au Québec affichaient un taux de chômage de 7,1 % contre 4,4 % en Ontario et 4 % en Colombie-Britannique.

À partir du portrait brossé jusqu'à maintenant, on peut conclure que la situation sur le marché du travail des immigrants du Québec est plus problématique que dans les autres provinces canadiennes. Pourtant, cette province se démarque par son implication en matière

d'immigration. Il devient donc pertinent de se questionner sur les causes de ce désavantage. Une part de l'explication pourrait résider dans le fait que cette province se distingue des autres sur le plan des pays de naissance des immigrants qui s'y destinent (Gilmore, 2008). Comme nous l'avons vu à la section précédente, les immigrants africains sont plus présents au Québec que partout ailleurs dans la province et ceux-ci avaient un taux de chômage quatre fois plus élevé que celui des natifs québécois (Gilmore, 2008). La section 4.2.3 sera consacrée à ce sujet et les taux d'emploi et de chômage selon la région d'origine y seront exposés. Dans la prochaine sous-section, il sera plutôt question de l'évolution de la situation des immigrants sur le marché du travail toujours en insistant sur le Québec et selon une perspective interprovinciale.

Graphique 12 : Taux de chômage en 2006 selon la province et l'année d'immigration, population âgée de 25 à 54 ans



Source des données : Statistique Canada (2008c).

4.2.2. L'évolution de la situation des immigrants du Québec

Le tableau 14 montre l'évolution des indicateurs d'activité, d'emploi et de chômage au Québec et dans les deux autres provinces de comparaison entre 1981 et 2006. Les données de ce tableau révèlent des évolutions différentes selon le sexe et le statut d'immigration. Au Québec, le taux d'emploi des hommes natifs de 25 à 54 ans a légèrement augmenté en 2006

comparativement à 1981 et se situe à un niveau élevé, soit 86 %. Dans les deux autres provinces, en l'occurrence l'Ontario et la Colombie-Britannique, les taux d'emploi de la même population ont baissé de 4 à 5 points de pourcentage pour se situer très près du taux d'emploi au Québec en 2006.

Les trois indicateurs considérés indiquent une amélioration substantielle de la situation des femmes natives dans les trois provinces à l'étude. Plusieurs études ont documenté la forte augmentation de la participation des femmes au marché du travail canadien au cours des dernières années (Chaycowsky et Powel, 1999; Sunter, 2001 pour n'en citer que quelques unes). Ce sont les femmes natives du Québec qui ont connu l'évolution la plus marquée. En 25 ans, leur taux d'emploi a augmenté de 29 points de pourcentage et leur taux de chômage a été réduit de moitié. Ces tendances positives font en sorte qu'en 2006 la situation des femmes natives résidentes du Québec est devenue très comparable à celle de leurs homologues résidentes des deux autres provinces canadiennes alors qu'elles tiraient de l'arrière en 1981. Bref, qu'il s'agisse du taux d'activité, du taux d'emploi ou du taux de chômage, les natifs résidant au Québec, hommes et femmes, bénéficiaient, en 2006, de la même situation sur le marché du travail comparativement aux natifs résidant en Ontario ou en Colombie-Britannique.

Le tableau 14 nous apprend aussi que, dans les trois provinces, la situation en emploi des hommes immigrants s'est détériorée au cours de la période considérée. Au Québec, le taux d'emploi des hommes immigrants âgés de 25 à 54 ans a perdu un peu plus de 10 points de pourcentage et leur taux de chômage a presque doublé en passant de 5,3 % en 1981 à 10,4 % en 2006. Globalement, l'écart par rapport aux hommes immigrants des deux autres provinces s'est creusé dans le temps contrairement à ce qu'on a observé chez les natifs. Enfin, notons qu'en 1981, le taux d'emploi des hommes immigrants était supérieur à celui des natifs au Québec, mais cette situation s'est inversée en 2006. Pareillement, le taux de chômage des hommes immigrants était inférieur à celui des natifs en 1981 dans cette même province et il lui est devenu supérieur en 2006.

Dans le cas des femmes immigrantes du même groupe d'âge (25-54 ans), les taux d'activité et d'emploi se sont améliorés entre 1981 et 2006, mais de façon moins prononcée

comparativement aux femmes natives. Par exemple, au Québec, leur taux d'emploi n'a augmenté que de cinq points de pourcentage contre 29 points pour les natives. Comme dans le cas des hommes, les femmes immigrantes du Québec enregistrent les taux d'activité et d'emploi les moins élevés, et le taux de chômage le plus élevé comparativement aux femmes immigrantes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Encore une fois, le pays et la culture d'origine pourraient expliquer la faible participation des femmes immigrantes au marché du travail québécois. La sous-section ci-dessous porte justement sur la réussite des immigrants sur le marché du travail selon leur région d'origine.

Tableau 14 : Évolution des indicateurs d'activité, d'emploi et de chômage entre 1981 et 2006, population âgée de 25 à 54 ans

		Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
		1981	2006	1981	2006	1981	2006
		Hommes et femmes					
Québec	Natifs	73,5	87,1	67,5	82,6	8,1	5,2
	Immigrants	80,1	80,2	74,5	71,2	7,0	11,2
Ontario	Natifs	81,1	87,0	77,6	83,1	4,4	4,4
	Immigrants	82,9	83,3	79,8	78,1	3,7	6,2
Colombie-Britannique	Natifs	79,9	86,4	75,5	82,3	5,4	4,8
	Immigrants	80,6	81,7	77,0	77,2	4,5	5,5
		Hommes					
Québec	Natifs	91,8	91,2	85,2	86	7,1	5,7
	Immigrants	94,0	87,9	89,0	78,7	5,3	10,4
Ontario	Natifs	95,7	91	92,6	87,2	3,3	4,2
	Immigrants	96,5	90,7	93,9	86,3	2,6	4,9
Colombie-Britannique	Natifs	94,9	90,7	90,7	86,5	4,4	4,6
	Immigrants	95,4	89,1	92,3	85	3,3	4,5
		Femmes					
Québec	Natives	55,8	83,1	50,3	79,3	9,8	4,6
	Immigrantes	64,8	72,7	58,5	63,9	9,7	12,1
Ontario	Natives	66,8	83,1	62,9	79,2	5,9	4,7
	Immigrantes	69,3	76,7	65,6	70,9	5,3	7,6
Colombie-Britannique	Natives	64,6	82,3	60,1	78,1	6,9	5,1
	Immigrantes	65,2	75,4	61,1	70,6	6,2	6,5

Source: Calculs des auteurs pour 1981. Statistique Canada (2008c) pour 2006.

4.2.3. Accès à l'emploi selon la région d'origine des immigrants

Dans cet ordre d'idées, le tableau 15 montre les taux d'emploi et de chômage en 2006 selon la région d'origine des immigrants de 25 à 54 ans. Ce tableau reflète une grande variation des résultats en fonction de la région d'origine. Nous y constatons que les immigrants venant des États-Unis et de l'Europe affichent les meilleurs résultats dans les trois provinces et dans le Reste du Canada. Pour les autres régions, nous constatons qu'au Québec, les immigrants originaires de l'Afrique du Nord connaissent un taux de chômage très élevé en 2006 de 18,8 % pour un taux d'emploi de 64,3 % seulement. Pourtant, ce groupe est de plus en plus dominant dans l'immigration au Québec. Ce même groupe semble s'intégrer mieux en Ontario avec un taux d'emploi plus élevé et un taux de chômage plus faible qu'au Québec. Également au Québec, c'est surtout frappant de constater qu'à peine 55,4 % des immigrants venant d'Asie méridionale occupaient un emploi en 2006 alors que ce pourcentage se situait à plus de 74,7 % en Ontario et 79,5 % en Colombie-Britannique pour la même région d'origine. Qui plus est, leur taux de chômage se situait à 19,1 % au Québec en 2006 contre 7,4 % en Ontario et 5,2 % en Colombie-Britannique. Enfin, nous constatons que pour toutes les régions d'origine considérées, le taux de chômage était inférieur à 10 % en Ontario et en Colombie-Britannique, alors qu'au Québec, sept régions sur dix affichaient un taux de chômage supérieur à 10 %, ce qui est problématique.

D'ailleurs, toujours au Québec, pour les femmes aussi ce sont les immigrantes venant de l'Asie méridionale qui participent le moins au marché du travail. Leur taux d'activité n'était que de 50,1 % et leur taux d'emploi ne dépassait pas 39 %. Ailleurs au Canada, leur taux d'emploi dépassait 60 %. Par religion, et selon les données du recensement 2001, ce sont les femmes de confession musulmane qui affichaient les taux d'activité et d'emploi les plus faibles au Québec avec 54 % et 40 % respectivement. C'est aussi ce qu'avaient trouvé Boudarbat et Gontero (2008) au niveau du Canada; le pays d'origine et la religion ont un lien significatif avec la participation des femmes au marché du travail canadien. Les femmes immigrantes venant de la région « Asie-Centrale et Moyen-Orient » ou qui sont de religion musulmane étaient beaucoup moins susceptibles de participer au marché du travail comparativement aux autres femmes immigrantes.

Comme on l'avait indiqué, l'Algérie et le Maroc ont émergé parmi les principaux pays sources d'immigration au Québec. Sachant que l'Islam est la religion principale dans ces pays, les répercussions en termes de contribution au développement économique de ce gain du poids relatif des immigrants venant de ces pays dans l'immigration totale au Québec ne devraient pas être négligées. La région d'origine serait donc un facteur important à considérer lorsqu'on veut analyser les performances des immigrants sur le marché du travail. Il serait aussi possible que, plus que la région d'origine, ce soit la religion, les traditions ou les facteurs culturels de la structure de famille qui ont une incidence sur la participation au marché du travail et ce, surtout pour les femmes immigrantes. D'autres études devraient tenter de développer les connaissances à ce sujet. Dans la prochaine sous-section, une autre variable qui agit sur les résultats obtenus par les immigrants sur le marché du travail sera analysée, soit le lieu d'obtention du diplôme.

Tableau 15 : Taux d'emploi et de chômage en 2006 selon la région d'origine et la province de résidence, immigrants de 25 à 54 ans

	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Reste du Canada
	Taux d'emploi (%)			
États-Unis; Europe septentrionale et occidentale	84,1	84,3	82,5	84,9
Europe orientale	71,6	82,4	85,7	85,0
Europe méridionale	77,9	81,0	82,4	84,3
Afrique du Nord	64,3	74,7	(*)	(*)
Reste de l'Afrique	69,9	75,0	82,9	83,7
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	68,5	68,3	70,7	66,5
Asie orientale	64,8	74,6	67,6	77,8
Asie du Sud-Est	74,5	80,4	81,6	84,3
Asie méridionale	55,4	74,7	79,5	80,3
Amériques	70,3	79,7	80,7	80,7
	Taux de chômage (%)			
États-Unis; Europe septentrionale et occidentale	4,3	3,2	4,7	3,7
Europe orientale	11,4	5,4	2,8	3,9
Europe méridionale	5,6	3,9	4,3	2,1
Afrique du Nord	18,8	7,1	(*)	(*)
Reste de l'Afrique	14,7	9,4	4,9	4,6
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	11,7	8,8	8,8	8,9
Asie orientale	10,4	7,3	7,2	5,6
Asie du Sud-Est	7,5	5,6	5,3	3,9
Asie méridionale	19,1	7,4	5,2	4,8
Amériques	12,6	6,2	4,6	4,5

(*) La faible taille de l'échantillon dans ces cellules ne permet pas de produire des taux fiables.

Source : Calculs des auteurs à partir du fichier à usage public du Recensement de 2006.

4.2.4. Accès à l'emploi des immigrants du Québec selon le lieu d'obtention du diplôme

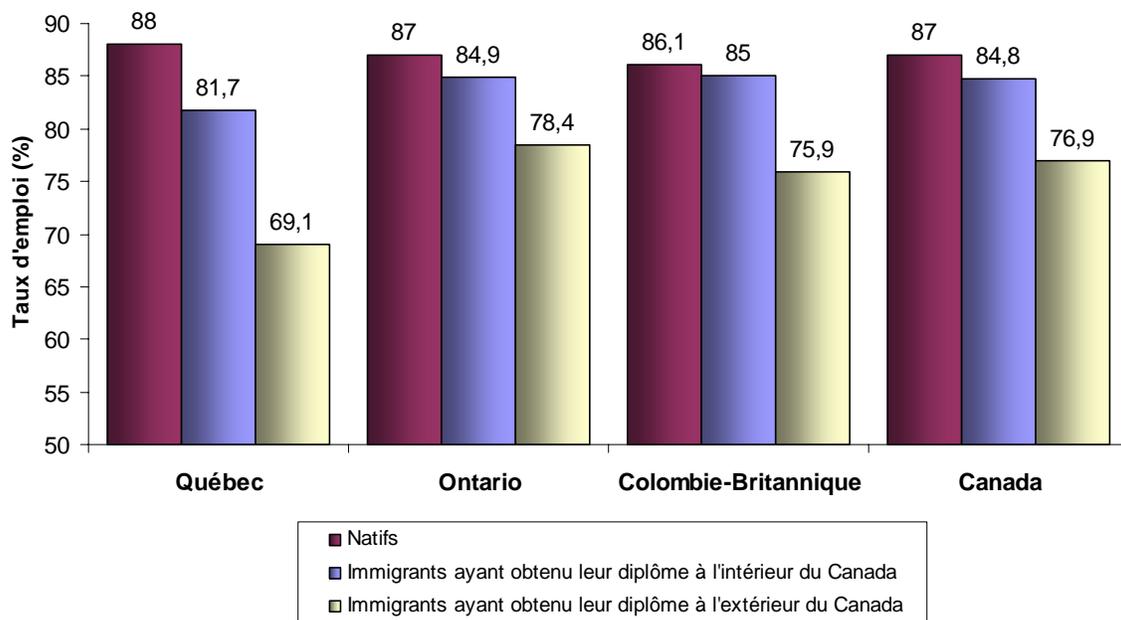
Comme cela a été indiqué plus tôt, les nouveaux immigrants sont de plus en plus qualifiés sous l'effet des politiques de sélection. Cependant, et contrairement à leurs prédécesseurs, les nouveaux immigrants proviennent de plus en plus de nouvelles régions (Asie, Afrique et Amériques) où le niveau de développement économique et les systèmes éducatifs diffèrent de ceux du Canada. Par conséquent, le capital humain des immigrants est très hétérogène et il n'est pas surprenant que certains immigrants n'arrivent pas à faire valoir les compétences professionnelles étrangères pour lesquelles ils ont été sélectionnés (Chiswick et Miller, 2007). La non-maîtrise de la langue du pays d'accueil contribue également à réduire le transfert des compétences des immigrants (Dustmann et al., 2003; Aydemir & Skuterud, 2005; Chiswick, 2008). De son côté, Sweetman (2004) met en cause la qualité moindre des systèmes d'éducation dans certains pays pour expliquer la faible performance des immigrants en provenance de ces pays. Quant à lui, Grant (2005) évoque la tendance des employeurs canadiens à dévaluer les qualifications étrangères qui ne leurs sont pas familières, alors que d'autres auteurs (Chicha et Charest, 2008, par exemple) pointent du doigt les comportements discriminatoires envers certains groupes d'immigrants. Malgré tout, ici, c'est le lieu d'obtention du diplôme qui est considéré. Les immigrants ayant obtenu leur plus haut diplôme à l'extérieur du Canada seront regroupés ensemble. Des recherches subséquentes pourront s'intéresser à la valeur différenciée des diplômes par pays d'origine sur le marché du travail canadien.

Les graphiques 13 et 14 montrent le taux d'emploi et le taux de chômage en 2006 des immigrants de 25 à 54 ans ayant un diplôme postsecondaire selon qu'ils aient obtenu leur plus haut diplôme au Canada ou à l'étranger. À titre de comparaison, les graphiques montrent également les mêmes taux pour les natifs du même groupe d'âge et ayant un diplôme postsecondaire. Dans les trois provinces considérées et au niveau national, les immigrants ayant obtenu leur diplôme à l'étranger sont défavorisés par rapport aux autres immigrants et par rapport aux natifs. Les écarts sont toutefois plus prononcés au Québec. En effet, c'est au Québec que les immigrants diplômés de l'étranger ont le plus de difficultés à se tailler une place sur le marché du travail. Leur taux d'emploi n'est que de 69,1 % contre 78,4 % en Ontario et 75,9 % en Colombie-Britannique, et leur taux de

chômage est environ deux fois plus élevé que celui de leurs homologues des deux autres provinces. En somme, c'est l'Ontario qui réussit le mieux à intégrer ses immigrants diplômés à l'étranger au profit de son économie.

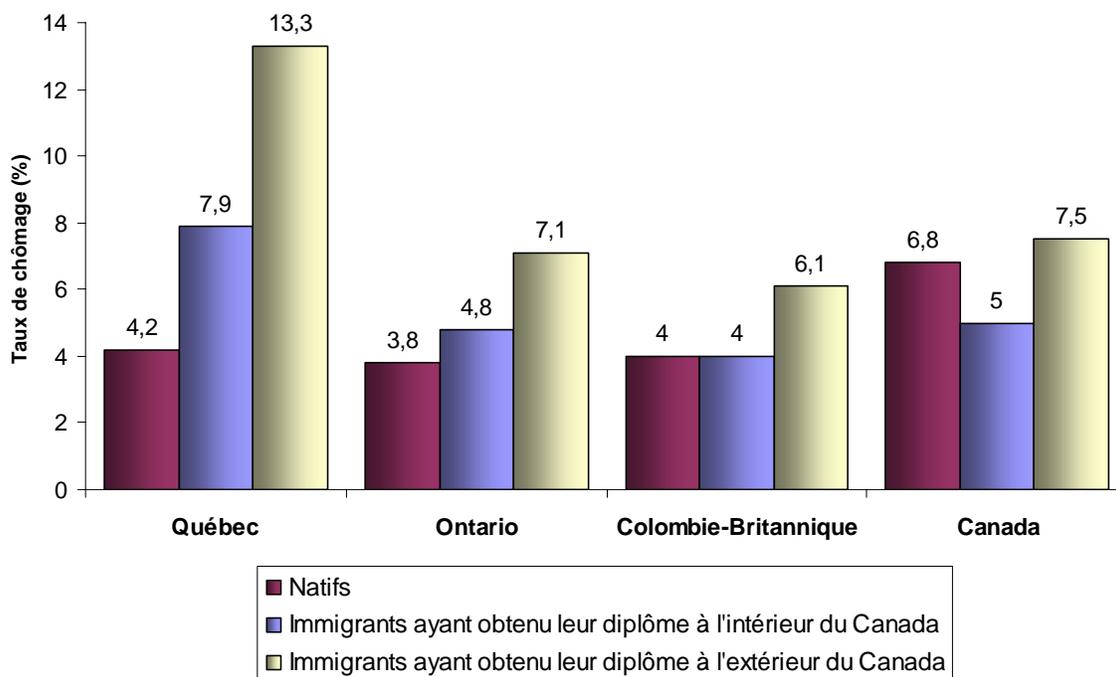
Pour ce qui est des immigrants munis d'un diplôme canadien, les écarts à travers les provinces sont globalement moins marqués même si, au Québec, ils accusent plus de retard par rapport aux natifs autant pour le taux d'emploi que pour le taux de chômage. Il convient de noter qu'une bonne partie de ces immigrants sont arrivés très jeunes et ont donc fait l'essentiel de leurs études, sinon toutes, au Canada ou au Québec, ce qui accentue l'importance des écarts perçus.

Graphique 13 : Taux d'emploi en 2006 des personnes ayant un certificat, diplôme ou grade postsecondaire et âgées de 25 à 54 ans



Source des données : Statistique Canada (2008c)

Graphique 14 : Taux de chômage en 2006 des personnes ayant un certificat, diplôme ou grade postsecondaire et âgées de 25 à 54 ans



Source des données : Statistique Canada (2008c)

À la lumière de ces résultats, il est permis de suggérer que c'est le lieu où les compétences professionnelles ont été acquises qui conditionne la situation des immigrants sur le marché du travail plutôt que le fait d'être immigrant. Ceci conduit à atténuer l'hypothèse de discrimination envers les immigrants et du même coup, donne un appui aux nouvelles orientations des politiques d'immigration qui consistent à favoriser l'immigration des candidats ayant un capital humain canadien dont les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires. Dans la même veine, la sous-section suivante pourrait offrir un soutien à la politique de sélection des travailleurs qualifiés en montrant que ces derniers performant mieux sur le plan de l'accès à l'emploi que les immigrants des autres catégories d'admission. Voyons si tel est le cas.

4.2.5. Accès à l'emploi selon la catégorie d'admission

Comme nous en avons glissé un mot précédemment, il est difficile de considérer les immigrants permanents comme un tout homogène. Les motifs pour lesquels ils ont été

choisis différent selon leur catégorie d'admission, soit économique, réunification familiale ou humanitaire. Logiquement, on s'attend à ce que ceux qui arrivent pour des motifs économiques et qui sont admis pour intégrer le marché du travail dépassent les performances des immigrants qui sont admis pour d'autres motifs. C'est le sujet qui constituera le point focal de la discussion dans cette sous-section, mais les études trouvées portent essentiellement sur l'ensemble des immigrants du Canada. Dans les recherches futures, il serait donc pertinent de faire sortir les résultats des immigrants du Québec par catégorie d'admission.

Pour ce qui est de la situation des nouveaux immigrants canadiens, lors des six premiers mois d'établissement²¹, déjà 91 % des travailleurs qualifiés demandeurs principaux ont intégré la population active en 2001 contre 63 % de leurs conjoints et personnes à charge, 59 % des immigrants du regroupement familial et 44 % des réfugiés (voir tableau 16). Ainsi, dès le départ, les travailleurs qualifiés participeraient plus au marché du travail que les immigrants des autres catégories. De plus, dans ce même tableau, on peut remarquer que le taux d'emploi des travailleurs qualifiés demandeurs principaux s'établit à 60 % six mois après leur arrivée au pays contre 39 % des immigrants du regroupement familial, 36 % de leurs conjoints et personnes à charge et 21 % des réfugiés.

Du côté du taux de chômage, les travailleurs qualifiés demandeurs principaux et les immigrants de la famille ont un taux qui se situe à 34 %, les conjoints et personnes à charge ont un taux de 43 % et les réfugiés un taux de 51 %. Malgré que les immigrants de la catégorie des réfugiés semblent éprouver beaucoup de difficultés à intégrer le marché du travail canadien, il faut considérer que 70 % des personnes inactives de ce groupe désirent se consacrer aux études lors des premiers mois de leur arrivée. Ainsi, au fur et à mesure que les années s'écouleront, leur performance relative sur le marché du travail pourrait s'améliorer (Statistique Canada, 2005a).

²¹ Les données proviennent de la première vague de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) réalisée en avril 2001.

Tableau 16 : Situation des immigrants sur le marché du travail six mois après l'immigration, selon la catégorie d'admission, Canada, 2001

	Catégorie d'admission					
	Famille	Travailleurs qualifiés (d.p.*)	Travailleurs qualifiés (p.à.c.**)	Autres économiques	Réfugiés	Tous les immigrants
Taux d'activité (%)	59	91	63	48	44	70
Taux d'emploi (%)	39	60	36	29	21	44
Taux de chômage (%)	34	34	43	40	51	37

* Demandeurs principaux. ** Personnes à charge. **Source :** Statistique Canada, 2005a

Deux ans après l'immigration, on estime à 80 % le pourcentage d'immigrants de 25 à 44 ans qui avaient eu au moins un emploi (Statistique Canada, 2005b). Ce pourcentage s'élève à 90 % pour les demandeurs principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés contre 78 % pour les immigrants dans la catégorie du regroupement familial et 62 % pour les réfugiés (ibid.)

Les études qui évaluent l'accès à l'emploi des immigrants du Québec en fonction de leur catégorie d'admission sont assez rares. Parmi celles qui l'ont fait, les résultats indiquent, entre autres, que les immigrants économiques avaient accès à l'emploi plus rapidement que les immigrants du regroupement familial et les réfugiés et que les requérants principaux de cette catégorie accèdent également aux emplois plus facilement que les conjoints et personnes à charge (Piché et Renaud, 1997). On signale également l'étude de Godin (2004) réalisée à partir des données de l'Enquête sur les travailleurs sélectionnés du Québec²². Il en ressort que les conjoints dans leur ensemble s'intègrent moins bien au marché du travail comparativement aux requérants principaux avec un délai médian d'accès au premier emploi trois fois plus long, des taux d'activité et d'emploi plus faibles, et des salaires inférieurs.

À première vue, les procédures de sélection fonctionnent, mais leur effet global serait très faible selon l'étude de Piché et Renaud (1997). Ces auteurs ont donc conclu que leurs

²² Cette enquête a été réalisée en mars 2002 auprès d'un échantillon d'environ 2 000 immigrants admis au Québec depuis 21 à 63 mois.

résultats ne pouvaient être utilisés ni pour appuyer, ni pour écarter l'usage de la grille de sélection. Dans une autre étude réalisée à partir des données de l'enquête longitudinale sur l'établissement des nouveaux immigrants (ENI), un avantage significatif a été décelé pour les gens d'affaires et les travailleurs qualifiés du Québec quant à l'accès à l'emploi et les revenus en début d'établissement, mais cet avantage tendrait à s'estomper avec le temps (Zhu, 2005).

En somme, ces résultats suggèrent que les travailleurs qualifiés sélectionnés pour leur potentiel prometteur à intégrer le marché du travail semblent effectivement avoir plus facilement accès aux emplois que les immigrants des autres catégories au Canada. Vu la particularité du Québec sur le plan de la politique de sélection des travailleurs qualifiés, des analyses plus poussées qui comparent l'accès à l'emploi des immigrants selon leur catégorie d'admission devraient être réalisées dans cette province afin de compléter la littérature existante. Ces analyses permettront d'évaluer, dans une certaine mesure, l'efficacité de la grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec.

4.2.6. Accès à l'emploi des immigrants du Québec selon l'âge à l'immigration

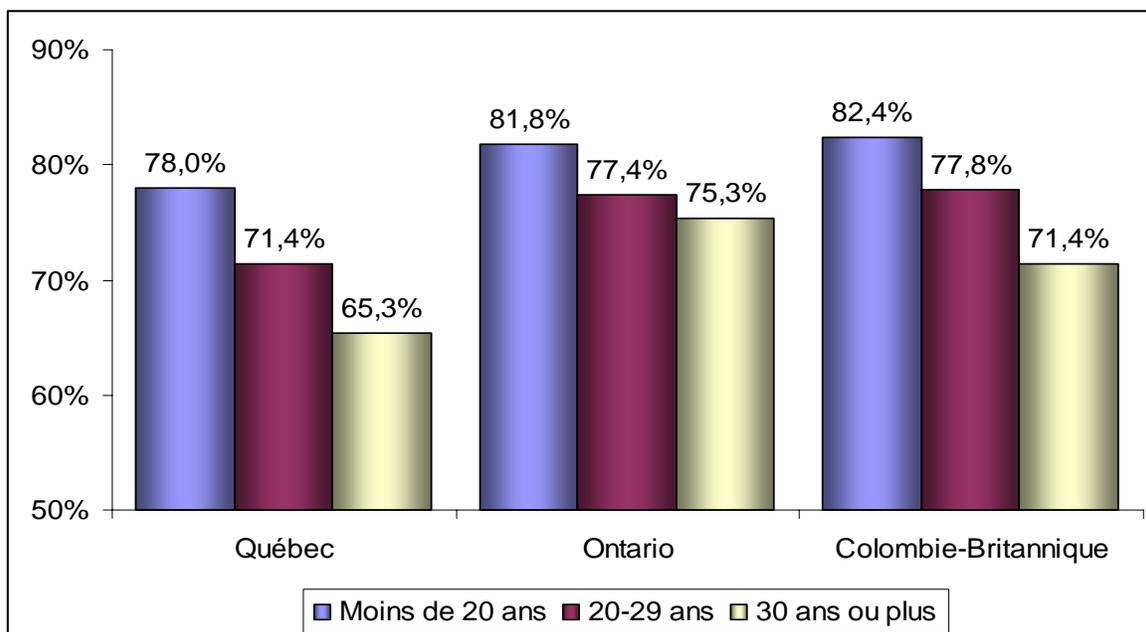
Des études ont montré que l'âge à l'immigration a une incidence sur l'intégration économique des immigrants (Anisef et al., 2003; Cousineau et Boudarbat, 2009). Plus les immigrants arrivent tôt dans leur vie, plus ils auraient de la facilité à s'insérer sur le marché du travail. En effet, en arrivant très jeunes, les immigrants font leurs études ici et développent de meilleures habiletés linguistiques comparativement aux autres immigrants. Leurs diplômes sont donc reconnus, et ils ont une bonne connaissance du fonctionnement du marché du travail.

Pour examiner la différence à ce niveau entre le Québec et les autres provinces canadiennes, nous avons produit des résultats à partir des fichiers de microdonnées du Recensement de 2006. Ces résultats sont représentés dans les graphiques 15a et 15b. Ces derniers nous apprennent que, globalement, les immigrants arrivés très jeunes performant mieux que ceux arrivés à l'âge de 20 ans ou plus. Leurs taux d'emploi et de chômage sont très proches de ceux des natifs dans les trois provinces considérées. Toutefois, ceux du Québec accusent un retard par rapport à leurs homologues des deux autres provinces à

l'étude, mais ce retard demeure globalement limité. Globalement, ce sont les immigrants arrivés à un âge avancé (30 ans ou plus) qui rencontrent le plus de difficultés à intégrer le marché du travail. Ceci est notamment le cas au Québec où ils affichent un taux d'emploi de 65,3 % seulement contre 75 % en Ontario et 71,4 % en Colombie-Britannique. Parallèlement, leur taux de chômage est beaucoup plus élevé au Québec (14,7 %) comparativement à l'Ontario (7,4 %) et à la Colombie-Britannique (6,7 %). Par ailleurs, l'écart entre leur taux d'emploi et celui des natifs (tableau 14) est le plus élevé au Québec avec 17,3 points de pourcentage contre seulement 7,8 points en Ontario et 10,6 points en Colombie-Britannique.

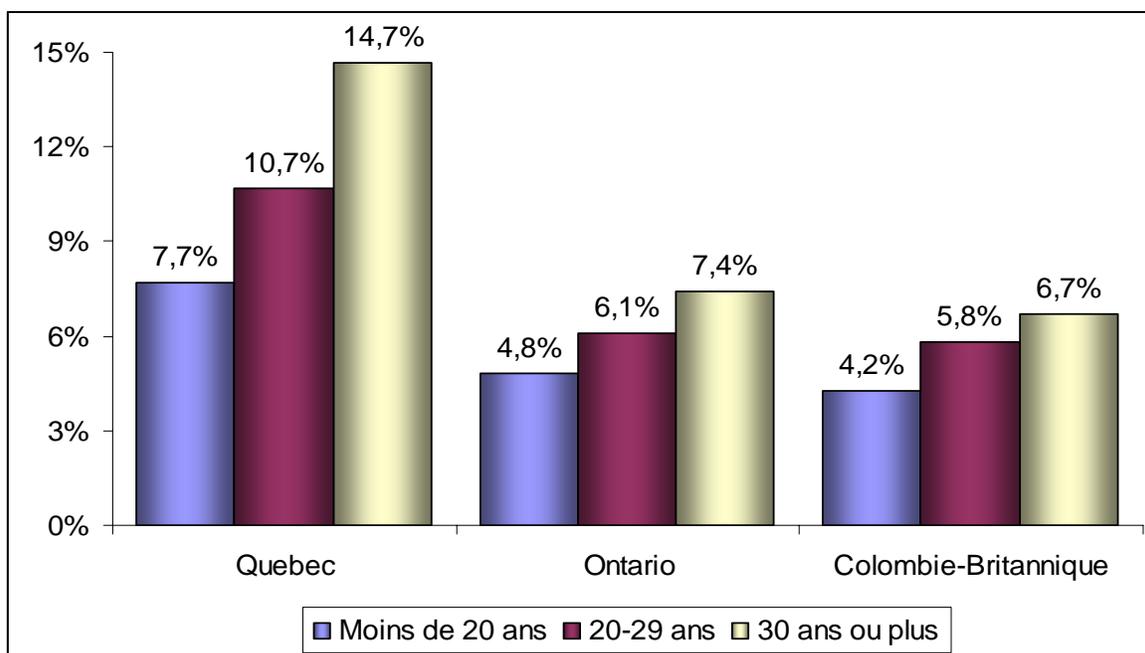
En résumé, il semble que les difficultés d'intégration au marché du travail augmentent avec l'âge à l'immigration, ce qui est en lien avec le problème de reconnaissance des compétences professionnelles étrangères. Toutefois, c'est au Québec où le défi d'intégration des immigrants arrivés moins jeunes est le plus grand.

Graphique 15a : Taux d'emploi en 2006 selon la province et l'âge à l'immigration, groupe d'âge 25-54 ans



Source : Calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public du Recensement 2006

Graphique 15b : Taux de chômage en 2006 selon la province et l'âge à l'immigration, groupe d'âge 25-54 ans



Source : Calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public du Recensement 2006

Plusieurs constats se sont dégagés des résultats présentés dans cette section. On a pu constater que les immigrants du Québec présentaient une situation plus difficile sur le marché du travail que les immigrants des autres provinces canadiennes et que cette situation s'est accentuée entre 1981 et 2006. La province choisie pour s'établir jouerait donc un rôle important dans le succès des immigrants sur le marché du travail. Puisque les immigrants qui choisissent le Québec obtiennent de moins bons résultats, il reste maintenant à comprendre pourquoi certains groupes d'immigrants décident tout de même de s'y installer. Par surcroît, les résultats ont montré que l'idée selon laquelle le marché du travail québécois est moins performant que le marché du travail ontarien tient presque uniquement à l'intégration des immigrants, car autrement, il n'y aurait pas eu de différence entre les deux marchés pour ce qui est des taux d'emploi et de chômage. La sous-section suivante pourrait venir contrebalancer le bilan plutôt négatif des immigrants du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes puisqu'elle portera sur un autre aspect important permettant d'évaluer la situation des immigrants sur le marché du travail, soit le salaire.

4.3. Salaires des immigrants par rapport aux natifs : le fossé se creuse

Le salaire est l'indicateur le plus souvent utilisé dans la littérature économique pour mesurer la performance des immigrants sur le marché du travail. Depuis le début des années 1990, un grand nombre d'études ont été réalisées sous cet angle (voir Picot, 2008, pour une revue exhaustive de la littérature). Il s'en dégage que le salaire à l'entrée sur le marché du travail des nouveaux immigrants s'est grandement détérioré par rapport aux natifs et aux immigrants des précédentes cohortes.

En ce qui concerne le salaire hebdomadaire moyen, le tableau 17 nous indique que l'écart à ce niveau entre immigrants et natifs s'est creusé entre 1980 et 2005 en dépit de la hausse significative du niveau d'instruction des immigrants. Ce constat s'applique aux trois provinces à l'étude et au Reste du Canada que l'on considère tous les travailleurs ayant gagné un salaire ou que l'on se limite aux travailleurs à plein temps ou encore à ceux à temps plein à longueur d'année. Pour ce dernier groupe, le Québec présente des résultats comparables en termes d'écart à ceux de l'Ontario et dépassant ceux de la Colombie-Britannique. Selon ces résultats, sur le plan de la rémunération et contrairement à ce qui avait lieu avec la participation au marché du travail, les immigrants du Québec ne semblent pas être désavantagés par rapport aux immigrants des autres provinces lorsqu'ils sont comparés aux natifs résidant dans leur province respective.

Toujours au Québec, Cousineau et Boudarbat (2009) ont trouvé que la détérioration des revenus d'emploi des immigrants a concerné essentiellement ceux admis à l'âge adulte; les immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans obtiennent des revenus d'emploi qui s'approchent beaucoup de ceux des natifs. Ce résultat sur l'effet de l'âge à l'immigration est confirmé par d'autres études sur le marché du travail canadien (Schaafsma et Sweetman, 2001; Ferrer et Riddell, 2008).

Tableau 17 : Évolution du salaire hebdomadaire moyen entre 1980 et 2005 (en dollars courants), groupe d'âge 25-54 ans

	1980			2000			2005		
	Natifs	Immigrants	Écart	Natifs	Immigrants	Écart	Natifs	Immigrants	Écart
	Tous les travailleurs								
Québec	364,3	352,2	-3,3 % ^b	770,6	689,9	-10,5 % ^a	874,5	752,3	-14,0 % ^a
Ontario	358,4	355,8	-0,7 %	878,5	815,9	-7,1 % ^a	1090,1	993,6	-8,8 % ^a
Colombie-Britannique	411,1	398,0	-3,2 % ^c	854,4	771,0	-9,8 % ^a	1001,2	873,8	-12,7 % ^a
Reste du Canada	355,4	381,0	7,2 % ^a	765,6	738,8	-3,5 % ^b	990,3	942,8	-4,8 % ^b
	Travailleurs ayant travaillé surtout à temps plein								
Québec	383,1	364,4	-4,9 % ^a	810,3	727,0	-10,3 % ^a	922,7	802,9	-13,0 % ^a
Ontario	385,9	375,4	-2,7 % ^a	937,9	860,6	-8,2 % ^a	1166,1	1059,3	-9,2 % ^a
Colombie-Britannique	444,2	423,8	-4,6 % ^a	921,0	819,8	-11,0 % ^a	1083,0	917,0	-15,3 % ^a
Reste du Canada	380,5	411,2	8,1 % ^a	817,4	787,4	-3,7 % ^a	1054,8	1013,3	-3,9 % ^c
	Travailleurs à temps plein à longueur d'année*								
Québec	380,9	370,4	-2,8 % ^b	785,9	712,7	-9,3 % ^a	910,9	795,1	-12,7 % ^a
Ontario	390,0	373,3	-4,3 % ^a	921,4	830,3	-9,9 % ^a	1155,3	1018,8	-11,8 % ^a
Colombie-Britannique	423,9	417,3	-1,6 %	891,2	780,8	-12,4 % ^a	1060,4	907,2	-14,4 % ^a
Reste du Canada	378,7	406,6	7,4 % ^a	799,8	774,2	-3,2 % ^a	1039,9	996,8	-4,1 % ^b

* C'est-à-dire, qui ont travaillé au moins 48 semaines surtout à temps plein durant l'année de référence. a, b et c indiquent que l'écart est significatif aux niveaux 1 %, 5 % et 10 % respectivement.

Source : calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public des recensements de 1981, 2001 et 2006.

La détérioration des revenus d'emploi des immigrants est un thème de recherche récurrent dans les études canadiennes et plusieurs études tentent d'expliquer les causes de cette détérioration (Alboim et al., 2005; Aydemir et Skuterud, 2005; Boudarbat et Boulet, 2007; Frenette & Morissette, 2003; Reitz, 2005, par exemple). Cette section vise à identifier les facteurs explicatifs de la moindre performance économique des nouvelles cohortes d'immigrants par rapport aux natifs et aux anciennes cohortes d'immigrants. Malgré leur nombre plus restreint, certaines études se sont penchées plus particulièrement sur les déterminants des revenus des immigrants au Québec. Les connaissances émanant tant des études canadiennes que québécoises seront présentées dans les sous-sections suivantes.

Grosso modo, les changements dans les régions d'origine des immigrants, les connaissances linguistiques et la diminution du rendement de l'expérience professionnelle et de la scolarité étrangère expliqueraient une part importante de la détérioration des salaires des nouveaux immigrants.

4.3.1. L'effet des nouvelles régions d'origine

Au Canada, plusieurs recherches se sont attardées à la baisse des gains des immigrants à l'entrée sur le marché du travail. Les chercheurs semblent en accord pour dire que le changement dans la structure des régions d'origine joue un rôle important, sans pour autant en être l'unique raison de cette dégradation (Boudarbat et Boulet, 2007; Aydemir et Skuterud, 2005; Picot et Sweetman, 2005; Ostrovsky, 2008). Comme nous l'avons vu précédemment, en raison des changements apportés à la politique d'immigration dans les années 1960 qui abandonnaient les critères de préférence ethnique, le portrait ethnoculturel de l'immigration s'est beaucoup transformé. De plus, sur ce plan, la province du Québec se distingue puisqu'elle reçoit des immigrants de provenance plus diversifiée, tandis que dans les autres provinces canadiennes, il y a une proportion élevée d'immigrants en provenance de l'Asie.

Selon la littérature consultée, au Québec, le rôle de la région de provenance aurait un impact sur la stratification économique des immigrants. En effet, Boudarbat et Boulet (2007) ont trouvé que la région d'origine avait un effet constant sur la moyenne des salaires autant au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique. Selon leurs résultats, la région d'origine n'aurait eu aucun effet significatif pour les immigrantes du Québec, mais les immigrants masculins de la cohorte des années 1990 venant d'Afrique et des Amériques afficheraient un désavantage très prononcé par rapport aux groupes de référence qui sont les immigrants des États-Unis et du Royaume-Uni. De plus, les résultats de cette étude ont dévoilé que les immigrants asiatiques s'en tiraient beaucoup mieux au Québec que dans les deux autres provinces canadiennes considérées, soit l'Ontario et la Colombie-Britannique. Une autre étude témoigne de l'effet de l'origine nationale sur les revenus d'emploi (Renaud, Piché et Godin, 2003). Selon cette recherche, l'origine nationale déterminerait 13 % du logarithme du revenu horaire. De plus, les résultats de cette étude indiquent que l'effet de l'origine nationale est très présent en début d'établissement, mais tend à

disparaître après dix ans d'établissement (Renaud, Piché et Godin, 2003). En conséquence, la région d'origine des immigrants du Québec a une incidence sur leur revenu d'emploi, mais cet effet tend à disparaître avec le temps depuis l'immigration.

4.3.2. La connaissance du français ou de l'anglais, un atout?

Comme nous l'avons établi précédemment, les grilles de sélection canadienne et québécoise accordent de l'importance à la connaissance des langues officielles. Dans la grille de sélection canadienne, la connaissance du français ou de l'anglais est mise de l'avant sans distinction, alors que la grille de sélection québécoise met davantage l'accent sur la langue française. Le changement au niveau des régions d'origine a joué un rôle au niveau des aptitudes linguistiques des immigrants. Évidemment, ces aptitudes seraient fortement corrélées avec le pays d'origine, mais pris ensemble, ces deux facteurs n'expliqueraient pas plus du tiers de la dégradation du salaire initial des immigrants au Canada (Frenette et Morissette, 2003; Aydemir et Skuterud, 2005; Picot et Sweetman, 2005; Galarneau et Morissette, 2008; Picot, 2008).

En ce qui concerne la province du Québec, nous avons vu au tableau 10 que le pourcentage d'immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais était moins élevé que dans les autres provinces et que la proportion de ceux qui connaissaient le français y était plus forte. Selon certains résultats, les immigrants qui connaissent le français au Québec ont plus de chance d'occuper un emploi au cours de leur première année que ceux qui ne possèdent pas cette connaissance (Parent et Worswick, 2004). Qui plus est, les immigrants bilingues auraient un avantage non négligeable au niveau du salaire par rapport à ceux qui ne sont qu'unilingues francophones ou anglophones (Boudarbat et Boulet, 2007). Ce qui est plus surprenant, c'est que lorsqu'on apprécie l'effet de parler en français ou en anglais sur le salaire horaire des immigrants, on note que c'est la capacité à parler en anglais qui importe le plus au Québec (Statistique Canada, 2007c). Cette situation mérite qu'on s'y attarde davantage puisque la politique de sélection des immigrants du Québec met l'accent sur la connaissance de la langue française.

4.3.3. L'expérience professionnelle et la scolarité étrangère seraient valorisées différemment selon le pays d'origine

Un autre constat important qui ressort de la littérature sur l'intégration économique des immigrants concerne la diminution de la reconnaissance de l'expérience professionnelle étrangère pour les cohortes les plus récentes. Certains auteurs ont même conclu que la non reconnaissance de l'expérience étrangère s'avère une des plus grandes difficultés que les immigrants éprouvent sur le marché du travail canadien (Schellenberg et Maheux, 2007). En effet, plusieurs études établissent que la baisse des rendements de l'expérience de travail et de la scolarité acquises à l'étranger seraient responsables d'une partie importante de la décroissance des gains des nouveaux immigrants (Aydemir et Skuterud, 2005; Boudarbat et Boulet, 2007; Frenette et Morissette, 2003; Goldmann et al., 2009; Green et Worswick, 2002; Picot, 2008; Schaafsma et Sweetman, 2001). Ainsi, au moment où le Canada accorde plus d'importance que jamais à la scolarité et à l'expérience de travail dans la grille de sélection des travailleurs qualifiés, il semble que la reconnaissance du capital humain étranger pose problème. Ce phénomène est préoccupant.

Par ailleurs, l'expérience de travail étrangère serait valorisée différemment selon la région d'origine des immigrants (Aydemir et Skuterud, 2005; Boudarbat et Boulet, 2007). Les nouveaux arrivants des régions dites traditionnelles, telles que les États-Unis et l'Europe occidentale ne se verraient pas restreints dans la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise dans leur pays d'origine, contrairement aux immigrants en provenance de l'Asie et de l'Afrique (Picot, 2008). En fait, certains auteurs ont trouvé que la rétribution de l'expérience acquise dans les pays d'origine non traditionnels était pratiquement nulle (Picot et Sweetman, 2005; Picot, 2008).

Au Québec et en Ontario, les immigrants asiatiques seraient les plus concernés par la dévalorisation de leur expérience de travail étrangère suivis des immigrants venus d'Afrique (Boudarbat et Boulet, 2007). Dans cette dernière étude, les auteurs ont démontré que c'est au Québec que la non-reconnaissance de l'expérience de travail étrangère des hommes immigrants serait la plus marquée lorsqu'on compare cette province avec l'Ontario et la Colombie-Britannique. À l'inverse, pour les femmes immigrantes, c'est dans

la province francophone que la dévalorisation du rendement de l'expérience étrangère est la moins prononcée (Boudarbat et Boulet, 2007).

En ce qui a trait à la scolarité étrangère, au Canada, plusieurs études ont montré que son rendement avait diminué pour les cohortes d'immigrants les plus récentes et que cette scolarité ne rapportait pas autant que la scolarité canadienne sur le plan salarial (Aydemir et Skuterud, 2005; Banerjee et Verma, 2009; Ferrer et Riddell, 2008; Goldmann et al., 2009; Picot, 2004). En outre, la qualité du système d'éducation d'un pays aurait aussi une incidence sur les performances économiques des immigrants du Canada. En effet, il a été déterminé qu'une année d'études acquise à l'étranger ne s'équivalait pas toujours d'un pays à un autre en termes de rendement salarial (Sweetman, 2004). Ainsi, selon cette même source, l'immigrant provenant d'un pays dont le système scolaire est hautement reconnu aurait un avantage par rapport à un autre dont le système scolaire de son pays est moins reconnu (Sweetman, 2004).

Au Québec, même s'ils n'ont pas fait de distinction entre la scolarité étrangère et canadienne, Boudarbat et Boulet (2007) ont trouvé que le rendement de la scolarité des immigrants, mesuré par les écarts de revenu entre les niveaux d'études, était plus élevé au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique. L'étude de Renaud et Cayn (2006) révèle que les immigrants qui sont les plus susceptibles de trouver un emploi qualifié au Québec sont ceux qui n'ont pas accepté préalablement un emploi requérant un niveau de scolarité inférieur au leur, ceux qui sont originaires des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, ceux qui possèdent un doctorat, ceux qui avaient occupé un emploi requérant une scolarité universitaire avant l'immigration, ceux qui avaient complété une formation technique spécialisée, ceux qui avaient complété un cours de français depuis leur arrivée et ceux qui avaient fait des démarches pour trouver un emploi avant d'immigrer.

À l'opposé, selon cette même étude, les immigrants du Québec qui étaient les plus lents à accéder un emploi qualifié sont ceux qui ont déjà accepté un emploi requérant un niveau de scolarité inférieur au leur, ceux qui sont originaires d'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient, du Maghreb, de l'Asie de l'Est et de l'Océanie, ceux qui n'ont pas de doctorat (particulièrement les détenteurs d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire), ceux qui

n'avaient jamais travaillé avant d'immigrer et ceux qui ont étudié dans les domaines des sciences de la santé et des sciences humaines et sociales.

Par le passé, Godin (2004) en était arrivé à des conclusions similaires pour les immigrants économiques du Québec. L'auteur a trouvé que les personnes de 2^e et 3^e cycle universitaire sont les plus propices à se trouver un emploi, mais que l'emploi trouvé ne correspond pas nécessairement à leurs compétences. Ses résultats suggèrent aussi que les immigrants détenant des études universitaires sont plus sujets à subir de la déqualification professionnelle.

Ces faits pourraient s'expliquer comme suit. Vu le manque d'information sur la valeur des diplômes obtenus dans les nouvelles régions d'origine, les employeurs peuvent se montrer davantage sceptiques lors de l'embauche de ces immigrants originaires de ces régions (Ferrer et Riddell, 2008; Galarneau et Morissette, 2008). Toutefois, dans la plupart des études, on admet qu'il est difficile de départager la part de ce désavantage qui se justifie par le transfert difficile du capital humain d'un pays à un autre (le désavantage serait du ressort de l'offre de travail, soit les immigrants) de la part qui pourrait constituer de la discrimination à l'égard des immigrants des nouvelles régions d'origine par les pratiques des employeurs (le désavantage serait causé par la demande de travail). Souvent, après le contrôle des variables généralement liées aux salaires et à la productivité, les auteurs émettent l'hypothèse que l'écart résiduel pourrait être attribué à la discrimination raciale.

Dans cette cinquième partie du rapport de recherche, nous avons vu que la détérioration des salaires des nouveaux immigrants s'est accentuée pour les immigrants au Canada au cours des dernières années. Contrairement à ce qui a été le cas dans la section précédente sur la participation au marché du travail, les immigrants du Québec ne se sont pas démarqués par leurs mauvais résultats par rapport aux autres provinces canadiennes, mais des analyses économétriques plus poussées devraient être réalisées pour en arriver à des conclusions plus solides sur les écarts de rémunération entre immigrants et natifs par province.

4.4. La prévalence du faible revenu et la dépendance vis-à-vis des programmes de sécurité de revenu

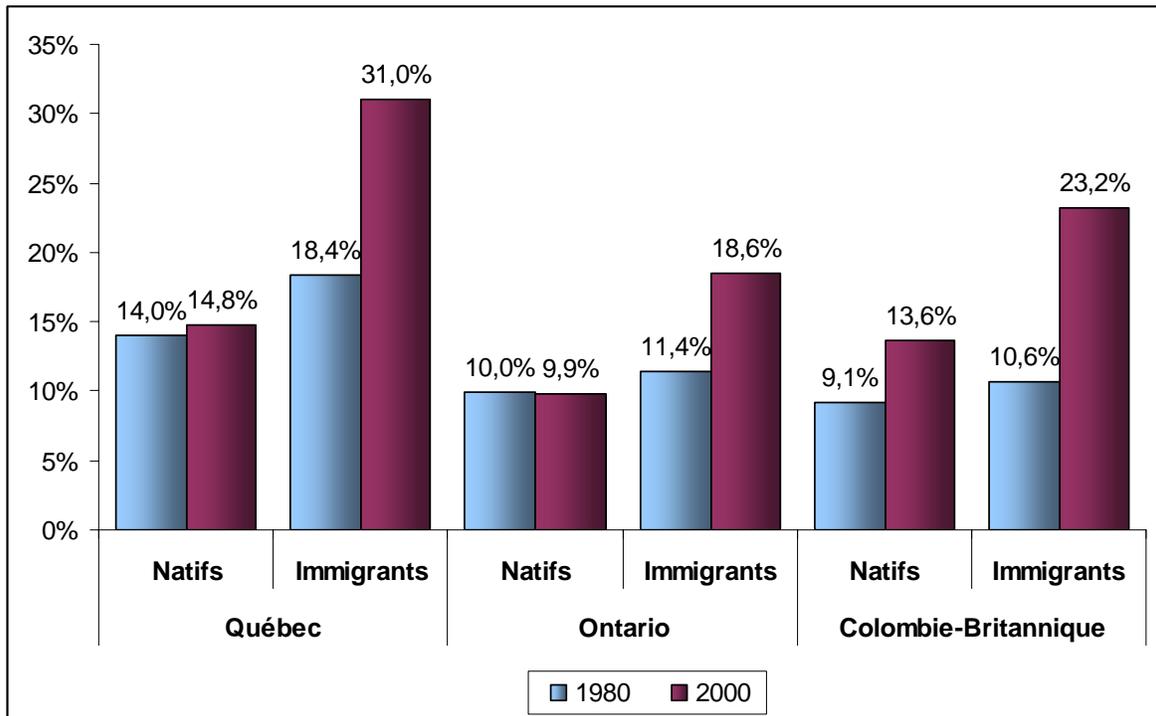
À la sous-section précédente, l'évolution de la rémunération des immigrants ainsi que les causes de la détérioration de leur situation économique ont été au centre de la discussion. La présente sous-section traitera plutôt des répercussions de cette détérioration. Plus particulièrement, deux conséquences seront examinées. La première consiste en l'augmentation de la prévalence du faible revenu chez les nouveaux immigrants, tandis que de la deuxième se rapporte à leur dépendance croissante vis-à-vis des programmes de sécurité du revenu. Dans ce cadre, le graphique 16 montre l'évolution des taux de faible revenu pour le principal groupe d'âge actif (celui des 25-54 ans) dans les trois provinces à l'étude. Comme ce taux est calculé par rapport à un même seuil de revenu appliqué à l'ensemble du Canada sans égard aux différences de niveaux de vie entre les provinces, on se limitera à la comparaison des écarts entre immigrants et natifs à travers les trois provinces retenues. En 1980, les taux de faible revenu étaient généralement comparables entre natifs et immigrants notamment en Ontario et en Colombie-Britannique. Au Québec, l'écart était de 4,4 points de pourcentage seulement en défaveur des immigrants. Vingt ans plus tard, soit en 2000, les taux de faible revenu ont connu une augmentation significative chez les immigrants des trois provinces, mais cette augmentation a été plus prononcée au Québec et en Colombie-Britannique et elle s'est située à environ 13 points de pourcentage de plus par rapport à 1980. À partir des résultats présentés au tableau 15, on peut toutefois conclure qu'au Québec le niveau de vie des immigrants est beaucoup moins élevé comparativement aux immigrants de la Colombie-Britannique. En effet, lorsqu'on compare les taux de faible revenu chez les natifs des deux provinces en 2000, l'écart n'était que de 1,2 point de pourcentage, alors qu'il était de 7,8 points de pourcentage entre les immigrants des deux provinces.

Globalement, nos résultats appuient ceux de Picot et Hou (2003). Ces derniers avaient trouvé que le taux de faible revenu a baissé chez les Canadiens de naissance, alors qu'il a augmenté chez les immigrants entre 1980 et 2000²³. Plus récemment, Picot, Hou et

²³ Les auteurs ont considéré l'ensemble de la population alors que nos résultats se rapportent uniquement au groupe d'âge 25-54 ans.

Coulombe (2007) ont noté que le taux de faible revenu parmi les nouveaux immigrants a augmenté davantage au début des années 2000.

Graphique 16 : Évolution du taux de faible revenu* entre 1980 et 2000, personnes de 25 à 54 ans

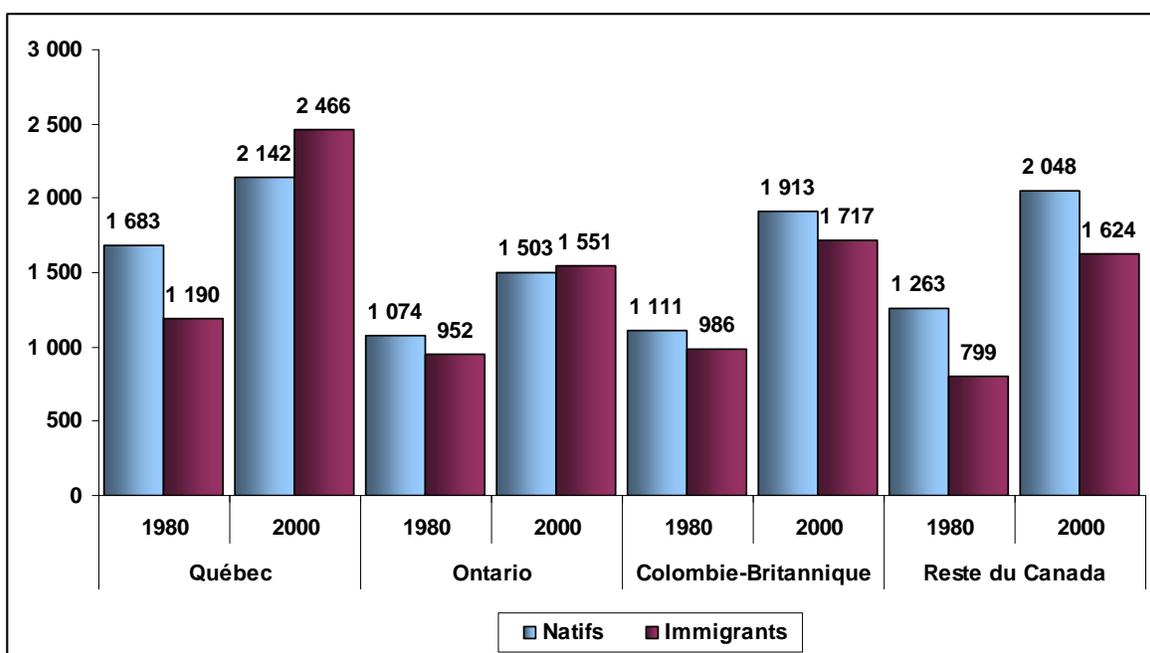


* Défini comme étant le pourcentage d'individus dont le revenu total de la famille économique dans l'année de référence était inférieur au seuil de faible revenu correspondant. **Source** : calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public des Recensements de 1981 et 2001.

Pour ce qui est de la dépendance vis-à-vis des programmes de sécurité de revenu, le graphique 17 permet de constater trois faits importants. Premièrement, les niveaux moyens des transferts ont augmenté dans toutes les provinces autant pour les immigrants que pour les natifs. Deuxièmement, c'est au Québec que le niveau moyen des transferts est le plus élevé aussi bien chez les natifs que chez les immigrants. Troisièmement, au Québec, le niveau moyen des transferts touchés par les immigrants était d'en moyenne 324 \$ supérieur à celui touché par les natifs en 2000, alors qu'en 1980, les immigrants touchaient en moyenne 500 \$ de moins que les natifs. En Ontario, même si les immigrants touchaient en moyenne plus de transferts gouvernementaux que les natifs, l'écart entre les deux groupes était de moins de 50 \$ en 2000. En Colombie-Britannique et dans le Reste du Canada, les

transferts par immigrant étaient inférieurs aux transferts par natif. Étant donné les plus grandes difficultés rencontrées par les immigrants du Québec lors de l’insertion au marché du travail, il était assez prévisible que ces derniers aient davantage recours aux programmes de sécurité du revenu et aux autres types de transferts gouvernementaux. Mais il demeure que le montant moyen reçu annuellement par un immigrant au Québec dépasse de près de 1 000 \$ celui reçu par un immigrant de l’Ontario, ce qui témoigne de l’ampleur de la situation.

Graphique 17 : Montant moyen annuel des transferts gouvernementaux* par personne en dollars constants de 2000, personnes de 25 à 54 ans



* Cette rubrique comprend les revenus provenant de sources publiques dont les prestations d’assurance-emploi, les prestations de l’aide sociale, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, etc. **Source :** Calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public du Recensement de 2001.

Dans un autre ordre d’idée, le tableau 18 permet de comparer les niveaux moyens de transferts en 2000 entre les régions d’origine des immigrants. Comme nous l’avons montré ci-avant, la région d’origine est un déterminant important des résultats des immigrants sur le marché du travail. Ces résultats ont à leur tour un impact direct sur le niveau des transferts gouvernementaux. Au Québec, le niveau annuel moyen des transferts en 2000 était exceptionnellement élevé pour les immigrants venant des Amériques (3 314 \$ en

moyenne par immigrant) et ceux venant d'Asie méridionale (2 991 \$ en moyenne par immigrant). En Ontario, ces deux mêmes groupes recevaient respectivement 1 417 \$ et 1 152 \$ de moins qu'au Québec. Les immigrants venant des régions « Europe de l'Ouest - États-Unis » et « Reste de l'Europe » sont ceux qui reçoivent globalement le moins de transferts publics comparativement aux autres groupes d'immigrants.

Lorsqu'on considère uniquement les immigrants ayant reçu des transferts, le tableau 18 indique que le niveau moyen des transferts demeure généralement plus élevé au Québec, suivi de la Colombie-Britannique. Les immigrants venant des Amériques et d'Asie méridionale et résidant au Québec sont toujours ceux qui ont reçu le niveau moyen de transferts le plus élevé en 2000. Toutefois, nous constatons que le montant moyen des transferts est également important vers les immigrants considérés très bien intégrés économiquement, en l'occurrence ceux venant de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis. Généralement, les écarts de niveau de transferts entre les régions d'origine sont relativement moins importants lorsqu'on se limite aux immigrants qui ont reçu des transferts.

Les transferts gouvernementaux proviennent de différentes sources (provinciale ou fédérale) et de différents programmes (prestations pour enfants, prestations d'assurance-emploi, prestations d'aide sociale, etc.). Lorsqu'on exclut les prestations fiscales canadiennes pour enfants, les pensions vieillesse et de retraite²⁴, et les prestations d'assurance-emploi, on trouve que 12,2 % des natifs et 16,3 % des immigrants au Québec dans le groupe d'âge 25-54 ans, ont reçu au moins 1 000 \$ en 2000 sous forme d'autres transferts, lesquelles incluent les prestations d'aide sociale. Ces pourcentages étaient respectivement de 6,7 % et 6,4 % en Ontario, et 9,2 % et 6,5 % en Colombie-Britannique.

Bref, il appert que les niveaux des transferts sont assez élevés au Québec comparativement aux deux autres provinces, et il serait important d'en étudier les conséquences sur les décisions de participer au marché du travail. Théoriquement, les individus préfèreront un système d'aide sociale généreux à un travail faiblement rémunéré. Par ailleurs, sachant que les prestations d'aide sociale n'ont pas de date d'échéance, une certaine dépendance vis-à-

²⁴ Comme on considère uniquement le groupe d'âge 25-54 ans, ce type de prestations ne s'appliquerait pas.

vis du système pourrait se créer de sorte que ceux qui optent pour l'aide sociale risquent d'y rester pendant une longue période. Qui plus est, leurs qualifications se détérioreront avec le temps, ce qui rend leur retour sur le marché du travail de plus en plus difficile. L'amplitude de ces effets négatifs chez les immigrants devrait être étudiée en collaboration avec les départements gouvernementaux concernés.

Tableau 18 : Montant moyen annuel des transferts gouvernementaux par personne en 2000 selon la région d'origine, immigrants de 25 à 54 ans

	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Reste du Canada
	Tous les immigrants			
Europe de l'Ouest*, États-Unis	1 881	1 262	1 548	1 359
Pologne, Ex URSS, Yougoslavie	2 212	1 575	1 974	1 759
Reste de l'Europe	1 768	1 356	1 335	1 461
Asie occidentale et centrale-Moyen-Orient	2 583	2 206	2 815	2 473
Asie méridionale	2 991	1 840	2 042	2 055
Asie orientale et du Sud-Est	2 171	1 215	1 631	1 576
Afrique	2 687	2 179	1 697	1 654
Amériques (sauf É.-U.)	3 314	1 897	2 056	1 867
	Uniquement les immigrants ayant reçu des transferts			
Europe de l'Ouest*, États-Unis	3 223	2 715	3 099	1 617
Pologne, Ex URSS, Yougoslavie	3 494	2 748	3 350	2 030
Reste de l'Europe	2 840	2 786	2 522	1 725
Asie occidentale et centrale-Moyen-Orient	3 537	3 390	4 070	2 691
Asie méridionale	4 021	2 906	3 131	2 282
Asie orientale et du Sud-Est	3 081	1 997	2 465	1 750
Afrique	3 820	3 552	3 137	1 880
Amériques (sauf É.-U.)	4 157	2 905	3 285	2 103

* Ce groupe comprend : Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, France et Grèce.

Source : Calculs des auteurs à partir des fichiers à usage public du Recensement de 2001.

Conclusion

Dans ce rapport sur l'intégration économique des immigrants du Québec, nous avons débuté en démontrant que l'immigration figure parmi les principales solutions pour réduire les effets négatifs des tendances démographiques. La contribution des immigrants sur ce plan est déjà importante et devrait augmenter dans les prochaines années. Dans une seconde section, nous avons présenté brièvement les politiques d'immigration canadienne et québécoise en insistant sur l'aspect de la sélection des travailleurs qualifiés. Des ententes entre le gouvernement du Canada et celui du Québec accordent à cette province la responsabilité de sélectionner ses immigrants économiques et d'offrir les services d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants, ce qui en fait une province très impliquée dans le domaine de l'immigration. Dans une troisième section, l'évolution de l'immigration sur les plans quantitatif et qualitatif a été exposée en tentant d'établir des liens entre les changements dans les profils recherchés par le gouvernement québécois au niveau de la sélection et ceux survenus chez les immigrants. Un fait important à relever à ce niveau est que le Québec reçoit moins d'immigrants que l'Ontario et la Colombie-Britannique aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. En effet, la part du flux migratoire québécois dans l'immigration totale est constamment inférieure à la part de la population de cette province dans la population du Canada, ce qui a contribué au déclin continu de son poids démographique au sein du Canada. Pourtant, l'Accord Canada-Québec entré en vigueur en 1991 permet au Québec d'avoir une part de l'immigration totale égale à son poids démographique au sein du Canada. S'agit-il d'une stratégie pour mieux gérer les flux migratoires par rapport à la capacité absorbante du marché de travail québécois? C'est bien possible. Cependant, et comme on l'avait expliqué, l'immigration fait partie des principales solutions pour réduire les effets négatifs du vieillissement de la population et du déclin démographique au Québec.

Sur le plan qualitatif, les résultats cités penchaient en faveur d'une certaine efficacité des grilles de sélection des travailleurs qualifiés à modeler le flux migratoire à l'aide d'une variation du pointage accordé à chacun des critères recherchés. Cependant, dans une quatrième section, nous avons constaté que la présence des critères recherchés chez les immigrants ne se traduisait pas nécessairement en résultats positifs sur le marché du travail.

Notre constat est que les immigrants du Québec se démarquent de ceux des autres provinces par leur situation sur le marché du travail plus défavorable et ce, malgré le fait que le Québec reçoit relativement moins d'immigrants.

Ainsi, globalement, la situation des immigrants du Québec serait moins positive que celle vécue par les immigrants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Il est vrai que le Québec sélectionne une bonne partie de ses immigrants, mais il ne faut pas oublier que les immigrants ont eux aussi des choix à faire. Entre autre chose, ils choisissent leur pays ou province de destination. Comme pour la plupart des dilemmes en politiques publiques, différentes approches théoriques peuvent être mobilisées pour expliquer un problème sur le marché du travail. Certaines se penchent sur des explications qui mettent en cause l'offre de travail, d'autres vont assumer que c'est plutôt la demande de travail qui est en défaut. Dans le cas actuel qui concerne les difficultés d'insertion des immigrants sur le marché du travail québécois, il en est de même.

Borjas (2007) évoque l'hypothèse de l'attraction exercée par l'État providence, selon laquelle l'État providence attire des personnes qui autrement n'auraient pas choisi d'émigrer. L'auteur explique que la générosité des prestations d'aide sociale de certains États (provinces dans le cas du Canada) pourrait attirer un type d'immigrants particulier qui ont l'intention de profiter de ce système. Donc, selon cette perspective, certains immigrants pourraient choisir le Québec comme terre d'accueil dans le but de bénéficier des programmes sociaux existants très généreux. De notre côté, on pourrait aussi présumer l'existence d'un lien de causalité inverse, c'est-à-dire que la concentration d'un certain type d'immigrants ayant besoin de plus d'aide dans une province comme le Québec amène celle-ci à offrir de plus généreux programmes d'aide aux immigrants. Des théories économiques expliquent l'effet négatif que pourrait avoir ce genre de programmes sur l'offre de travail des individus qu'ils soient immigrants ou natifs. Par contre, il est aussi possible que les plus grandes difficultés vécues par les immigrants sur le marché du travail au Québec ne soient pas uniquement le résultat des effets négatifs que pourraient exercer la protection sociale offerte dans cette province sur la sélection et le comportement des immigrants. Cette situation pourrait également résulter de défaillances au niveau de la demande de travail. Par exemple, les employeurs du Québec pourraient exercer davantage

de discrimination à l'égard des immigrants ayant des compétences professionnelles étrangères que ceux des autres provinces canadiennes. La situation des immigrants pourrait aussi s'expliquer par la défaillance ou l'inadaptation des politiques et institutions du marché du travail au Québec par rapport au type d'immigrants qui s'installent dans la province et par rapport aux problèmes d'insertion qui leur sont propres.

Ainsi, les trois acteurs du marché du travail, soit l'État, les travailleurs (immigrants dans le cas échéant) et les employeurs pourraient tout autant être mis en cause pour expliquer la situation sur le marché du travail québécois. Nous pensons que, pour se fixer, la question mérite des études plus approfondies à l'aide de données appropriées du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Comme les natifs du Québec obtiennent des résultats sur le marché du travail similaires à ceux des natifs des autres provinces, la problématique qui devrait être au centre des recherches futures porte donc sur la compréhension des différences dans la contribution économique des immigrants du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes ainsi que sur les politiques et mesures pour éliminer ces différences. Le Québec est plus autonome en matière de sélection des immigrants économiques que les autres provinces; il peut alors changer plus facilement ses critères de sélection qui ne produisent pas les effets escomptés. Contrairement aux autres provinces, le Québec gère aussi tous les services d'établissement et d'intégration offerts aux immigrants sur son territoire. Des adaptations peuvent aussi être apportées à ce niveau pour faciliter l'insertion en emploi des immigrants de cette province. De leur côté, les immigrants devraient aussi se demander ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes pour améliorer leur intégration économique et les employeurs devraient aussi déployer des efforts pour adopter des pratiques de gestion des ressources humaines exemptes de discrimination. Il s'agit donc de bien analyser les déterminants de la contribution économique des immigrants pour proposer des solutions appropriées. Le Québec dispose de plusieurs moyens pour mettre à profit les compétences des immigrants sur le marché du travail, il s'agit seulement de mobiliser les bons.

Références

- Alboim, N., R. Finnie, et R. Meng. 2005. The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations. *IRPP Choices* 11, no. 2, p. 1-26.
- Anisef, P., R. Sweet, et G. Frempong. 2003. Labour Market Outcomes of Immigrant and Racial Minority University Graduates in Canada. *Journal of International Migration and Integration*, vol. 4, p. 499-522.
- Aydemir, A. 2003. Effects of Business Cycles on the Labour Market Participation and Employment Rate Assimilation of Immigrants. In *Canadian Immigration Policy for the 21st Century*. Charles Beach, Alan Green and Jeffrey Reitz(eds.) McGill-Queen's University Press.
- Aydemir, A., et M. Skuterud. 2005. Explaining the Deteriorating Entry Earnings of Canada's Immigrant Cohorts, 1966-2000. *Revue canadienne d'économie*, vol. 38, no 2, p. 641-671.
- Baker, M., et D. Benjamin 1994. The performance of immigrants in the Canadian Labor Market. *Journal of Labor Economics* 12(3):369-405.
- Banerjee, R., et Verma, A. 2009. « Determinants and Effects Post-Migration Education Among New Immigrants in Canada ». Canadian Labour Market and Skills Researcher Network, Working Paper no. 11, p. 1-45.
- Beach, C. M., A. G. Green, et C. Worswick. 2006. Impacts of the Point System and Immigration Policy Levers on Skill Characteristics of Canadian Immigrants. For contribution to the conference volume on Immigration : Trends, Consequences and Prospects for the United States, p. 1-76.
- Bégin, H., 2008. *Économie du Québec : les effets pervers du choc démographique sont à nos portes. Il importe d'agir maintenant pour amoindrir les conséquences sur le marché du travail*. Point de vue économique, Desjardins Études économiques, p. 1-6.
Disponible sur le site internet : www.desjardins.com/économie.
- Borjas, G. J. 2007. « Leçons concernant les politiques tirées de l'ouvrage intitulé The Economics of Immigration », communication à la Conférence socioéconomique, Statistique Canada, mai 2007.
- Boudarbat, B. et Boulet, M. 2007. Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. *Choix-IRPP*, Vol. 13, no. 7, p. 1-34.

- Boudarbat, B. et S. I. Gontero. 2008. Offre de travail des femmes mariées immigrantes au Canada. *Actualité économique / Revue d'analyse économique*, vol. 84, no 2, pp.129-153.
- Browarski, S. 2007. Du baby-boom au déficit de main-d'œuvre : Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec. *Conference Board du Canada : Actions stratégiques*, Performance et tendances économiques, p. 1-9.
- Chaycowsky, R. et L. Powel. 1999. Women and Labour Market: Recent Trends and Policy Issues. *Canadian Public Policy*, XXXV. Numéro Spécial 1 :1-25.
- Chicha, M.-T., et É. Charest. 2008. L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux. *Choix IRPP*, vol.14, no 2.
- Chiswick, B. R. 2008. "The Economics of Language: An Introduction and Overview", Discussion paper series, Institute for the Study of Labor, IZA DP No. 3568.
- Chiswick, B. R. et P. W. Miller. 2007 "Earnings and Occupational Attainment: Immigrants and the Native Born", DP no. 2676, IZA, Bonn, Germany, 29 pages.
- Chui, T., Tran, K., et Maheux, H. 2007. « Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement 2006 ». Statistique Canada, Division de la Statistique sociale et autochtone, publication N° 97-557-XIF au catalogue, p. 1-39.
- CIC – Citoyenneté et Immigration Canada, 2009. « Faits et chiffres 2008 : Aperçu de l'immigration, Résidents permanents et temporaires ». Direction générale de la recherche et de l'évaluation, p. 1-109.
- CIC – Citoyenneté et Immigration Canada, 2007. Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2007. Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Ottawa, p. 1-52.
- Lien internet : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/immigration2007_f.pdf
- Cousineau et Boudarbat, 2009. La situation économique des immigrants au Québec. *Relations industrielles*, vol. 64, no. 2, p. 230-249.
- Dustmann, C., F. Fabbri, I. Preston, et J. Wadsworth. 2003. "Labour market performance of immigrants in the UK labour market". Home Office Online Report 05/03 (<http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/rdsolr0503.pdf>).
- Ferrer, A., et C. W. Riddell. 2008. Education, Credentials and Immigrant Earnings. *Canadian Journal of Economics*, 41(1), 186-216.
- Frenette, M., et R. Morissette 2003. « Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies ». *Études analytiques- Documents de recherche*, Statistique Canada, no. 215.

- Galarneau, D., et Morissette, R. 2008. Sclolarité des immigrants et compétences professionnelles requises. *Perspective*, Décembre 2008, Statistique Canada, no. 75-001X, p. 5-19.
- Gilmore, J. 2008. « Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2006 : analyse selon la région ou le pays de naissance ». Statistique Canada, Division de la statistique du travail, Document analytique, p. 1-43.
- Godin, J.-F. 2004. «L’insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996». *Rapport synthèse*, Direction de la population et de la recherche du Ministère des Relations avec les citoyens et de l’Immigration, 60 pages.
- Goldmann, G., A. Sweetman, et C. Warman. 2009. « The Economic Return on New Immigrants’ Human Capital: the Impact of Occupational Matching ». Canadian Labour Market and Skills Researcher Network, Working Paper no. 21, p. 1-47.
- Grant, P.R. 2005. “The Devaluation of Immigrants’ Foreign Credentials: The Psychological Impact of This Barrier to Integration into Canadian Society”. Department of Psychology, University of Saskatchewan.
- Green, A. and D. Green. 2004. The Goals of Canada’s Immigration Policy: A historical Perspective. *Canadian Journal of Urban Research*. Vol. 13. no. 1. Summer. Pages. 102-139
- Green, A. L., et C. Worswick 2002. «Entry Earnings of Immigrant Men in Canada : The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience». University of British Columbia, Department of Economics, prepared for Citizenship and Immigration Canada.
- Kunz, J. L. 2003. « Jeunes et visibles : Accès des jeunes immigrants et membres de minorités visibles au marché du travail », Rapport final SP-581-08-03F, Développement des ressources humaines Canada.
- Institut de la statistique du Québec. 2009. « Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 ». Édition 2009, p. 1-132.
Lien internet :
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives2006_2056.pdf
- Judge, R., 2002. Guide d’introduction : Le système d’immigration au Canada. *Horizons : Projet de recherche sur les politiques*, Vol. 5, no. 2, p. 27-30, Travaux publics et Services gouvernementaux, Gouvernement du Canada.
- Lapointe, M., K. Dunn, N. Tremblay-Côté, L.-P. Bergeron, et L. Ignaczak. 2006. Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015). Direction de la recherche sur la politique stratégique, Division de la prévision et de

l'analyse du marché du travail et des compétences, Ressources humaines et Développement social Canada, p. 1-141.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 2001, chap. 27, I-2.5.

Lien internet : <http://laws.justice.gc.ca/PDF/Loi/I/I-2.5.pdf>

Malatest, R. A. & Associates Ltd. 2003. *Le vieillissement de la main-d'œuvre et les répercussions sur le développement des ressources humaines pour les conseils sectoriels*. Document préparé pour l'Alliance des conseils sectoriels, p. 1-45.

Martel, L., E. Caron-Malenfant, S. Vézina et A. Bélanger. 2007. Projections de la population active au Canada, 2006-2031. *L'observateur économique canadien*, Statistique Canada, p. 1-13.

McDonald, J. T. et C. Worswick. 1999. Wages, Implicit Contracts, and the Business Cycle: Evidence from Canadian Micro Data. *Journal of Political Economy*, vol. 107(4), p. 884-913

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 2009a. « Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales ». Recensement de 2006, données ethnoculturelles, document produit par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective, p. 1-170.

Lien internet : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Population-immigree-recensee-Quebec-regions-2006.pdf>

MICC, 2009b. « La grille synthèse des facteurs et critères applicable à la sélection des travailleurs qualifiés », en conformité à l'Annexe A du *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* et au *Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers* en vigueur depuis le 14 octobre 2009.

Lien internet : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Grille-synthese.pdf>

MICC, 2009c. « Tableaux sur l'immigration permanente au Québec : 2004-2008 ». Document produit par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective, p. 1-46.

Lien internet : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2004-2008.pdf>

MICC, 2008. « *Guide des procédures d'immigration*, composante 3, programme de recrutement et de sélection des candidats à l'immigration économique », chapitre 1 : Les travailleurs qualifiés permanents, p. 1-78.

Lien internet : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=7&file=GPI-3-1.pdf>

Immigration et Communautés culturelles – Québec. 2007. « L'Immigration au Québec. Partage des responsabilités Québec-Canada, statuts des personnes se trouvant au Québec,

- catégories d'immigration ». Consultation 2008-2010. Lien internet : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Immigration-quebec-partage-responsabilites.pdf>.
- MICC, 2000. « Tableaux sur l'immigration au Québec, 1995-1999 ». Document produit par la Direction de la planification stratégique, p. 1-22.
Lien internet : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-QC-1995-1999.pdf>
- OCDE, 2007. De l'immigration à l'intégration : des solutions locales à un défi mondial. Sous la direction de Francesca Froy et Sylvain Giguère, p. 1-350.
- OCDE, 2006. *Vieillesse et politique de l'emploi : Canada*. Paris : OCDE, p. 1-142.
- OCDE, 2003. Études économiques de l'OCDE : Canada. Chapitre 3. Migrations internationales : contexte économique et implications.
- Ostrovsky, Y. 2008. « Inégalité et instabilité des gains chez les immigrants au Canada ». Document de recherche, Direction des études analytiques documents de recherche, Statistique Canada, 11F0019M au catalogue, no. 309, p. 1-52.
- Parent, D., et C. Worswick 2004. «Qualifications et immigration: réforme de la grille d'admission du Québec et composition de la population d'immigrants s'établissant au Québec». *Rapport de projet*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 28 pages.
- Piché, V., et Renaud, J. 1997. « Les politiques d'intégration sont-elles efficaces? Le cas du Québec ». Communication préparée pour le 23^e Congrès Général de la Population, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Beijing, Chine, p. 1-16.
Lien internet : <http://osim.inrs-uqs.quebec.ca/eni/Publications/Communications/PEKIN.pdf>
- Picot, G. 2008. « Situation économique et sociale des immigrants au Canada : recherche et élaboration de données à Statistique Canada ». Statistique Canada, division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, N° 11F0019M, n° 319, p. 1-39.
- Picot, G. 2004. The Deteriorating Economic Welfare of Canadian Immigrants. *Canadian Journal of Urban Research: The Economics of Immigration and Canada's Cities*, vol. 13, no. 1, p. 25-45.
- Picot, G. et F. Hou. 2003. "La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada," Document de recherche de la Direction des études analytiques, n° 198 (Statistique Canada).
- Picot, G., Hou, F., et Coulombe, S. 2007. « Chronic Low Income and Low-Income Dynamics Among Recent Immigrants », Statistics Canada, Business and Labour Market

- Analysis, Analytical Studies - Research Paper Series, catalogue no. 11F0019M, no.294, p. 1-48.
- Picot, G., et A. Sweetman. 2005. *Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles : mise à jour 2005*. Document de recherche no 262, no 11F0019MIF au catalogue. Direction des études analytiques. Ottawa : Statistique Canada.
- Reitz, J. G. 2005. Tapping Immigrants' Skills : New Directions for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy. *IRPP Choices*, 11(1), 18 pages.
- Renaud, J. 2005. Limites de l'accès à l'emploi et intégration des immigrants au Québec : quelques exemples à partir d'enquêtes. *Santé, Société et Solidarité*, no 1, p. 109-117.
- Renaud, J, et T. Cayn. 2006. *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec*. Direction des affaires publiques et des communications. Québec : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- Renaud, J., V. Piché, et J.-F. Godin. 2003. L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec. *Sociologie et sociétés*, vol. 35, no 1, p. 165-184.
- Robert, J. 2005. L'intégration vue du Québec. *Santé, société et solidarité*, no 1, pp. 69-77.
- Schaafsma, J., et A. Sweetman 2001. Immigrant Earnings: Age at Immigration Matters. *The Canadian Journal of Economics* 34(4), pp. 1066-1099.
- Schellenberg, G., et Maheux, H. 2007. « Perspectives des immigrants sur leurs quatre premières années au Canada : faits saillants des trois vagues de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada ». Division de la Statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Tendances sociales canadiennes, no. 11-008 au catalogue, p. 1-36.
- Statistique Canada, 2008a. « Revenu et gains - Faits saillants en tableaux, Recensement de 2006 », no. au catalogue : 97-563-XWF2006002.
- Statistique Canada, 2008b. « L'évolution de la population active au Canada, Recensement de 2006 », no. 97-559-X au catalogue.
- Statistique Canada, 2008c. Recensement de la population de 2006, Produit no 97-560-XCB2006025 au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada, 2007a. « Portrait de la population canadienne en 2006, Recensement de 2006 », no 97-550-XIF au catalogue.

- Statistique Canada, 2007b. « Immigration et citoyenneté, Recensement de 2006 », no 97-557-XWF2006002 au catalogue.
- Statistique Canada, 2007c. « Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants : à quel point est-ce important sur le marché du travail? ». Ministre de l'Industrie, Division des enquêtes spéciales, No 89-624-XIF au catalogue, p. 1-90.
- Statistique Canada, 2005a. « S'établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences ». Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, no. 89-614-XIF au catalogue, p. 1-117.
- Statistique Canada, 2005b. « Progrès et défis des nouveaux immigrants sur le marché du travail 2003 ». Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, no 89-615-XIF au catalogue, 1-15.
- Sunter, D. 2001. Demography and the Labour Market. *Perspectives*, Statistics Canada Catalogue no.75-001-XPE
- Sweetman, A. 2004. «Qualité de l'éducation des immigrants dans leur pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien». *Études analytiques- Documents de recherche*, Statistique Canada, no. 234.
- Young, M. 1991. «Immigration: l'Accord Canada-Québec». *Étude générale*, Division du droit et du gouvernement, Bibliothèque du Parlement, pp.1-9.
- Zhu, N. 2005. « Différence selon le sexe et la catégorie d'immigration dans le cheminement en emploi d'une cohorte d'immigrants du Québec ». Institut National de la Recherche Scientifique – Urbanisation, Culture et Société. Communication présentée dans le cadre d'une journée d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail à Toulouse, organisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Lien internet : http://www.cereq.fr/pdf/29%20-%20Nong_Zhu.pdf
- Zietsma, D. 2007. « Les immigrants sur le marché canadien du travail 2006 : premiers résultats de l'Enquête sur la population active du Canada ». Statistique Canada, Division de la statistique du travail, Document analytique, p. 1-28.